



CONTRAT DE VILLE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

2015 - 2020



SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| SOMMAIRE | 5 |
| PREAMBULE | 7 |
| PARTIE I – CONTRAT CADRE (SIGNE LE 16 FEVRIER 2015) | 9 |
| PARTIE II – MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE – PLANS D’ACTIONS | 63 |
| I – PILIER COHESION SOCIALE | 65 |
| AXE 1 : REUSSITE EDUCATIVE | 69 |
| AXE 2 : ACCES AUX DROITS SOCIAUX, AUX SERVICES PUBLICS ET A LA JUSTICE | 75 |
| AXE 3 : SANTE | 83 |
| AXE 4 : PREVENTION ET DELINQUANCE | 97 |
| AXE 5 : ACCES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS..... | 105 |
| AXE 6 : CITOYENNETE, LIEN SOCIAL ET VIE ASSOCIATIVE | 113 |
| II – PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI | 119 |
| AXE 1 : CONTRIBUER A LEVER LES FREINS A L’ACCES A L’EMPLOI | 123 |
| AXE 2 : DEVELOPPER LA PRESENCE DES ENTREPRISES DANS LES QUARTIERS, DE LA CREATION AU PARCOURS RESIDENTIEL..... | 133 |
| AXE 3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE SOCIALE, DURABLE, SOLIDAIRE ET PARTICIPATIVE CREATRICE DE VALEUR ET D’EMPLOIS. | 141 |
| III – PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN | 149 |
| AXE 1 : RECHERCHER UN MEILLEUR EQUILIBRE SOCIAL DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES..... | 153 |
| AXE 2 : AMELIORER DE FAÇON PERENNE LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES | 159 |
| AXE 3 : DEVELOPPER LA MIXITE FONCTIONNELLE ET URBAINE DES QUARTIERS PRIORITAIRES | 169 |
| IV – THEMATIQUES TRANSVERSALES | 195 |
| JEUNESSE..... | 197 |
| EGALITE FEMME - HOMME | 199 |
| LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS..... | 201 |
| PARTIE III – GOUVERNANCE | 203 |
| PILOTAGE ET ANIMATION TERRITORIALE | 205 |
| OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION | 207 |
| ENGAGEMENTS | 209 |
| DOCUMENTS DE REFERENCE | 227 |

PREAMBULE

Le contrat cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de Champigny sur Marne, signé le 16 février 2015 par le Maire et le Préfet, a fait état du diagnostic territorial partagé des cinq quartiers politique de la ville campinois. Onze clés de lecture ont permis une connaissance approfondie des populations qui y résident : les dynamiques de peuplement, le logement, le développement économique et l'accès à l'emploi, les immigrés et l'emploi, l'éducation et la scolarité, les jeunes, la pauvreté, les inégalités femmes-hommes, le vieillissement, la citoyenneté, la mixité.

Les professionnels invités à analyser ces résultats ont défini les enjeux prioritaires à travailler collectivement pour les six années à venir, dans le respect des compétences de chacun et le souci d'être plus efficaces dans la lutte contre les inégalités. Une fois ces orientations validées par le contrat cadre, le partenariat s'est à nouveau élargi à l'ensemble des acteurs de terrain pour établir collectivement les champs d'actions à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Les réflexions ont été riches et passionnantes et ont révélé le besoin des professionnels de l'action publique de mieux se connaître et de coordonner leur action.

Cinq séminaires ont rassemblé près de 130 acteurs différents (services municipaux, services de l'Etat, services départementaux, associations, bailleurs, et autres services publics) représentés par plus de 260 professionnels sur les sujets déterminants du Contrat de Ville que sont : l'accès aux droits sociaux, aux services publics et à la justice ; la santé ; la réussite éducative ; le développement économique et l'emploi ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Il ressort des ateliers de travail que :

- Le contrat de ville s'inscrit dans la continuité des interventions dans les quartiers politique de la ville ;
- Les acteurs sont mobilisés et des dispositifs existent ;
- Il est néanmoins nécessaire de revoir les méthodes de travail pour plus de cohérence et une meilleure coordination de l'action publique, au vu de l'augmentation du nombre de personnes – aux difficultés de plus en plus complexes et urgentes – accueillies par les services dont les moyens diminuent.

Dans le respect de la loi du 21 février 2014 Ville et Cohésion urbaine et des circulaires qui l'ont précisée, les trois piliers 'Cohésion sociale', 'Développement économique et emploi', 'Cadre de vie et renouvellement urbain' ont pu être déclinés en champs d'action opérationnels en mobilisant avant tout le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales et en identifiant les manques pouvant faire l'objet d'appels à

projet. Cette priorité nationale en faveur du droit commun devra être animée et mise en avant pendant toute la durée du contrat de ville pour veiller à la bonne territorialisation des politiques sectorielles dans les quartiers politique de la ville (QPV) comme le prévoient les conventions interministérielles. Pour ce faire, l'Education nationale et l'Agence régionale de santé auront un rôle déterminant à jouer au sein de la coordination locale du contrat.

La mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville est suivie d'une synthèse des engagements des signataires.

En résumé, l'élaboration de ce document a mis en évidence trois éléments :

- Un historique riche qui a conduit à faire émerger sur le territoire un nombre important d'acteurs et de dispositifs
- Un document à l'image d'un processus de co-construction d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires
- La traduction d'une volonté de redynamiser les modalités de coopération pour une plus grande efficacité des politiques publiques

Enfin, le présent contrat est susceptible d'évoluer du fait de la réorganisation des compétences des collectivités territoriales définie par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

PARTIE I

CONTRAT CADRE

(Signé le 16.02.2015)



CONTRAT DE VILLE DE CHAMPIGNY SUR MARNE

2015 - 2020

CONTRAT CADRE

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La commune

La Ville de Champigny sur Marne compte 75869 habitants. Parmi eux, 25% vivent dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit 19 134 habitants.

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Conformément au décret du 31 décembre 2014 fixant les périmètres définitifs des quartiers de la politique de la ville, la liste pour Champigny sur Marne est la suivante :

| numéro | nom | populat ion | revenus médians annuels |
|--------|------------------|----------------|----------------------------|
| Z1180 | Le Bois l'Abbé | 8 654 | 10 193 € |
| Z1177 | Les Quatre Cités | 4 120 | 11 300 € |
| Z1179 | Les Mordacs | 3 010 | 10 800 € |
| Z1178 | L'Egalité | 1 240 | 8 100 € |
| Z1181 | Le Plateau | 2 110 | 10 500 € |

Le quartier du Bois l'Abbé est commun avec la commune de Chennevières ; vu dans son ensemble il totalise 14 140 habitants, avec un revenu médian annuel de 10 700 €.

Les quatre résidences sociales du territoire sont intégrées à ces périmètres : les deux foyers ADOMA, ADEF et COALLIA.

Les cartes et principales données sociodémographiques de chaque quartier sont annexées au contrat.

Le quartier vécu de la Cité Jardins

La Cité jardins est sortie du périmètre du quartier des Quatre Cités car le revenu médian annuel de ses habitants est supérieur aux critères de pauvreté retenus par le Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires. Elle est désormais considérée comme « quartier vécu » au sens de la loi Ville et Cohésion sociale du 21 février 2014. Cela signifie que les équipements et les associations situées dans la Cité jardins dont les usagers résident dans le périmètre du quartier prioritaire restent des acteurs de la politique de la ville pour l'ensemble du quartier et peuvent donc bénéficier des dispositifs et crédits du contrat de ville. On peut citer : l'amicale de locataires CNL, le secours populaire, la BGE ADIL, l'association de soutien à la parentalité Proximité, le club de prévention Association Champigny Prévention, l'association des parents d'élèves indépendants APEIC, le centre culturel municipal Olivier Messiaen, le groupe scolaire Albert Thomas...

Les points de fragilité de la Cité Jardins, relevés lors du diagnostic, amèneront les partenaires à la plus grande vigilance quant à leur évolution sur la période du contrat de ville. Il s'agit notamment du poids des familles monoparentales, de la parentalité précoce et de l'isolement résidentiel.

Les outils de planification stratégique du territoire

Le Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne est l'outil du développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de prochaines années à Champigny sur Marne. Il doit permettre le développement du territoire en termes d'activité économique, de logement diversifié, de transports et de qualité environnementale et de cadre de vie.

Cette dynamique doit profiter à l'ensemble des habitants de Champigny sur Marne, notamment ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le bilan des outils de la politique de la ville

Le Contrat urbain de cohésion sociale 2007/2014

La Ville a mené le bilan de son contrat avec l'aide du prestataire le COMPAS ; un certain nombre de ses constats ou préconisations ont été utilisés dans le diagnostic territorial participatif ci-dessous.

Le Programme de Réussite Educative 2007/2014

La ville a établi une évaluation de son PRE avec l'aide du cabinet ASDO. L'ensemble des préconisations sera utilisé pour l'élaboration des plans opérationnels 2015/2020.

Les Projets de Renouvellement Urbain

Les projets urbains des Mordacs et des Quatre Cités arrivent à leur terme ; leurs bilans seront établis par les partenaires au sein des instances prévues à cet effet. Les plans stratégiques locaux qui en découleront feront partie des plans opérationnels du pilier urbain du contrat de ville.

Pour le Bois l'Abbé, le projet est toujours en cours et doit se développer dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, en lien avec la Ville de Chennevières.

L'atelier santé ville

Créé en 2002, l'atelier santé ville met à profit la mise à plat des outils de la politique de la ville pour relancer sa stratégie globale pour les 5 années à venir au sein du plan d'actions opérationnels du contrat de ville.

La Zone de sécurité prioritaire et le CLSPD-CLS

Le Bois l'Abbé, ainsi que les Mordacs en ce qui concerne les méthodes, sont couverts par la zone de sécurité prioritaire. Le plan local de prévention de la délinquance visera à développer et mettre en cohérence les différents plans d'action concourant à la tranquillité publique du territoire campinois.

La Zone Franche Urbaine

La zone franche urbaine de Champigny se transformera en « territoires entrepreneurs » du fait de la signature du contrat de ville en 2015 qui devient la condition de la poursuite des exonérations fiscales.

L'objectif est de lier la zone franche à la stratégie de développement économique inscrite dans le contrat de ville, en limitant les effets d'aubaine.

Le pilotage du contrat de ville

Le comité de pilotage

L'instance décisionnelle du contrat de ville sera le comité de pilotage politique. Il sera le garant de l'ensemble de la démarche de développement social, urbain et économique des quartiers prioritaires de la Ville de Champigny sur marne. Il fixera les orientations et validera les propositions du comité de pilotage technique. Il réunira :

- Le maire ou son représentant
- Le préfet ou son représentant
- Les représentants de l'ensemble des signataires des plans d'actions opérationnels

Le comité technique

Le comité de pilotage technique est le maître d'œuvre du contrat à l'échelle de la commune. Il met en œuvre les orientations du comité de pilotage politique et vérifie la faisabilité technique, juridique et budgétaire des différentes phases d'application du contrat. Il sera constitué de membres de l'administration des pouvoirs publics signataires du contrat.

L'équipe ville et l'équipe projet

Dans sa forme restreinte, elle est composée de la direction du développement urbain et social et de la direction du développement économique et de l'emploi.

Elle prendra une forme élargie pour l'élaboration des plans d'actions opérationnels en intégrant la direction des politiques éducatives, le centre communal d'action sociale, la direction de la santé, le service prévention tranquillité et droits des femmes, la direction de l'habitat, la direction de la jeunesse, les directions des politiques sportives et culturelles, la direction des infrastructures-transport-espace publics.

Elle s'attache à obtenir toutes les validations nécessaires de la direction générale et des élus.

La participation citoyenne

La Ville a mis en place des Conseils de Quartier, dont les bureaux sont d'ores et déjà composés d'habitants tirés au sort, qui participent à l'élaboration de l'ordre du jour et des propositions.

Ces conseils de quartier se rapprocheront progressivement de la forme des conseils citoyens grâce à des actions d'accompagnement des habitants sur la participation citoyenne mises en place dès 2015 et sur la durée du contrat de ville, afin de mettre en place cette participation conformément à l'article 7 de la loi du 21 février 2014 et en tenant compte de l'organisation des compétences et des conseils des territoires selon la loi MAPTAM.

Les groupes de travail

Les groupes de travail ont été identifiés dans le cadre de la préparation du contrat cadre et se mettront en place de façon interinstitutionnelle à compter de février 2015 pour élaborer les plans d'actions opérationnels du contrat de ville.

2. LE CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Avertissement : les données de diagnostic sont issues d'une étude pilotée par la Ville de Champigny sur Marne et confiée au cabinet Compas dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville, des documents transmis par les services de la Ville, de l'Etat et des bailleurs de logement social.

2.1. Pilier « Cohésion sociale »

Axe n°1 : La réussite éducative

La réussite éducative au sens large dépend de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école. Niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, vacances, sociabilité, niveaux de vie, état de santé : bien des éléments qui se complètent et influencent les destins individuels.

Eléments de diagnostic territorial participatif :

L'indice de vulnérabilité des mineurs : un indice de vulnérabilité socioéducative des mineurs a été créé à partir de sept facteurs de risques identifiés (famille monoparentale, famille nombreuse, bas niveau de formation des parents, au moins un parent au chômage ou emploi précaire, aucun adulte actif en emploi, parc social ou logement précaire, logement surpeuplé.

On considère qu'un enfant est en situation de vulnérabilité dès qu'il cumule au moins 4 des 7 facteurs. 24% des enfants mineurs campinois sont en situation de vulnérabilité, mais 30% aux 4 Cités, 38% au Plateau, 42% aux Mordacs, 58% au Bois l'Abbé.

La scolarisation des moins de trois ans

L'objectif national pour la scolarisation des moins de trois ans des quartiers prioritaires est de 20%. La réalité est de 22% aujourd'hui à Champigny, ce qui correspond à 110 enfants sur un total de 500 enfants nés en 2012 et relevant des écoles de l'éducation prioritaire. Ces très petites sections (TPS) se situent dans les écoles maternelles I. Joliot Curie, A. France 1, J. Solomon 2, H. Bassis et M. Thorez 2.

Le nombre d'enfants scolarisés en TPS a doublé en 2 ans du fait de l'ouverture de ces cinq classes de très petites sections.

La sortie du système scolaire sans diplôme : 1000 jeunes campinois de 17/24 ans sont non scolarisés et sans diplômes (140 000 au niveau national).

La question des moyens de l'éducation prioritaire est alors centrale. Quatre collèges sont désormais têtes de réseau éducation prioritaire (REP) à Champigny : Elsa Triolet (REP+), Paul Vaillant Couturier, Willy Ronis et Lucie Aubrac. Il s'agit aujourd'hui d'identifier les moyens supplémentaires qui vont en découler (nombre de classes et de postes, les décharges de directeurs, les assistants pédagogiques, les coordinateurs éducation prioritaire...)

Le besoin d'accompagnement des familles

Les nombreuses demandes d'accompagnement des parents sur les questions liées à la parentalité et aux pratiques familiales peuvent être prises en charge de multiples façons : Lieu d'accueil et d'écoute des parents, groupes de paroles, cafés des parents, suivi par le référent familles du Programme de Réussite Educative.... Le besoin d'améliorer la communication parents / enfants, parents / écoles, enfants / écoles est relevé par les tous les acteurs. La coopération avec les familles, la recherche de leur implication et le soutien dans leur rôle éducatif sont recherchées chaque fois que possible. Le projet éducatif local doit être l'outil de mise en cohérence de l'offre de soutien à la parentalité existante sur le territoire (Ville, associations, éducation nationale). Le réseau local de soutien à la parentalité apparaît comme l'instance fédératrice des acteurs sur la ville qu'il convient de faire vivre en dehors de son temps fort annuel du printemps des familles. Les associations de proximité demeurent un lieu d'ancrage pour les actions collectives et individuelles de soutien à la parentalité qu'il faut poursuivre.

Orientations stratégiques :

- **Poursuivre le Projet de Réussite Educative**, selon quatre axes, qui permettent la prise en charge globale des enfants les plus vulnérables et de leurs parents, de manière individuelle pour adapter le parcours aux problématiques de l'enfant :
 - le soutien à la parentalité (dont la cohérence à l'échelle de la ville doit être garantie par le projet éducatif local) et la médiation scolaire ;
 - la santé en lien avec les actions de prévention de l'atelier santé ville ;
 - la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire (perçu sous l'angle de la prévention primaire) ;
 - le recours au droit commun en partenariat avec les travailleurs sociaux.
- **Développer les actions d'accompagnement autour de l'école**, qu'elles portent sur le travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle ou à l'accès à une pratique sportive.
- **Assurer la cohérence entre le volet éducation du contrat de ville et les moyens de l'éducation prioritaire et de la refondation de l'école de la république**

Partenaires et droit commun mobilisés :

Education nationale, Ville, associations de soutien à la parentalité, action sociale du Département et du Centre Communal d'Action Sociale, Caisse d'Allocations Familiales

Plans, schémas autres outils stratégiques mobilisables :

Réforme de l'éducation prioritaire, plan éducatif départemental, plan éducatif local.

Axe n° 2 : l'accès aux droits sociaux, aux services publics et à la justice

Éléments de diagnostic territorial participatif :

La pauvreté

A Champigny, 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté : 23% au Plateau, 24% aux Quatre Cités,

32% aux Mordacs, 40% au Bois l'Abbé. Les plus pauvres ont vu leurs revenus diminuer pour la première fois entre 2008 et 2010. A noter : la part des revenus liés au travail est la même sur toute la ville; mais les salaires sont bas et donc la part des prestations sociales est plus forte sur ces quartiers.

Toutes les structures recevant du public confirment l'arrivée d'un nouveau public ayant peu de ressources, notamment des femmes avec enfants, des jeunes, des sans-papiers, très touchés par un besoin de logement, la précarité énergétique, le surendettement, les ruptures de droits, le renoncement aux soins. La question du non recours, la fracture numérique (« l'illectronisme ») impliquent la présence humaine de proximité des institutions pour un accueil de proximité au long cours (exemple de la Caisse d'Allocations Familiales) pour un vrai accompagnement social.

Les femmes en situation de monoparentalité

30% des familles avec enfants à Champigny sont monoparentales; jusqu'à 54% au Plant Prairial; 35% aux Mordacs et au Plateau, 38% au Bois l'abbé, 46 % aux Quatre cités, 47% à la Cité-jardin. La question de la parentalité précoce est également préoccupante. Parmi les emménagés récents de moins de cinq ans, 25% des ménages qui arrivent au Bois l'abbé sont des familles monoparentales (le double de la moyenne communale).

Les jeunes en recherche d'autonomie

L'indice d'autonomie (diplôme, emploi, logement des 25/29 ans) est plus faible sur les quartiers, en particulier pour les jeunes hommes ; 4 jeunes de 25/29 ans sur 10 ont un logement autonome au Bois l'abbé contre 2 sur 3 à Champigny; l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles observe qu'un garçon sur 2 de 25/27 ans habitant en zone urbaine sensible vit encore chez ses parents.

Les personnes âgées isolées

Les quartiers sont légèrement plus jeunes mais vieillissent (les + de 75 ans ont doublé en 10 ans aux Mordacs). On observe une augmentation des personnes isolées (30% des ménages composés d'une personne seule à Champigny, 52,5% à la cité du Plant Prairial). Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules (à la Cité-jardin, 59% des femmes de plus de 60 ans vivent seules).

Orientations stratégiques :

- **Coordonner les acteurs de l'action sociale** sur les problématiques d'isolement, d'accès aux droits sociaux et aux services publics
 - en identifiant tous les acteurs institutionnels et associatifs qui répondent au besoin d'accompagnement, de suivi ou de relais ;
 - en clarifiant le rôle et les compétences de chacun ;
 - en réfléchissant à un parcours d'autonomie des campinois
- **Garantir et développer les lieux d'accueil de proximité des services aux publics** pour un accompagnement des campinois au long cours (CAF, travailleurs sociaux...)
- **Garantir l'accès au droit et à la justice**, piloté par le Conseil Départemental de l'accès au droit en lien avec la ville de Champigny et les autres villes adhérentes (coopération Villes-Justice), se déclinant
 - à la Maison de la justice et du droit par des permanences d'information juridique dans tous les domaines du droit ;

- dans les quartiers, par les permanences, financées par la Ville, du CIDFF et du correspondant du parquet
- **Prendre en compte le vieillissement des quartiers, ainsi que l'isolement résidentiel à coupler avec la question de l'isolement social.**

Partenaires et droit commun mobilisés :

Services sociaux du département et du Centre Communal d'Action Social (CCAS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (CPAM), Maison de la Justice et du Droit (MJD), Ville, associations de médiation sociale, bailleurs.

Plans, schémas autres outils stratégiques mobilisables :

Schéma départemental de l'action sociale

Axe n° 3 : La santé

Éléments de diagnostic territorial participatif :

Les partenaires font le constat partagé du renoncement aux soins, de l'accès difficile aux droits sanitaires et sociaux, du non suivi après dépistage malgré la coordination des acteurs et les actions de prévention menées par la ville, notamment au sein de l'Atelier santé ville en place depuis 2002.

Depuis 2012, les thématiques prioritaires travaillées par l'atelier santé ville sont :

- l'alimentation équilibrée et la pratique sportive
- l'isolement des personnes âgées
- le dépistage des cancers
- l'accès aux droits et accès aux soins
- la petite enfance.

La question de la santé mentale a également été relevée à plusieurs reprises par les partenaires en lien avec le maintien dans le logement et l'accès à l'emploi.

Orientations stratégiques :

- **Poursuivre et développer la stratégie de l'atelier santé ville** en direction des publics prioritaires du contrat de ville.
- Renforcer le lien avec les différents axes du contrat de ville : accès au droit, réussite éducative, accès au logement (vulnérabilité et santé mentale)...
- **Poursuivre la prévention des conduites à risques.**

Partenaires et droit commun mobilisés :

Agence Régionale de Santé, services sociaux du Département et du CCAS, CAF, CPAM, Ville, associations de lutte contre les conduites à risque

Plans, schémas autres outils stratégiques mobilisables :

Atelier santé ville, projet régional de santé, programme régional d'accès à la prévention et aux soins

L'Agence régionale de santé (ARS) souhaite développer les contrats locaux de santé (CLS) – 9 en cours dans le Val de Marne) - dont la logique explicite est la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en déclinant le projet régional de santé (PRS) sur le territoire et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).

Axe n° 4 : la prévention de la délinquance

Les orientations sont définies par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017, déclinées ensuite dans le plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.

Au niveau communal, **un plan local de prévention de la délinquance est en cours de préparation**. Il intégrera le travail mené dans le cadre de la zone de sécurité sécuritaire, la prévention de la récidive, la lutte contre les discriminations, la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, l'aide aux victimes ainsi que la tranquillité publique.

Orientations stratégiques :

- **Coordonner la mobilisation des ressources existantes pour lutter contre la délinquance ;**
- **Organiser le partenariat entre les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes ;**
- **Elaborer un schéma local de tranquillité publique.**

Partenaires et droit commun mobilisés :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est l'instance de mobilisation de validation et d'évaluation des engagements des partenaires.

Plans, schémas autres outils stratégiques mobilisables :

Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013/2017, plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.

Le futur plan local de prévention de la délinquance devra intégrer les 3 priorités définies au plan départemental :

- prévention de la délinquance des jeunes,
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et amélioration de l'aide aux victimes,
- amélioration de la tranquillité publique.

Ce plan prendra en compte les réflexions menées dans le cadre des groupes de travail de la zone de sécurité prioritaire, notamment celui relatif aux occupations de halls et à la lutte contre la consommation de stupéfiants ; il approfondira notamment la question des outils qui peuvent être construits en matière de médiation et la prévention spécialisée avec la participation recherchée des bailleurs sociaux.

Axe n° 5 : l'accès au sport, à la culture et aux loisirs

Éléments de diagnostic territorial participatif :

Les acteurs locaux partagent le **constat d'une moindre participation des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) à l'offre sportive et culturelle.**

6% des habitants des QPV sont licenciés sportifs, contre 20% dans les autres quartiers.

Des dispositifs gratuits et de grande proximité permettent un 1^{er} accès au sport et au lien social. Le service animation de la Direction des politiques sportives a mené un travail de bilan de ses activités de premier accès au sport en direction des adultes et seniors depuis 2009 :

- 12 créneaux « adultes » par semaine (fitness, zumba, boxe, multisports et randonnée) : 198 inscrits dont 48% habitant les Quartiers Politique de la Ville ;
- 7 créneaux « seniors » par semaine (gymnastique douce, relaxation, gymnastique d'entretien et randonnée): 66 inscrits (dont 42% des Quartiers Politique de la Ville).

Sur le plan culturel, un aperçu des statistiques d'accès aux écoles d'art de la ville en 2012/2013 présentées dans leurs niveaux de fréquentation les plus bas et les plus élevés montre que les habitants des QPV sont peu représentés :

- musique : 686 inscrits : 14 des Mordacs, 26 du Bois l'abbé, 127 du Maroc
- danse : 473 inscrits, 8 des Mordacs, 14 des Boullereaux, 103 de Coeuilly
- théâtre : 179 inscrits, 5 des Mordacs, 5 des Boullereaux, 33 de Coeuilly
- arts plastiques : 365 inscrits, 8 des Boullereaux, 11 des Mordacs, 93 du Maroc.

Une étude récente de l'Association de la Fondation Etudiante en Ville (AFEV) montre que les sorties culturelles font peu partie des pratiques familiales des enfants des quartiers de l'éducation prioritaires et se font essentiellement dans le cadre des sorties scolaires.

Les services partagent le constat que les habitants doivent être accompagnés, même physiquement pour se rendre dans les établissements culturels campinois ou extérieurs à la ville. Les Maison Pour Tous, le Programme de Réussite Educative, les centres de loisirs, le secteur culturel jeune public font dans ce sens un travail important.

Orientations stratégiques :

- **Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et culturelle**
 - en renforçant le lien avec les associations et équipements sportifs et culturels pour les sensibiliser à l'accueil des publics qu'ils n'accueillent pas traditionnellement ;
 - en développant les projets culturels participatifs ;
 - en promouvant la santé par le sport et l'accès des filles au sport
- **Valoriser l'image, l'histoire et la mémoire des quartiers**

Partenaires et droit commun mobilisés :

Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), services sportifs et culturels de la Ville et des autres signataires du contrat ou de ses plans d'actions, associations sportives et culturelles, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales

Axe n°6 : Lien social et vie associative

Eléments de diagnostic territorial participatif :

Les relations de voisinage, l'acceptation de l'autre, la lutte contre l'isolement, l'image du quartier, la vie sociale dans l'espace public, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des étrangers sont autant d'enjeux à relever pour le maintien d'un climat de cohésion dans les quartiers de la politique de la ville.

Le bilan du CUCS 2007/2014 a mis en exergue **un fort dynamisme associatif, qui contribue au maintien de la cohésion sociale malgré la paupérisation de la population.**

Le CUCS a permis un soutien conséquent aux associations (formation, conseil, aide à la rédaction de projets, recherche de financements, mise en réseau, professionnalisation); de nouvelles actions et de nouvelles associations ont émergé ainsi que des projets inter associatifs.

50 porteurs de projets associatifs différents sont intervenus sur la période 2007/2014, qui ont porté 60% des 578 actions de la programmation. ¼ des opérations programmées concernent des « grandes associations très professionnalisées connaissant bien les acteurs et les objectifs du CUCS mais pas investies exclusivement dans la politique de la ville ». Les petites associations représentent 44% des structures mais portent seulement 15% des actions programmées.

Orientations stratégiques :

- **Soutenir toute action levier de cohésion sociale**, et notamment celles visant à :
 - prévenir et lutter contre les discriminations ;
 - garantir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
 - contribuer à l'intégration des étrangers.

- **Soutenir la dynamique et la présence associative dans les quartiers :**
 - intégrer davantage les associations à la mise en œuvre du contrat de ville ;
 - faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel...);
 - clarifier les moyens mobilisables (subventions, bénévolat, locaux, soutien logistique); la création d'une maison des citoyens et des associations est programmée à Champigny ;
 - soutenir l'emploi créé par les associations (à lier avec le pilier développement économique et emploi).

Partenaires et le droit commun mobilisés :

Direction départementale de la cohésion sociale (service vie associative), Conseil Général (Proj'aide), Ville, associations intervenant au quotidien dans les quartiers

Plans, schémas autres outils stratégiques mobilisables :

Dispositif local d'accompagnement porté par la BGE ADIL (association pour le développement des initiatives locales)

2.2. Pilier « Développement économique et emploi »

Éléments de diagnostic territorial participatif :

Le diagnostic réalisé par le cabinet Compas souligne l'ampleur des éléments de fragilité auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires :

- pauvreté,
- chômage et bas niveaux de qualification
- dépendance aux prestations sociales
- inégalités hommes/femmes dans l'accès à l'emploi
- problématiques propres à la population immigrée
- problèmes spécifiques liés à la structure de la population (familles monoparentales et modes de garde)
- faiblesse de la mixité fonctionnelle Habitat/activités économiques (hors commerces)

Les partenaires mettent en avant également d'autres problématiques concernant :

- **la faible adaptation des demandeurs d'emploi du territoire aux emplois disponibles et à venir :**
 - importance de la fracture numérique alors que l'accompagnement par Pôle Emploi repose de plus en plus sur de tels outils ;
 - inadéquation entre les besoins identifiés sur le territoire et le profil des demandeurs d'emploi sur certains métiers (dont assistantes maternelles) ;
 - très faible mobilité des demandeurs d'emploi.
- **le nécessaire accompagnement des publics demandeurs éloignés de l'emploi du territoire :**
 - besoin de réseaux de parrainage ;
 - problématiques de santé et particulièrement de santé mentale.
- **la faiblesse de l'activité économique dans les quartiers :**
 - faiblesse des structures de l'Insertion par l'Activité Economique dans l'Est du Val de Marne ;
 - problématique de pérennisation des emplois dans le milieu associatif, idée avancée de mutualisation, d'emplois partagés ;
 - constat de l'affaiblissement du bénévolat au sein du tissu associatif et du projet associatif.
- **la nécessité de travailler sur :**
 - une conception intégrée et globale du parcours des entreprises en insistant sur l'accompagnement aux différentes phases (création, consolidation et croissance) ;
 - la création de lieux ponctuels de rencontres et d'échanges pour les entreprises (rompre l'isolement) ;
 - le développement de l'immobilier d'entreprises, notamment artisanales.

Les partenaires notent avec intérêt les perspectives ouvertes par la révolution pour le territoire de l'arrivée du Grand Paris Express, notamment en matière d'accès à l'emploi directement sur les chantiers nécessaires au métro, sur les équipements structurants, sur l'aménagement de la VDO et les créations de logements.

Orientations stratégiques :

Il s'agit de s'appuyer sur le plan de développement inscrit dans le Contrat de Développement Territorial pour promouvoir des actions visant à l'intégration sociale et professionnelle au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Des enjeux importants sont également identifiés au niveau de l'accès des entreprises du territoire aux marchés de travaux. Parmi les leviers, il faut relever l'importance des coopérations avec les grands comptes signataires de la Charte « Entreprises et Quartiers » et des entreprises implantées sur le territoire du CDT.

Axe n° 1 : Accompagnement vers l'emploi : Formation et qualification

Cet axe fait écho à l'axe n° 1 du pilier « cohésion sociale » relatif à la réussite éducative, dans le sens où la qualification des publics des quartiers politique de la ville représente un préalable prioritaire au développement de ces territoires.

Le niveau de qualification des demandeurs d'emploi est très faible dans les quartiers prioritaires : 61 % des demandeurs d'emploi dans les Zones Urbaines Sensibles déclarent posséder au maximum un niveau BEP CAP.

- **Agir sur le niveau de qualification des demandeurs d'emploi:**
 - mettre en place des formations d'adaptation pour permettre aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail de maîtriser les pré-requis nécessaires pour accéder aux emplois et aux formations de droit commun y compris pour l'Insertion par l'Activité Economique ;
 - coordonner les actions avec le Plan Départemental d'Insertion et l'ensemble des actions de droit commun ;
 - agir pour un élargissement et une qualification de l'offre de formation portée par les établissements du territoire proche (enseignement secondaire et supérieur) ;
 - utiliser les ressources de l'alternance - contrats de professionnalisation et apprentissage - pour élargir les voies d'accès à la qualification et à l'emploi, dans le cadre du plan d'action départemental animé par la DIRECCTE (UT Val de Marne) et le CRIF.

- **Garantir aux habitants un réel accès aux emplois du Grand Paris, en s'inscrivant dans les dispositifs** partenariaux avec la SGP, en particulier le projet de convention tripartite entre l'Etat (Préfet de Région – DIRECCTE), Pôle Emploi et la SGP, et en contribuant à leur déclinaison locale, notamment par les actions suivantes :
 - installer une coordination au plan local pour faciliter l'accès des habitants aux emplois du Grand Paris. Pôle Emploi s'inscrira dans la collecte des offres d'emploi prévue dans le futur accord cadre régional,
 - finaliser et mettre en œuvre les chartes emploi liées aux travaux et à l'exploitation des infrastructures,
 - se saisir des clauses d'insertion, mais également œuvrer pour l'emploi durable,
 - contribuer à lutter contre la fracture numérique pour soutenir le positionnement des demandeurs d'emploi sur les offres de Grand Paris Emploi.

- **Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi :**
 - favoriser les mobilités géographiques par la mise en place de structures adaptées (auto-école sociale, partage de véhicules, garage coopératif...), la mobilisation et l'extension des aides financières au permis de conduire,
 - valoriser et développer les transports publics.

- **Lutter contre la fracture numérique :**
 - Permettre l'accès de tous aux outils numériques
 - Appuyer les structures d'apprentissage de la maîtrise des techniques (Cyberbase)

Axe n° 2 : Création d'entreprise et parcours résidentiel des entreprises

La présence d'entreprises dans les quartiers reste faible, ce qui nuit à la mixité fonctionnelle ainsi qu'au développement de l'emploi. Si le quartier des Quatre Cités enregistre 30.5% d'entreprises contre 48% en moyenne communale, le quartier des Mordacs en compte 29.7 et celui de Bois l'Abbé 17.5%.

- **Professionaliser les parcours des créateurs d'entreprises:**
 - accompagner le créateur d'entreprise (outils d'information, de simulation, de test en grandeur réelle...),
 - apporter une attention particulière aux auto-entrepreneurs et les accompagner dans leurs parcours,
 - sécuriser les parcours des créateurs dans leur(s) première(s) année(s) d'installation.
- **Contribuer à la création, l'installation et la consolidation d'entreprises :**
 - soutenir le parcours résidentiel des entreprises, de la couveuse à l'hôtel d'entreprises, en créant un parcours dans un environnement innovant (espaces et ressources mutualisés, outils numériques de communication...),
 - regrouper les lieux ressources en créant un espace dédié aux entreprises et à la formation dans les locaux libérés par le déménagement du collège Lucie Aubrac.
- **Favoriser la vie économique et celle de quartier :**
 - créer des espaces d'accueil d'entreprises artisanales en pieds d'immeuble,
 - Mettre en place un dispositif local de valorisation de l'ancienne « Zone Franche Urbaine ».
- **Contribuer à un pôle territorial de coopération économique (PTCE) en favorisant l'implantation locale des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) avec des locaux adéquats.**

Axe n° 3 : Appui aux structures de l'économie sociale et solidaire :

L'augmentation du chômage longue durée et très longue durée, la fragilité des foyers monoparentaux, les difficultés sociales impactent fortement le taux de pauvreté de ces quartiers. Il est estimé de 23% pour le quartier du Plateau à 48% pour celui de Bois l'Abbé ou 32% pour les Mordacs.

- **Appuyer l'émergence de projets en lien avec des structures type : « La fabrique des initiatives » ;**
- **Encourager la consolidation des associations et du projet associatif en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement porté par la BGE ADIL ;**
- **Contribuer au pôle territorial de coopération économique (PTCE) en communiquant sur les structures d'insertion par l'activité économique présentes et à venir :**
 - Soutenir le rayonnement de la Régie de Quartier
 - Valoriser les actions du chantier d'insertion « Confluences »
 - Favoriser l'essaimage de structures déjà existantes et reconnues par leurs pairs

Partenaires et le droit commun mobilisés :

Pôle Emploi, DIRECCTE, Mission Locale Intercommunale, Chambre de Métiers, Chambre de Commerce, ADIL BGE, Conseil Régional, Conseil Général, Office des Migrants, CCAS, Ville (Direction de la Jeunesse), Grandes entreprises (Chartes RSE cibler prioritairement celles qui se sont engagées dans la convention « Entreprises et quartiers »), Promoteurs et bailleurs sociaux , Lycées, Greta, Structures d'Insertion par l'Activité Economique, Organismes de formation

2.3. Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Les actions à mettre en œuvre par les partenaires dans le cadre du futur Contrat de ville doivent contribuer à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Elles doivent également permettre à ces territoires et à leurs habitants de profiter de la dynamique de développement portée par le Contrat de Développement Territorial (CDT). Le CDT porte des ambitions de rééquilibrage et de correction des inégalités territoriales, qui doivent se décliner au travers des actions du Contrat de ville.

Le quartier du Bois l'Abbé, dans sa dimension intercommunale avec Chennevières, est inscrit dans la géographie du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Une convention particulière identifiera, dans le cadre des enjeux globaux déclinés dans le présent contrat cadre, les objectifs opérationnels de transformation du quartier, ainsi que les engagements réciproques des partenaires.

Axe n°1 : Rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers prioritaires

Éléments de diagnostic territorial participatif :

Le diagnostic réalisé par le cabinet Compas et les éléments de diagnostic transmis par les bailleurs mettent en avant des situations comparables sur chacun des quartiers, et notamment les indicateurs de fragilité préoccupants suivants :

- le niveau de revenus très bas,
- le vieillissement de la population,
- le nombre de familles monoparentales,
- le nombre de personnes isolées,
- des tendances qui s'aggravent au vu des profils des emménagés récents.

Orientations stratégiques :

- **Renforcer la coordination entre partenaires autour des enjeux de peuplement, et favoriser la mobilité au sein du parc social**

La conférence communale du logement va être réactivée en 2015. Il s'agira de **définir conjointement une politique d'attribution des logements**, et notamment :

- d'aboutir à une meilleure connaissance partagée du peuplement et de la demande
- de mettre en commun les critères de caractérisation du parc social
- de définir des critères communs d'attribution des logements
- de renforcer le dispositif partenarial autour des mutations

Dans ce cadre, la Ville et les bailleurs insistent sur la **nécessité d'associer l'ensemble des réservataires afin de les sensibiliser sur ces objectifs de mixité**. La question de la déclinaison locale des Accords Collectifs Départementaux (ACD) et de la gestion des DALO (Droits au logement opposable) est particulièrement posée.

Enfin, une réflexion particulière doit être menée sur **l'accompagnement des locataires les plus vulnérables** (situations d'impayés, personnes âgées, troubles mentaux...), en renforçant les dispositifs inter partenaires visant une action préventive.

- **Mettre en œuvre une politique d'habitat diversifiée à l'échelle de l'ensemble de la ville pour favoriser les mobilités résidentielles**

Les actions visant la diversification urbaine et la fluidification des parcours résidentiels ne peuvent se travailler à la seule échelle des quartiers prioritaires, mais bien dans le cadre de la stratégie d'habitat énoncée dans le Programme local de l'habitat (PLH) et le Contrat de développement territorial, au travers notamment :

- de l'augmentation du rythme de construction, tous statuts confondus ;
- du rééquilibrage de l'offre de logements sociaux sur tout le territoire campinois, afin d'entamer un processus de « desserrement » des grands quartiers d'habitat social.

Des opérations de construction de logements diversifiés ont été réalisées ou sont en projet au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV), notamment dans le cadre des Projets de Renouvellement Urbain, ou à proximité immédiate. Cette recherche de diversification sera poursuivie, notamment dans le cadre de l'extension du périmètre de TVA à taux réduit pour les opérations en accession situées dans les 300m des QPV, afin d'enrayer les processus de spécialisation sociale des quartiers.

L'évolution de la copropriété du Bois l'Abbé nécessite une attention toute particulière et la mise en œuvre d'actions visant à stopper sa déqualification, dans le cadre de la deuxième tranche du projet de rénovation urbaine.

Le devenir de la Cité Prairial est pointé, un projet devra être élaboré et phasé, en tenant compte de la spécificité de ce patrimoine et de ses habitants.

Enfin, les conditions d'hébergement des résidents du foyer ADEF rue de l'Egalité sont devenues très difficiles du fait de la vétusté de ce patrimoine et les « cellules »logements ne répondent plus aux normes de décences. Il serait souhaitable d'envisager une démolition reconstruction.

Partenaires et droit commun mobilisés :

Bailleurs, foyers et résidences sociales, Ville, Etat, réservataires

Plans, schémas et autres outils stratégiques mobilisables :

Programme local de l'habitat (PLH), CDT, Charte communale de peuplement

Axe n°2 : Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

Éléments de diagnostic territorial participatif :

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :

Une démarche de GUP a été mise en œuvre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui a notamment abouti à la signature d'une convention de GUP en 2007, mais n'a pas été pérennisée.

Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, les travaux de résidentialisation et d'aménagement public ont permis de mettre en adéquation usages, propriété et gestion des espaces.

Pour ces quartiers, l'enjeu est aujourd'hui de pérenniser les investissements réalisés, par un dispositif de gestion renforcé et mettant en synergie les différents intervenants.

Un diagnostic précis par quartier, associant les habitants, devra être réalisé afin d'élaborer une nouvelle convention de GUP. Certains enjeux ont cependant d'ores et déjà été identifiés par les partenaires:

- gestion des chantiers dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé
- clarification des propriétés foncières respectives de la Ville et des bailleurs
- gestion des déchets (ordures ménagères et encombrants), notamment dans le cadre de la réorganisation de la collecte et de la mise en place des bornes d'apport volontaire
- gestion des épaves et stationnement
- appropriation des espaces publics et résidentiels par les habitants

La tranquillité et la sécurité :

Les principaux éléments de diagnostic sont les suivants :

- Bois l'Abbé : quartier classé en zone de zone de sécurité prioritaire (ZSP). Problématiques de trafic de stupéfiants et d'économie parallèle
- Mordacs : difficultés importantes autour du centre commercial et de la résidence des peupliers. Problématiques de trafic de stupéfiants et de violences intra familiales. Extension des méthodes de la ZSP pour l'intervention des acteurs publics
- Plateau : quartier impacté par le trafic de stupéfiants, et handicapé par une configuration « fermée » et piétonne
- 4 Cités : une nette amélioration de la situation aux Boullereaux, mais une vigilance à conserver. Au contraire, une dégradation de la situation sur la Cité Jardins, notamment autour de la place Elysée Reclus, qui pointe la nécessité pour les acteurs de se concentrer sur ce « quartier vécu ».

La politique patrimoniale et de qualité de service :

- Des taux de vacance et de rotation très faibles, difficilement analysables car révélant un double phénomène : à la fois l'absence de fluidité du parc social, mais également, sur certaines résidences, un réel attachement des habitants à leur logement.
- Un diagnostic à approfondir par l'analyse de la demande de mutation
- Face au phénomène de vieillissement, des enjeux importants sur l'adaptation des logements pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite

Orientations stratégiques :

- **Pérenniser la dynamique partenariale de Gestion Urbaine de Proximité :**
 - par la mise en place d'un dispositif de pilotage fort et lisible
 - par l'amélioration des réponses apportées aux dysfonctionnements constatés : cohérence des interventions, partage des priorités...
 - par l'association des habitants : diagnostics en marchant, sensibilisation au respect du cadre de vie, appropriation des espaces extérieurs...
 - finaliser, là où cela s'avère nécessaire, la clarification des domaines d'intervention entre la ville et le bailleur, et d'engager les régularisations foncières induites
- **Poursuivre le travail partenarial engagé en matière de tranquillité**, dans le cadre des différents dispositifs mis en place (Zone de Sécurité Prioritaire, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreints et / ou thématiques...)

L'élaboration du Schéma Local de Tranquillité début 2015 sera l'occasion de redéfinir les objectifs et les priorités d'actions à mettre en œuvre par les partenaires, dans le cadre de leurs moyens d'action. D'ores et déjà, les pistes identifiées par la Ville et les bailleurs sont les suivantes :

- Mettre en place un observatoire commun des faits d'insécurité partagé entre les partenaires, et clarifier le rôle de chacun des acteurs intervenant sur site ;
 - Poursuivre le travail sur la thématique prévention / éducation, engagé dans le cadre de la ZSP du Bois l'Abbé ;
 - Mener une réflexion sur les aménagements urbains et leur impact en termes de prévention situationnelle.
- **Mettre en œuvre des politiques de requalification patrimoniale et un haut niveau de qualité de service**, afin de maintenir ou de renforcer l'attractivité des logements

Partenaires et droit commun mobilisés :

Bailleurs, Ville, Police nationale

Plans, schémas et autres outils stratégiques mobilisables :

Convention GUP, Contrat Local de Sécurité, Charte d'engagement réciproque entre l'Etat, la ville et les organismes bailleurs

Axe n° 3 : Développer la mixité fonctionnelle et urbaine des quartiers prioritaires

Eléments de diagnostic territorial participatif :

Les quartiers prioritaires présentent des caractéristiques différentes ; un diagnostic précis devra être réalisé sur chacun de ces quartiers.

Seul le quartier du Bois l'Abbé fera l'objet d'un projet de rénovation urbaine, qui portera sur les parties campinoise et canavéroise. Le protocole de préfiguration précisera les objectifs et actions du projet urbain.

Pour les autres quartiers prioritaires, une réflexion sera également menée sur leur fonctionnement urbain et leur place dans la dynamique campinoise et métropolitaine, pour définir une démarche de projet urbain visant

à prévenir ou enrayer tout processus de dévalorisation, et guider les interventions des partenaires dans le cadre du droit commun.

Les thématiques à aborder dans ce cadre sont notamment les suivantes :

- présence des activités économiques et des commerces, des équipements, des services de proximité...,
- situation d'enclavement : maillage viaire, offre de transports en commun...,
- qualité des espaces publics,
- mutabilité des espaces.

Orientations stratégiques :

Le Bois l'Abbé : les objectifs du Projet de Renouvellement Urbain sont les suivants :

- Désenclaver le quartier : l'ouvrir sur les territoires environnants, améliorer sa desserte en transports en commun, en organisant le rabattement vers la nouvelle gare Grand Paris Express, et valoriser son image ;
- Valoriser les espaces et les équipements publics ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle du quartier : réhabiliter et résidentialiser les logements, diversifier l'habitat, soutenir la copropriété ;
- Soutenir et développer l'activité économique au sein du quartier.

Les actions en découlant seront conjointes avec Chennevières.

Les Mordacs :

- Achever le projet de rénovation urbaine ;
- Définir un plan d'action sur le cœur de quartier, afin de conforter sa fonction de centralité et d'animation urbaine ;
- Ouvrir le quartier vers la Voie de Desserte Orientale (VDO), et travailler la « couture » avec Chennevières, dans le cadre du Plan Stratégique Local (étude « entrée de ville Sud ») ;
- Poursuivre la rénovation du groupe scolaire Maurice Thorez (écoles primaires) ;
- Requalifier la résidence des Peupliers pour permettre une diversification de l'habitat ;
- Résidentialiser la résidence du Plateau.

Le Plateau :

- Engager une réflexion sur le désenclavement du quartier, notamment en direction de la VDO
- Poursuivre le travail engagé entre la Ville, le bailleur et le syndic de copropriété sur le réinvestissement du parking souterrain
- Engager une réflexion sur l'évolution des espaces piétonniers et le mail de la Demi Lune

Les 4 Cités :

- Achever le projet de rénovation urbaine
- Poursuivre les réflexions sur le désenclavement des Boullereaux, dans le cadre du Plan Stratégique Local (étude entrée de ville), et en lien avec le secteur des Simonettes et la gare Grand Paris Express
- Engager la mutation du site du collège Lucie Aubrac
- Définir une stratégie commerciale à l'échelle des 4 Cités, et repenser l'occupation des locaux associatifs

- Définir et phaser un projet d'intervention sur Prairial

Partenaires et droit commun mobilisés :

Ville, bailleurs, Etat, ANRU, Conseil Général, Epareca, Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), RATP

2.4. Les thématiques transversales

Dans chacun des 3 piliers, une attention particulière sera portée aux thématiques transversales suivantes :

Egalité Hommes – Femmes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe de vigilance à avoir dans tous les champs de l'action publique. Les orientations prioritaires sont les suivantes :

- L'accès des femmes et des jeunes filles aux services publics et à l'offre socio éducative
- L'accès des femmes en situation de monoparentalité au logement, aux droits sociaux, aux modes de garde, à l'offre linguistique, aux parcours de l'insertion professionnelle et aux actions de soutien à la parentalité
- L'éducation au respect des relations filles/garçons
- L'implication des femmes comme actrices de la vie locale.

La Ville de Champigny sur Marne a validé un plan d'actions 2014/2020 « droits des femmes, égalité et lutte contre les discriminations et les violences » qui décline les thématiques suivantes :

- L'égalité et les droits des femmes
- Les violences faites aux femmes
- L'égalité professionnelle dans la collectivité
- L'emploi/insertion/ entrepreneuriat
- Petite enfance/enfance/jeunesse

Jeunesse

La question de l'autonomie du jeune est préoccupante dans les quartiers (voir indice d'autonomie des jeunes). Sa qualification et sa formation sont décisives pour aller vers l'emploi et le logement autonome. L'action publique peut améliorer son information et son accessibilité en direction de ce public sur l'offre d'accompagnement disponible : les points d'information jeunesse, le service public de l'orientation, le service civique, la mobilité internationale, etc.

A Champigny, la démarche *Réussir ensemble avec Champigny*, en place depuis les rencontres citoyennes jeunesse de 2012, permet ce rapprochement entre les services publics, les entreprises et le public jeune grâce à des échanges collectifs et l'accompagnement individuel de 400 jeunes. Une centaine de professionnels représentant les partenaires de la ville participent à ce dispositif.

La prévention et la lutte contre les discriminations

La commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) représente un outil de lutte contre les discriminations. Elle définit au niveau départemental des actions de prévention contre toute discrimination. Sa déclinaison locale pourrait constituer un outil d'identification et de prévention des faits de discrimination.

3. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs opérationnels seront définis dans les plans d'actions à venir, auxquels seront annexées conventions, chartes et annexes financières.

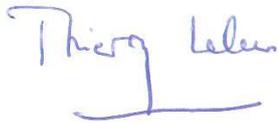
4. LE SUIVI ET L'EVALUATION

Les objectifs opérationnels seront chiffrés, avec les indicateurs de suivi proportionnés.

Chaque groupe de travail définira l'instance de suivi des plans d'actions qu'il aura élaborés.

**Les signataires suivants approuvent le contrat cadre du Contrat de Ville de la
Ville de Champigny sur Marne pour la période 2015/2020 :**

Fait à Champigny-sur-Marne, le **16 FEV. 2015**



L'Etat, représenté par le Préfet du Val de
Marne,

Monsieur Thierry LELEU

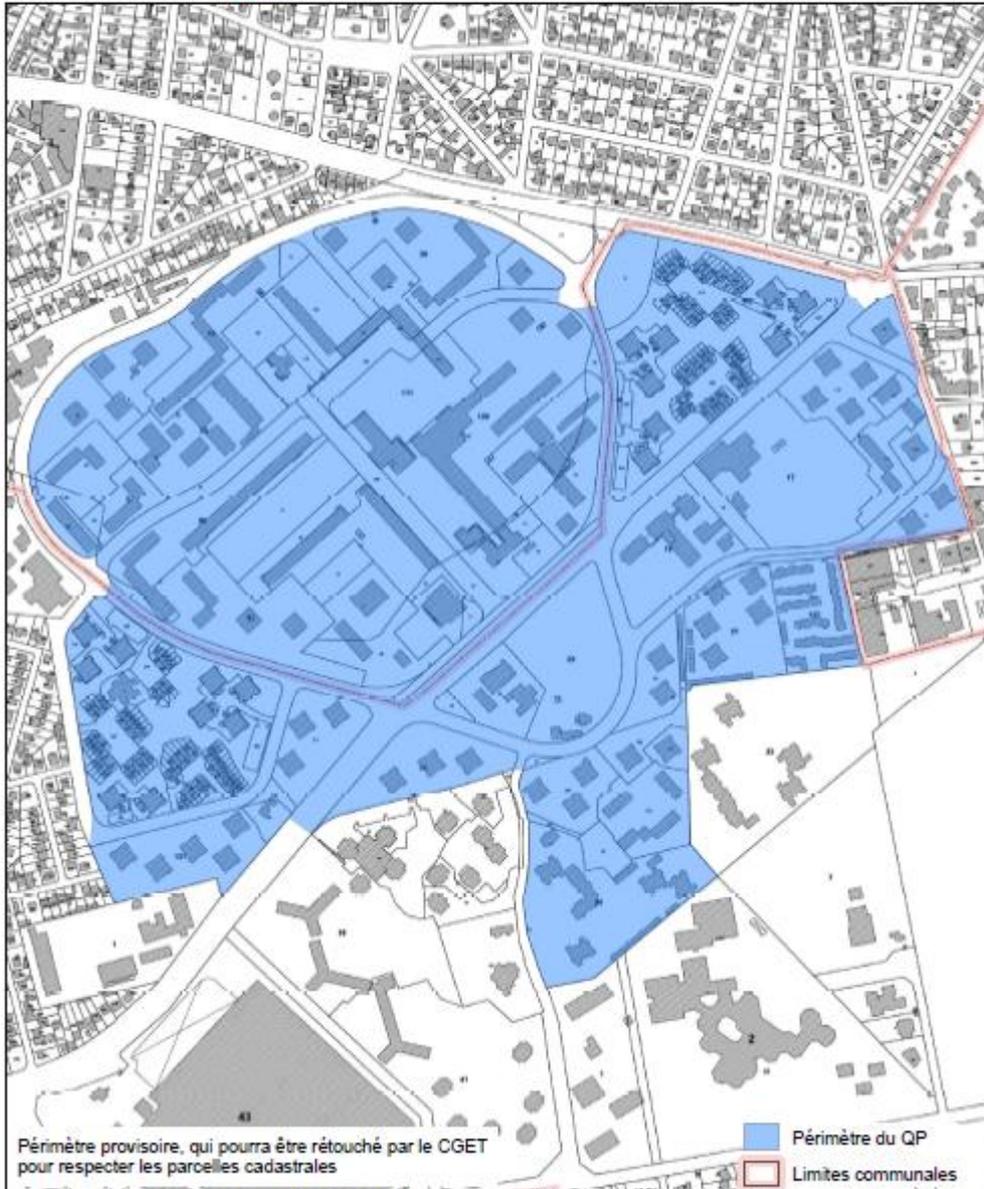


La Ville de Champigny sur Marne, représentée
par le Maire,

Monsieur Dominique ADENOT

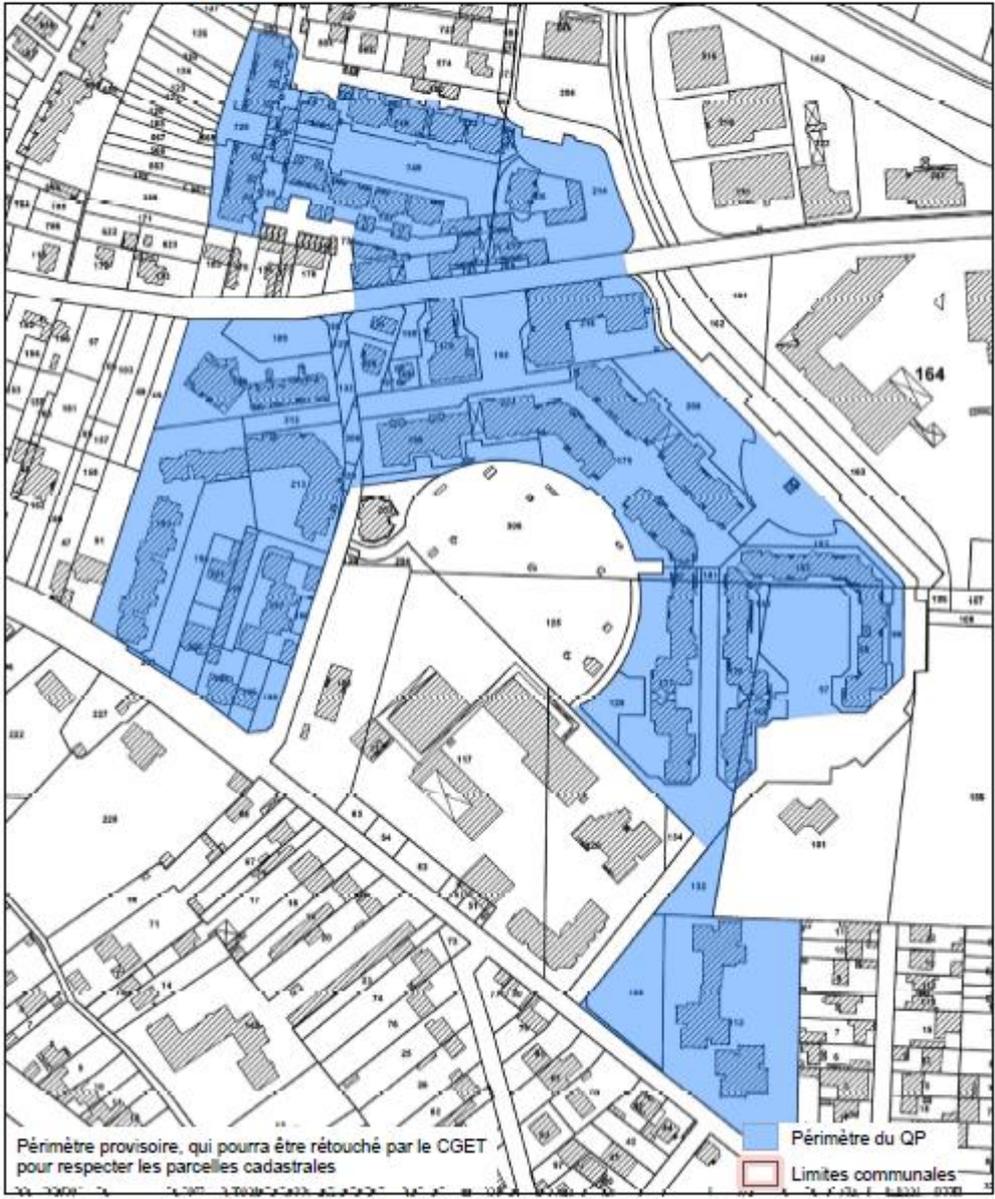
ANNEXES

Les cartes et principales données sociodémographiques des quartiers de la politique de la ville de Champigny sur Marne



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 780



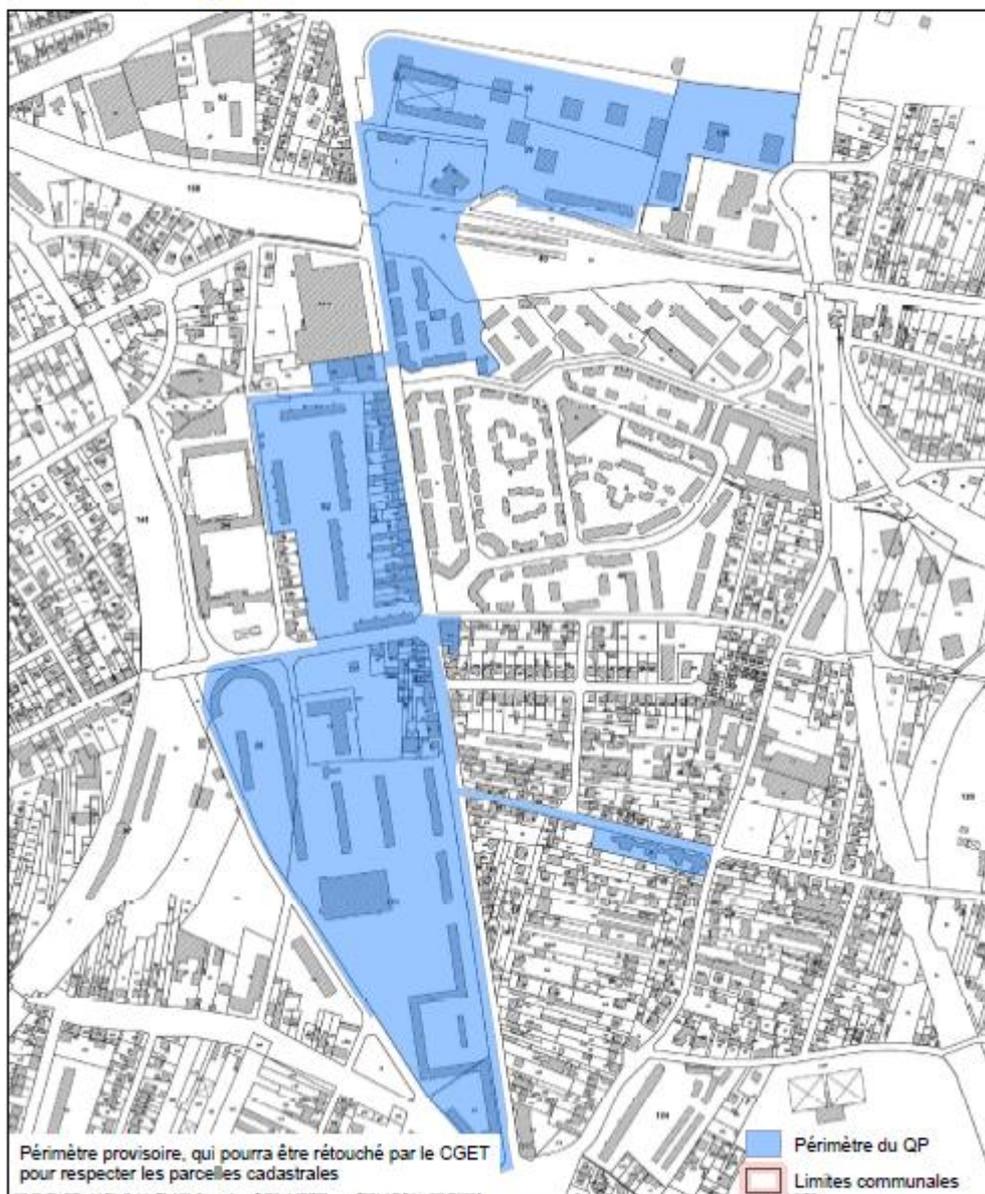
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:2 260



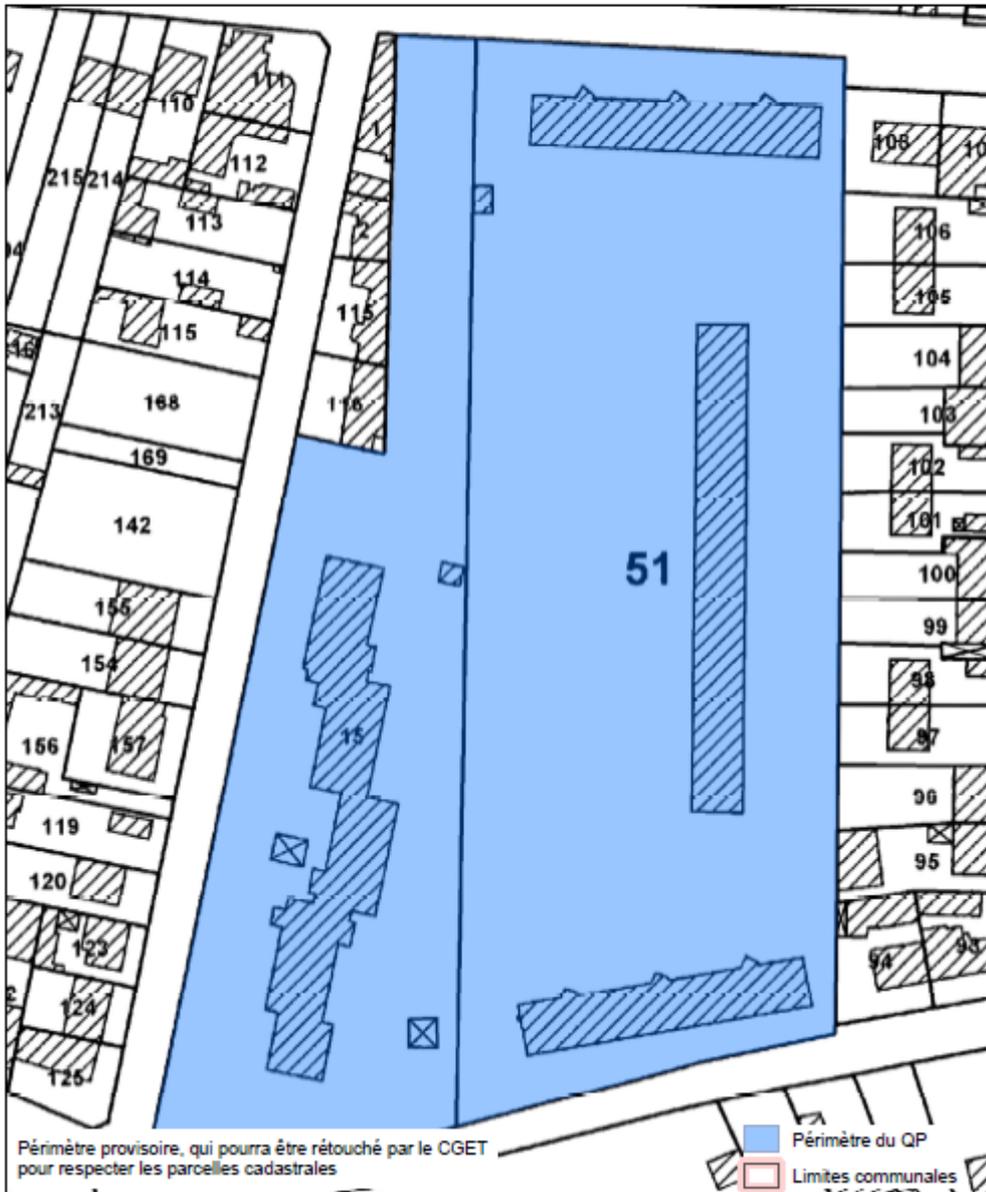
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 300



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 130



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:900

Présentation du diagnostic de territoire au service de l'élaboration du contrat de ville

- Le quartier du Bois l'Abbé rassemble **11 % des Campinois** avec plus de 8 300 habitants
- Taille des ménages : **3.3 personnes par ménage**
- **Taux de chômage 20.8%** de la population

LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT : l'évolution de la démographie des quartiers

▪ Une population qui diminue dans tous les quartiers prioritaires, alors que la population campinoise augmente entre 1999 et 2010

Cela représente pour le Bois l'Abbé une baisse de 3.9% de la population, soit 338 personnes en moins. Les raisons ne sont pas liées au PRU puisque bien que la convention de rénovation urbaine ait été signée en décembre 2009, le relogement n'a commencé qu'en 2011.

Ainsi cela interroge les causes :

- Augmentation des familles monoparentales : entre 1999 et 2010 il y a eu une augmentation de 7.5%
- Augmentation des personnes isolées (isolement résidentiel) : la population du Bois l'Abbé vieillit de manière significative soit + de 27 % entre 1999 et 2010.
- Une diminution d'environ 10% pour la tranche des 25 / 59 ans

▪ Une population jeune

Le Bois l'Abbé rassemble beaucoup d'enfants et de jeunes : **32 % des habitants ont moins de 18ans** et 13% ont entre 18 et 24 ans.

LA FRAGILITE ECONOMIQUE

▪ Des revenus faibles et un chômage important

A Champigny, 20% de la population vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté : 954 € / mois / unité de consommation. Ce taux est particulièrement préoccupant au Bois l'Abbé avec 40%

Le revenu médian est de 1 531 € / mois / unité de consommation à Champigny (proche du revenu médian en France métropolitaine : 1 562 €), mais de 1 059 € au Bois l'Abbé.

Le chômage est en augmentation sur les quatre quartiers prioritaires comme sur l'ensemble de la Ville entre 2009 et 2012.

L'indice de chômage est de 20.8 % au Bois l'Abbé, soit de 5 points supérieur à celui de la Ville. Toutefois, contrairement au reste de la Ville, ce taux est stable au Bois l'Abbé entre 2009 et 2012.

▪ Le chômage : les jeunes et les bas niveaux de qualification particulièrement touchés

Les jeunes de – de 25 ans représentent 18% des chômeurs au Bois l'Abbé (13% sur la ville), alors que les 50 ans et + ne sont pas plus représentés dans les quartiers prioritaires que dans l'ensemble de la Ville.

Par conséquent la décohabitation des jeunes est difficile : 40% des jeunes entre 25/29 ans ont un logement autonome.

Enfin, 2/3 des chômeurs ont des bas niveaux de qualification (BEPC ou brevet des collèges maximum) au Bois l'Abbé contre 53% à l'échelle de la ville.

▪ Une dépendance aux prestations sociales

En moyenne à Champigny, 29 % des allocataires CAF dépendent pour la moitié de leurs revenus des allocations, au Bois l'Abbé, la proportion est de 41%. Toutefois, la source des revenus dépend autant du travail que sur le reste de la ville : environ **70% des revenus proviennent des salaires**. Ces revenus sont cependant beaucoup plus faibles dans les quartiers de la politique de la ville, d'où la dépendance aux prestations sociales.

De même, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C dans les quartiers prioritaires est nettement supérieur à la moyenne communale : 19% des - de 65 ans bénéficient de la CMU-C au Bois l'Abbé contre 9,5% en moyenne sur Champigny.

▪ L'activité économique : une opportunité

Le nombre des établissements a augmenté de 25.9% entre 2008 et 2011, représentant une dynamique marquée par rapport au reste de la Ville.

53.4% de l'activité économique au Bois l'Abbé est représentée par des entreprises individuelles.

EDUCATION ET FORMATION

▪ Vulnérabilité socio-éducative des mineurs

Définition d'un indicateur de vulnérabilité socio-éducative à partir de 7 facteurs de risques pour l'enfant, susceptibles de le pénaliser dans l'apprentissage des savoirs et comportements qui facilitent la construction de son avenir :

- famille monoparentale
- famille nombreuse (3 enfants et +)
- 2 parents à un bas niveau de formation
- 1 parent au moins au chômage ou en emploi précaire
- aucun adulte actif en situation d'emploi
- famille locataire du parc social ou en logement précaire
- surpeuplement

On considère la vulnérabilité à partir du cumul de 4 facteurs.

24% des enfants mineurs champinois sont vulnérables au plan socio-éducatif. Au Bois l'Abbé, cela représente 58% des enfants.

▪ Un accès difficile à l'autonomie pour les jeunes

Indice d'autonomie défini à partir de trois critères : le niveau de diplôme, la situation d'emploi et le logement.

Si l'ensemble des jeunes des quatre quartiers prioritaires présentent une faible autonomie au regard du niveau de diplôme, la situation se cumule avec un moindre accès à l'emploi et à un logement pour les jeunes du Bois l'Abbé, qui présentent en conséquence un faible indice d'autonomie.

14% des jeunes Campinois de 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme (1000 jeunes). Cette proportion se monte à 16% au Bois l'Abbé (211 jeunes).

8,5% des habitants du Bois l'Abbé de 15 ans et plus ont un haut niveau de formation (au moins égal à BAC+2), alors que ce taux est de 25% sur l'ensemble de la Ville.

LES INEGALITES

▪ Inégalités Hommes / Femmes

Le taux d'activité des femmes de 25/54 ans se maintient dans les quartiers de Champigny, contrairement aux autres quartiers prioritaires en France où ce taux baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2000.

Les écarts entre les taux d'activité hommes / femmes se réduisent légèrement à Champigny, toutefois, au Bois l'Abbé l'écart est de 14 points contre 6 à l'échelle de la Ville.

La part des temps partiels présente des écarts assez faibles à Champigny (11 points d'écart contre 30 à 40 sur certaines villes) ; ces écarts sont plus importants dans les quartiers prioritaires. Au Bois l'Abbé 27% de femmes travaillent à temps partiel contre 8,5% d'hommes.

A l'échelle de Champigny, les femmes ayant un niveau de formation élevé sont plus nombreuses que les hommes ; cet écart reste favorable aux femmes dans les quartiers. Au Bois l'Abbé 14,5% de femmes ont un niveau de formation supérieur à un BAC +2 contre 8,5% d'hommes. Pour autant, les femmes occupent moins souvent des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures (3% de femmes au Bois l'Abbé occupent des postes de cadres contre 8% d'hommes).

Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules : 40 % à l'échelle de Champigny et 32% pour le Bois l'Abbé.

▪ Immigration et emplois

20% de la population campinoise est immigrée (née à l'étranger quelle que soit sa nationalité aujourd'hui). La présence de la population immigrée est plus marquée sur le Bois l'Abbé : 31.8%.

La population de nationalité étrangère est de 14,7% à Champigny (12,8% dans le Val de Marne).

L'indice de chômage est plus fort à Champigny pour la population immigrée (18.5%) que pour la population non immigrée (13%). Cette tendance est inversée au Bois l'Abbé avec un indice de chômage de 23,8% pour la population immigrée et de 28,7 pour la population non immigrée, ce qui est peut-être le double signe d'une intégration réussie et/ou d'une difficulté d'accès à l'emploi partagée sur ces quartiers (effet de l'image du quartier, absence de réseaux, etc.).

68% de la population immigrée au Bois l'Abbé a un bas niveau de formation.

Le déclassement (occuper un emploi en dessous de ses qualifications) est plus fort à Champigny pour la population immigrée (42%) que pour la population non immigrée (26.5%). Cette tendance est faiblement marquée au Bois l'Abbé où le diplôme ne protège plus la population immigrée comme la population non immigrée.

Présentation du diagnostic de territoire au service de l'élaboration du contrat de ville

- Le quartier du Plateau rassemble **2880 habitants** soit **4% de la population campinoise**,
- Taille des ménages : **2.82 personnes par ménage en 2010**
- Taux de chômage : **14,6% de la population**, 14,6% au niveau communal.

LES DYNAMIQUES DE PEUPEMENT : l'évolution de la démographie des quartiers

- Une population qui diminue dans tous les quartiers prioritaires, alors que la population campinoise augmente entre 1999 et 2010

Cela représente pour le Plateau la plus faible diminution, soit 41 personnes en moins. La baisse du nombre de personnes par ménage est liée à l'importance de la monoparentalité sur les territoires ainsi qu'au vieillissement de la population.

- Augmentation des familles monoparentales : entre 1999 et 2010, les taux ont augmenté de 7,5 % (de 27,6% en 1999 à 35,1% en 2010). Soit une des plus faibles proportions de familles monoparentales (35,1 %).
- Une augmentation de l'isolement résidentiel est constatée dans l'ensemble des quartiers, exception faite du Plateau qui enregistre une légère baisse (- 2%).
- Quant à l'évolution de la structure par âge : une diminution de la population est portée par toutes les tranches, mis à part les 18/24 ans et les 60 ans et plus – respectivement de 26,7% et de 31,8%.
- Et une diminution de 22,6 % pour la tranche des 0/2 ans.

LA MOBILITE RESIDENTIELLE

- Le profil des emménagés récents dans leur logement

Au Plateau, le niveau de formation des « *emménagés récents* », la part des hauts niveaux de formation représente 24,7% (contre 35% en moyenne communale).

- Le profil des emménagés récents dans leur logement

L'habitat collectif est moins répandu au Plateau (74,9%), soit 1 089 logements dont 816 en habitat collectif.

Au regard de la moyenne communale, la part de propriétaires dans les quartiers prioritaires est nettement plus faible. A contrario, pour le Plateau, elle fait partie des plus élevées soit 26,2%, et en statut d'occupation, 4,9% de locataires résident dans le parc privé, 67,1% de locataires sociaux et 1,7% de logés gratuitement.

- La taille des logements

Au niveau communal, 57% des logements (soit 31 084) sont des T3/T4 et les grands logements représentent quant à eux 20% des logements.

Le quartier du Plateau est dans la moyenne communale. Sur 1 089 logements, prédominance de logements de 3/4pièces soit 59,9%, des logements de type T1/T2 de 20,7% et de 5 pièces ou plus de 19,3%.

LA FRAGILITE ECONOMIQUE

▪ Des revenus faibles et un chômage important

A Champigny, 20% de la population vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté : 954 € / mois / unité de consommation, ce qui représente 23% pour le Plateau.

En 2009, le revenu médian est de 1 531 € / mois / unité de consommation à Champigny (proche du revenu médian en France métropolitaine : 1 530 €), et de 1 383 € au Plateau.

En source de revenus, le Plateau présente une des plus fortes parts de salaires parmi les revenus soit 73,7%.

Le chômage est en augmentation sur les quatre quartiers prioritaires comme sur l'ensemble de la Ville entre 2009 et 2012.

L'indice de chômage est de 14,6 % au Plateau. Ce taux a relativement peu augmenté entre 2009 et 2012, passant de 13,3% à 14,6%.

▪ Les déplacements domicile – travail

Globalement, 22,7% des actifs travaillant dans la ville y résident également. Sur l'ensemble des quartiers prioritaires cette part est plus élevée : 29,3% pour le Plateau.

Les résidents des quartiers prioritaires utilisent encore plus fréquemment les transports en commun, exception faite du Plateau.

▪ Le chômage : les jeunes et les bas niveaux de qualification particulièrement touchés

Les jeunes de – de 25 ans représentent 13,7% des chômeurs (16,6% sur la ville), alors que les 50 ans et + représentent 10,5%. Ils ne sont pas plus représentés dans les quartiers prioritaires que dans l'ensemble de la Ville.

Entre 1999 et 2010, le nombre de jeunes de 18/29 ans a diminué à l'échelle de la ville (-5,5%) et sur l'ensemble des quartiers prioritaires, exception faite du Plateau qui se distingue par une hausse de 8%.

Globalement, les quartiers prioritaires présentent une baisse des revenus fiscaux pour les 10% des ménages les plus pauvres soit -72 euros pour le Plateau.

Des jeunes en situation de parentalité précoce, 4,3% des jeunes de 18/24 ans ont au moins un enfant (contre 5,5% à l'échelle communale).

30,4% des jeunes de 25-29 ans sont titulaires d'un bac+2 (contre 41% à l'échelle de la ville), 48% possèdent un emploi (contre 66%) et 73,4% sont autonomes face à leur logement (contre 73%).

▪ Une dépendance aux prestations sociales

En moyenne à Champigny, 29 % des allocataires CAF dépendent pour la moitié de leurs revenus des allocations, la proportion est de 29%, au Plateau. Toutefois, la source des revenus dépend autant du travail que sur le reste de la ville : environ **85% des revenus proviennent des salaires**. Ces revenus sont

cependant beaucoup plus faibles dans les quartiers de la politique de la ville, d'où la dépendance aux prestations sociales.

De même, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C dans les quartiers prioritaires est nettement similaire à la moyenne communale : 9,4% des - de 65 ans bénéficient de la CMU-C au Plateau contre 9,5% en moyenne sur Champigny.

▪ **L'activité économique : une opportunité**

Le nombre des établissements a augmenté de 25.9% entre 2008 et 2011, représentant une dynamique marquée par rapport au reste de la Ville.

55.4% de l'activité économique au Plateau est représentée par des entreprises individuelles.

Le tissu économique communal se caractérise par la prédominance de très petites entreprises : 64% des entreprises ne comptent aucun salarié en 2011. Pour le Plateau cette proportion atteint les 76%.

EDUCATION ET FORMATION

▪ **Vulnérabilité socio-éducative des mineurs**

Définition d'un indicateur de vulnérabilité socio-éducative à partir de 7 facteurs de risques pour l'enfant, susceptibles de le pénaliser dans l'apprentissage des savoirs et comportements qui facilitent la construction de son avenir :

- famille monoparentale
- famille nombreuse (3 enfants et +)
- 2 parents à un bas niveau de formation
- 1 parent au moins au chômage ou en emploi précaire
- aucun adulte actif en situation d'emploi
- famille locataire du parc social ou en logement précaire
- surpeuplement

On considère la vulnérabilité à partir du cumul de 4 facteurs.

24% des enfants mineurs campinois sont vulnérables au plan socio-éducatif. Au Plateau, cela représente 38,4% des enfants, soit 295 enfants mineurs.

▪ **Un accès difficile à l'autonomie pour les jeunes**

Indice d'autonomie défini à partir de trois critères : le niveau de diplôme, la situation d'emploi et le logement.

Si l'ensemble des jeunes des quatre quartiers prioritaires présentent une faible autonomie au regard du niveau de diplôme, la situation se cumule avec un moindre accès à l'emploi et à un logement pour les jeunes du Plateau, qui présentent en conséquence un faible indice d'autonomie.

13,6% des jeunes Campinois de 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme (soit 1068 jeunes). Cette proportion se monte à 20,2% au Plateau (72 jeunes).

24% des habitants du Plateau de 15 ans et plus ont un haut niveau de formation (au moins égal à BAC+2), similaire à celui de l'ensemble de la ville (24,6%).

▪ Inégalités Hommes / Femmes

Le taux d'activité des femmes de 25/54 ans se maintient dans les quartiers de Champigny, contrairement aux autres quartiers prioritaires en France où ce taux baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2000.

Les femmes sont souvent plus nombreuses à obtenir des diplômes élevés. Pour autant, une fois sur le marché du travail, celles-ci occupent moins souvent des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Au Plateau, 226 femmes (22,6%) sont cadres et de professions intellectuelles supérieures contre 48,2% ont des professions intermédiaires, quant aux 203 hommes les taux sont de l'ordre de 36,7% et de 33,5%.

Le temps partiel a pour caractéristique d'être principalement féminin. A Champigny sur Marne, 21,8% des femmes salariées de 15 ans ou plus sont à temps partiel contre 10,3% des hommes. Un taux plus important pour les femmes sur le quartier du Plateau puisque de 27% et quant aux hommes, ce taux est dans la moyenne communale (10,6%).

Les familles monoparentales sont très largement portées par une femme : 83,7% à l'échelle de la ville et pour le Plateau 78,8%.

Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules : 39,6% à l'échelle communale et de 28,6% pour le Plateau.

▪ Immigration et emplois

20% de la population campinoise est immigrée (née à l'étranger quelle que soit sa nationalité aujourd'hui). La population de nationalité étrangère est de 14,7% à Champigny (12,8% dans le Val de Marne).

Concernant le Plateau, la présence de la population immigrée est de l'ordre de 15,6% (soit 450 habitants). Pour ce même quartier, la population immigrée de 15 ans ou plus non scolarisée a plus souvent un bas niveau de formation que la population non immigrée : 44,9% contre 34%.

A contrario, la part des hauts niveaux de formation varie de façon moins prononcée selon l'origine des personnes : 22,6% des immigrés ont un niveau de formation contre 24,4% pour les non immigrés.

FOCUS Mordacs

Présentation du diagnostic de territoire au service de l'élaboration du contrat de ville

- Le quartier des Mordacs rassemble **plus de 5700 habitants, soit 7% de la population campinoise**
- Taille des ménages : **2.94 personnes par ménage**
- **Taux de chômage : 20.5%** de la population active au 31 décembre 2012, 22.4% pour les moins de 25 ans

Remarque : les trois IRIS correspondant au quartier des Mordacs dépassent les limites du Grand ensemble et englobent la copropriété des Lyones ainsi que des zones d'habitat pavillonnaire.

LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT : l'évolution de la démographie des quartiers

▪ Une population qui diminue dans tous les quartiers prioritaires, alors que la population campinoise augmente entre 1999 et 2010

Aux Mordacs, la population a diminué de 5.8% en 11 ans (350 habitants sont recensés en moins entre 1999 et 2010). Cette baisse est la plus élevée de Champigny. Elle est en partie liée au Projet de Rénovation Urbaine puisque les relogements ont débuté en 2004, alors que les premières constructions neuves ont été livrées en 2012.

D'autres causes sont cependant identifiables, rendues manifestes par la diminution de la taille des ménages : 2.94 personnes par ménage en 2010 mais 3.45 en 1990 :

- Augmentation des familles monoparentales de 7.5% entre 1999 et 2010. En 2010, 20% des ménages aux Mordacs sont des familles monoparentales, alors que les couples avec enfants représentent 40% des ménages.
- Augmentation des ménages composés d'une personne seule de 25% entre 1999 et 2010. En 2010, 27% des ménages aux Mordacs sont composés d'une personne seule.

▪ Une population jeune, mais début du vieillissement de la population

Les Mordacs rassemblent beaucoup d'enfants et de jeunes : 38 % des habitants ont moins de 25 ans.

La population des Mordacs vieillit : les plus de 60 ans représentaient 7% de la population en 1999, ils représentent désormais 15% de la population (17% à Champigny). Dans le même temps, le taux de moins de 30 ans est passé de 54% à 45%.

▪ Une faible mobilité résidentielle

Même si 24.5% des ménages ont emménagé depuis moins de 5ans, 58% des ménages habitent le quartier depuis plus de 10 ans.

LA FRAGILITE ECONOMIQUE

▪ Des revenus faibles et un chômage important

A Champigny, 20% de la population vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté, soit 954 € / mois / unité de consommation. Ce taux est particulièrement préoccupant aux Mordacs avec 32%, ce qui représente 1840 personnes.

Le revenu médian est de 1 531 € / mois / unité de consommation à Champigny (proche du revenu médian en France métropolitaine : 1 562 €), mais de 1150 € aux Mordacs.

Le chômage est en augmentation sur les quatre quartiers prioritaires comme sur l'ensemble de la Ville entre 2009 et 2012. Les Mordacs sont cependant le quartier qui a connu la plus forte augmentation : l'indice de chômage est passé de 15.4% au 31 décembre 2009 à 20.5% au 31 décembre 2012.

▪ **Le chômage : les jeunes et les bas niveaux de qualification particulièrement touchés**

Les jeunes de – de 25 ans des Mordacs ont un taux de chômage de 22.4%, soit le taux le plus élevé de Champigny pour cette classe d'âge (moyenne : 16.6% à Champigny).

66% des chômeurs ont des bas niveaux de qualification (BEPC ou brevet des collèges maximum) aux Mordacs contre 53% à l'échelle de la ville.

▪ **Une dépendance aux prestations sociales**

En moyenne à Champigny, 29 % des allocataires CAF dépendent pour plus de la moitié de leurs revenus des allocations ; aux Mordacs, la proportion est de 34.5%.

Toutefois, la source des revenus dépend autant du travail que sur le reste de la ville : environ 70% des revenus proviennent des salaires. Ces revenus sont cependant beaucoup plus faibles dans les quartiers de la politique de la ville, d'où la dépendance aux prestations sociales.

De même, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C dans les quartiers prioritaires est nettement supérieur à la moyenne communale : 16.7% des - de 65 ans bénéficient de la CMU-C aux Mordacs contre 9.5% en moyenne sur Champigny.

▪ **L'activité économique : une opportunité**

Une soixantaine d'auto-entrepreneurs sont recensés aux Mordacs.

EDUCATION ET FORMATION

▪ **Vulnérabilité socio-éducative des mineurs**

Définition d'un indicateur de vulnérabilité socio-éducative à partir de 7 facteurs de risques pour l'enfant, susceptibles de le pénaliser dans l'apprentissage des savoirs et comportements qui facilitent la construction de son avenir :

- famille monoparentale
- famille nombreuse (3 enfants et +)
- 2 parents à un bas niveau de formation
- 1 parent au moins au chômage ou en emploi précaire
- aucun adulte actif en situation d'emploi
- famille locataire du parc social ou en logement précaire
- surpeuplement

On considère la vulnérabilité à partir du cumul de 4 facteurs.

24% des enfants mineurs campinois sont vulnérables au plan socio-éducatif. Aux Mordacs, cela représente 42.5% des enfants, soit 632 enfants.

▪ Faible niveau de formation de la population, une déscolarisation importante des jeunes

13% des habitants des Mordacs de 15 ans et plus ont un haut niveau de formation (au moins égal à BAC+2), alors que ce taux est de 25% sur l'ensemble de la Ville.

32.8% des 17-19 des Mordacs ne sont pas scolarisés, ce qui est le taux le plus élevé de la Ville (moyenne de 18.3% à Champigny).

Enfin, 14% des jeunes Campinois de 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme (1000 jeunes). Cette proportion monte à 18% aux Mordacs, ce qui représente plus de 110 jeunes.

▪ Un accès difficile à l'autonomie pour les jeunes

Indice d'autonomie défini à partir de trois critères : le niveau de diplôme, la situation d'emploi et le logement. Si l'ensemble des jeunes des quatre quartiers prioritaires présentent une faible autonomie au regard du niveau de diplôme, la situation se cumule avec un moindre accès à l'emploi et à un logement pour les jeunes des Mordacs, qui présentent en conséquence un faible indice d'autonomie.

La situation des jeunes est difficile : seuls 48% des 25/29 ans habitant le quartier ont un logement autonome, 52% ont un emploi, 30.4% ont un bac+2.

LES INEGALITES

▪ Inégalités Hommes / Femmes

Le taux d'activité des femmes de 25/54 ans se maintient dans les quartiers de Champigny, contrairement aux autres quartiers prioritaires en France où ce taux baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2000. Aux Mordacs, le taux d'activité des femmes est de 83%. Par contre, le taux d'activité masculin a décliné aux Mordacs entre 1999 et 2010 puisqu'il est passé de 94 à 86 points. L'écart avec le taux d'activité masculin est faible aux Mordacs (3 points), contre 6 à l'échelle de la Ville, mais 14 au Bois l'Abbé.

La part des temps partiels masculins / féminins présente des écarts assez faibles à Champigny (11 points d'écart contre 30 à 40 sur certaines villes), même si ces écarts sont plus importants dans les quartiers prioritaires. Les Mordacs représentent une exception, puisqu'il s'agit du seul quartier de la Ville où le taux de temps partiel masculin (26%) est supérieur à celui des femmes (21%).

A l'échelle de Champigny, les femmes ayant un niveau de formation élevé sont plus nombreuses que les hommes ; cet écart reste favorable aux femmes dans les quartiers. Aux Mordacs, 22.7% de femmes ont un niveau de formation supérieur à un BAC +2 contre 20.6% des hommes. Pour autant, ces femmes occupent moins souvent des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures (14% des femmes diplômées des Mordacs occupent des postes de cadres contre 19% des hommes diplômés).

Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules : 44 % des femmes contre 8% des hommes aux Mordacs (40% et 17% respectivement à l'échelle de Champigny).

▪ Immigration et emplois

20% de la population campinoise est immigrée (née à l'étranger quelle que soit sa nationalité aujourd'hui) et 14.7% est de nationalité étrangère. La présence de la population immigrée et étrangère est légèrement plus marquée aux Mordacs : 23.6% d'immigrés et 16.3% d'étrangers.

L'indice de chômage est plus fort à Champigny pour la population immigrée (18.5%) que pour la population non immigrée (13%). Cette tendance ne se retrouve pas aux Mordacs avec des indices également élevés pour les deux catégories (indice de chômage de 19.6% pour la population immigrée et

de 21.7% pour la population non immigrée). Cela peut être interprété comme le signe d'une difficulté d'accès à l'emploi partagée sur ces quartiers (effet de l'image du quartier, absence de réseaux, etc).

68% de la population immigrée aux Mordacs a un bas niveau de formation, contre 46.5% pour la population non immigrée.

Le déclassement (occuper un emploi en dessous de ses qualifications) est plus fort à Champigny pour la population immigrée (42%) que pour la population non immigrée (26.5%). Cette tendance est faiblement marquée aux Mordacs où le diplôme ne protège plus la population immigrée comme la population non immigrée.

LOGEMENT

▪ Prépondérance de l'habitat collectif et du logement locatif social

90% des 1 879 logements des IRIS des Mordacs sont des logements collectifs ; 75% de ces logements sont occupés par des locataires sociaux.

▪ Sous-représentation des petits logements et surreprésentation des T4

Typologies des logements du quartier (RP 2010) :

- T1/T2 : 13.2% des logements / 24% à Champigny
- T3 : 32.2%/ 30% à Champigny
- T4 : 41.7% / 27% à Champigny
- T5 ou plus : 12.8% / 20% à Champigny

▪ Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages

27% des logements sont fortement sous-occupés (2 pièces en plus par rapport à la norme), et 16% en sous-occupation modérée. A l'opposé, 26.5% des logements sont sur-occupés : cela concerne 480 ménages.

▪ Présence déterminante de deux bailleurs sociaux

IDF habitat : 771 logements (dont 293 logements issus du patrimoine de l'OPHLM de Champigny)

Paris Habitat : 670 logements (dont 114 logements neufs construits dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine)

Valophis : 80 logements

Toit et Joie : 76 logements

Présentation du diagnostic de territoire au service de l'élaboration du contrat de ville

- Le quartier des 4 cités **rassemble 9.5 % des Campinois** avec plus de 7 100 habitants
- Taille des ménages : **2.3 personnes par ménage (surreprésentation personnes vivant seules)**
- **Taux de chômage 18%** de la population

LES DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT : l'évolution de la démographie

- **Une population qui diminue alors que la population campinoise augmente entre 1999 et 2010.**

Cette diminution est de 5% pour l'ensemble du quartier des 4 cités et correspond globalement à la tendance générale relevée dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. Le secteur du Plant / Prairial se distingue par une diminution de 25% de sa population.

Parmi les causes qui permettent d'expliquer ce phénomène :

- Le renouvellement de la population qui est particulièrement important dans le quartier des 4 cités (32 % d'emménagés récents).
- L'augmentation de la part des familles monoparentales parmi les emménagés récents (+ 17% pour le secteur du Plant / Prairial) qui est également importante. 35 % des familles monoparentales des 4 cités ont emménagé depuis moins de 5 ans.

- **Profil des emménagés récents variable selon les sites**

La cité jardins se distingue par un profil d'emménagés récents dont 81.5% des 25-54 ans sont des actifs occupés (contre 75% sur l'ensemble de la Ville).

Le secteur du Plant Prairial concentre parmi les emménagés récents de l'ensemble des quartiers prioritaires le plus fort taux de personnes seules (50%).

Les Boullereaux comptent parmi leurs emménagés récents un taux important de couples avec enfants (42%) supérieur à la moyenne pour Champigny (37.7%).

LA FRAGILITE ECONOMIQUE

- **L'activité économique : un potentiel de développement territorial qui reste fragile**

Les quatre cités est le quartier qui enregistre le nombre le plus important d'établissements à vocation économique pour 1000 habitants (30.5 pour mille contre 48 pour mille pour Champigny). Cet indicateur témoigne d'un certain dynamisme territorial et également d'une relative mixité fonctionnelle.

Ce tissu économique des 4 cités, comme celui de la Ville, se caractérise néanmoins par la prédominance de très petites entreprises (73.5 % des entreprises ne comptent aucun salarié – 64% pour la Ville), signe d'une fragilité économique certaine.

- **Le chômage : une situation supérieure à la moyenne campinoise**

Le quartier des 4 cités compte 18% de chômeurs contre 15% pour Champigny. A titre de comparaison ce taux est supérieur à 20% pour les Mordacs et le Bois l'Abbé. (15% pour le Plateau).

Le profil des chômeurs est globalement comparable aux autres situations identifiées dans les secteurs en géographie prioritaire, à savoir :

- Les jeunes et les bas niveaux de formation particulièrement touchés
- Des hommes plus concernés que les femmes.

Le quartier des quatre cités se distingue par le fait qu'il présente les valeurs les plus élevées de demandeurs d'emplois de 50 ans et plus. De même on peut distinguer la cité jardin par le fait que ce secteur enregistre parmi le nombre de demandeurs d'emploi un nombre plus important d'hommes que de femmes.

UN QUARTIER MIXTE SUR LE PLAN INTERGENERATIONNEL MAIS UNE CONCENTRATION IMPORTANTE DE CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN DIFFICULTE

Le quartier des 4 cités présente une bonne mixité sur le plan intergénérationnel mais ne regroupe que des catégories socio professionnelles vulnérables. Dans la mesure où le quartier est composé quasiment exclusivement de logements sociaux cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir.

Parmi les catégories les plus touchées : Les plus de 60 ans et les jeunes.

VIEILLESSE

- **Le quartier des 4 cités concentre la part la plus élevée de personnes âgées de 75 ans et plus**

A noter que la cité jardins se distingue très nettement des autres quartiers et des autres secteurs (Boullereaux 55%, Le plant Prairial 65%) avec une part d'isolées parmi les personnes de 75 ans et plus significativement supérieure à la moyenne communale : 83% soit 38 points d'écarts.

Néanmoins, l'indice de vieillissement de la population est minimal pour les 4 cités (CJ incluse). Le risque de voir sa population vieillir est donc moindre.

JEUNESSE ET FORMATION

- **Une vulnérabilité sur le plan socio-éducatif**

Au regard de l'indice synthétique de vulnérabilité 24% des enfants campinois seraient potentiellement vulnérables sur le plan socio éducatif. Aux quatre cités ce risque est de 29%. A titre de comparaison ce taux est de 58% pour le Bois l'Abbé.

- **Une part importante de jeunes non scolarisés et non diplômés**

Les 4 cités comptent près de 137 jeunes de 17-24 ans non scolarisés et sans diplôme (19%). Parmi ces jeunes c'est la part des 23-24 ans qui est la plus représentée (75%). L'accès à l'emploi et à l'autonomie sera plus compliqué pour la plupart d'entre eux.

Le Quartier des 4 cités est marqué, comme les autres sites, par la faible présence d'adultes disposant d'un haut niveau de formation.

- **Une forte concentration de jeunes concernées par une maternité précoce**

Le quartier des 4 cités concentre un nombre particulièrement élevé de jeunes concernés par une maternité précoce (73 soit trois fois plus qu'aux Mordacs).

Le secteur du Plant / Prairial présente les indicateurs les plus élevés. 29% des jeunes femmes de ce secteur ont au moins un enfant à charge.

Le quartier des 4 cités est donc un quartier relativement mixte sur le plan intergénérationnel mais regroupe les jeunes et les personnes âgées.

PARTIE II

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE PLANS D' ACTIONS



I - PILIER COHESION SOCIALE

II - PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

III - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

I - PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1 – Réussite éducative

Axe 2 – Accès aux droits, aux services publics et à la justice

Axe 3 – Santé

Axe 4 – Prévention de la délinquance

Axe 5 – Accès au sport, à la culture et aux loisirs

Axe 6 – Citoyenneté, lien social et vie associative

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et éviter les ségrégations et les disparités. Il s'agit pour cela de lutter contre les inégalités et contre toutes les formes d'exclusions ou de discriminations en s'appuyant sur la coresponsabilité des acteurs : pouvoirs publics, citoyens, entreprises. Pour y parvenir, priorité à l'équité dans l'accès au droit, la dignité et la reconnaissance de la diversité, l'autonomie et le développement personnel, familial et professionnel, la participation et l'engagement citoyen.

Ces principes ont guidé les réflexions des groupes de travail chargés d'élaborer les champs d'actions présentés ci-dessous, tout en prenant en compte l'ensemble des priorités définies par l'Etat, les habitants et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Six axes sont ainsi explorés pour réduire des inégalités jugées insupportables, telle l'inégalité dans l'espérance de vie en bonne santé.

Trois thématiques transversales irriguent ces sujets dans le sens où les jeunes, les femmes et les personnes immigrées ou issues de l'immigration sont encore plus touchées par ces disparités au sein de quartiers déjà fragilisés dans leur ensemble.

Les priorités du volet Cohésion sociale visent ainsi à :

- 1/ Favoriser la réussite éducative des enfants
- 2/ Favoriser l'accès aux droits sociaux, aux services publics et à la justice
- 3/ Promouvoir la santé
- 4/ Prévenir la délinquance et assurer la tranquillité publique
- 5/ Garantir l'accès de tous au sport, aux loisirs et à la culture
- 6/ Promouvoir l'exercice de la citoyenneté, le développement du lien social et de la vie associative

Axe 1

Réussite éducative

U

Un Programme de réussite éducative a été signé pour la période 2007 / 2014 entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'Education nationale. Celui-ci vise à prendre en charge de manière globale les enfants les plus vulnérables et leurs parents.

En effet, la réussite éducative au sens large dépend de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école. Situation sociale, état de santé, loisirs, pratiques culturelles, vacances...bien des éléments qui pèsent sur le parcours individuel.

C'est pourquoi le volet 'éducation' du Contrat de ville est construit, dans la continuité de ce programme, en étroite articulation avec l'Education nationale, la Ville, la Caisse d'allocations familiales, les acteurs de la santé et du soutien à la parentalité.

L'accompagnement à la scolarité et à la parentalité ainsi que le renforcement du lien école-famille-enfant sont des conditions essentielles à l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

SIGNATAIRES

- Ville
- Education nationale
- Conseil départemental
- Agence Régionale de Santé
- Caisse d'allocations familiales

EVALUATION

Nombre de parcours individualisés

Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés en REP+

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Poursuivre le Projet de Réussite Educative**
- **ORIENTATION 2 : Développer les actions d'accompagnement autour de l'école**
- **ORIENTATION 3 : Assurer la cohérence entre le volet éducation du contrat de ville et les moyens de l'éducation prioritaire et de la refondation de l'école de la République**

➤ Publics cibles

Parents

Elèves / Enfants

➤ Acteurs

Ville

Education Nationale

Caisse d'Allocations Familiales

Agence régionale de santé

Les associations de soutien à la parentalité

Les associations de parents d'élèves élus

Le Réseau local soutien à la parentalité

Conseil départemental

➤ Dispositifs

Le Projet éducatif local et le projet éducatif de territoire

Le Réseau d'accueil et d'appui aux parents (REAAP)

Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Atelier santé ville

Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire

Zone de sécurité prioritaire

Projet éducatif départemental

Champs d'actions

Les actions de l'Education nationale pour mettre en place une stratégie éducative durable sont essentielles. En cohérence, il conviendra de poursuivre le projet de réussite éducative selon les moyens financiers alloués. L'Education nationale doit garder sa fonction de transmission des savoirs universels avec le principe de gratuité. Pour cela des moyens humains et financiers doivent être octroyés dans toutes les écoles et les établissements scolaires en Réseau d'éducation prioritaire.

- **S'appuyer sur le Projet éducatif local et sur le futur Projet éducatif de territoire pour définir l'ensemble des actions périscolaires et soutenir et développer le Programme de réussite éducative.**
- **Promouvoir le soutien à la parentalité (dont la cohérence à l'échelle de la ville doit être garantie par le Projet éducatif local) et la médiation scolaire**
 - **Consolider et développer les espaces de soutien à la parentalité** sur le territoire pour accompagner les parents dans leur rôle et favoriser leur diversité.
 - **Soutenir des actions de prévention de la difficulté d'éducation** rencontrée par les parents.
 - **Améliorer la visibilité et l'information relative aux actions existantes** sur le territoire en direction des familles pour favoriser l'égalité d'accès et faciliter l'orientation des publics concernés.
 - **Faire vivre le réseau de soutien à la parentalité** : animation, coordination, échanges d'expériences, rencontres...
 - **Soutenir et accompagner les acteurs associatifs** : formation, réflexion sur les contenus, les pratiques et les valeurs portées en matière de soutien à la parentalité...
- **Promouvoir la santé en lien avec les actions de prévention de l'atelier santé ville et la médecine scolaire** qui doit occuper une place prépondérante
 - **Poursuivre les dépistages et suivis médicaux** après dépistage
- **Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire** (perçu sous l'angle de la prévention primaire)
 - **Définir avec l'Education nationale des projets** de lutte contre le décrochage scolaire et l'exclusion scolaire.
- **Faciliter le recours au droit commun** en partenariat avec les travailleurs sociaux
 - **Garantir un parcours pour les familles suivies** jusqu'au retour durable dans le droit commun.

➤ Publics cibles

Parents d'élèves

Enfants

Enseignants

Acteurs éducatifs

➤ Acteurs

Ville

Education nationale

Associations à but éducatif, sportif ou culturel

Caisse d'allocations familiales

➤ Dispositifs

Projet éducatif local

Projet éducatif de territoire

Contrat Enfance Jeunesse

Zone de sécurité prioritaire

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Champs d'actions

- **Promouvoir l'offre de soutien scolaire** pour prévenir les difficultés d'acquisitions scolaires, en lien avec les parents, notamment en direction du public collégien.
- **Promouvoir des actions visant à agir sur les difficultés de l'enfant et du jeune** (scolarité, comportement, éveil) par l'emploi d'une pédagogie du détour et la mise en place d'activités valorisantes qui créent une situation de réussite.
- **Sensibiliser les familles à l'intérêt d'une activité sportive et culturelle** et créer les conditions de réussite.
➔ *Lien avec l'Axe 5 - Accès au sport, à la culture et aux loisirs*
- **Favoriser l'accès de tous aux structures culturelles locales** afin de réduire l'inégalité d'accès aux savoirs et à la culture.
➔ *Lien avec l'Axe 5 - Accès au sport, à la culture et aux loisirs*
- **Sensibiliser aux livres, rechercher le goût des mots** : développer les projets autour du livre, améliorer la fréquentation des médiathèques, renforcer les actions hors les murs des médiathèques.
➔ *Lien avec l'Axe 5 - Accès au sport, à la culture et aux loisirs*
- **Favoriser la qualité des activités et des contenus éducatifs** proposés aux enfants, la qualité des pratiques et des actes éducatifs.
 - Promouvoir la formation des intervenants.
- **Impliquer les parents dans la scolarité** de leurs enfants
 - Favoriser la préparation à l'entrée à l'école et l'accrochage scolaire
- **Favoriser des moments partagés Parents/Enfants.**
- **Développer l'apprentissage des pratiques numériques** y compris en direction des parents.
- **Développer les projets qui contribuent à impacter le rapport à la scolarité**, à lui donner du sens, à modifier le rapport aux savoirs, autant d'éléments déterminants de la réussite scolaire.

➤ **Publics cibles**

Les élèves

➤ **Acteurs**

Ville

Education
nationale

➤ **Dispositifs**

Les Réseaux de
l'éducation
prioritaire (REP et
REP+)

Champs d'actions

Les moyens de l'éducation prioritaire doivent favoriser la réussite scolaire de tous les élèves (Rased, Plus de maitres que de classes, décharges de direction, Classes de toute petite section...). L'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles doit prendre en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Un suivi individualisé effectué par des équipes disciplinaires de soutien s'appuyant sur le tissu associatif et les services publics de la commune sera favorisé.

- **Favoriser par des aides et des dispositifs adaptés la réussite** de chaque enfant et de chaque jeune
- **S'appuyer sur la refondation de l'École de la République et les réformes de l'Education prioritaire pour prévenir et traiter la difficulté scolaire**
- **Soutenir la scolarisation des enfants en situation de handicap**
- **Renforcer la scolarisation des enfants de moins de trois ans** fréquentant les écoles en REP et REP+
- **Lutter contre l'absentéisme scolaire**
- **Renforcer la relation avec les parents** pour mieux coopérer en faveur de la réussite de l'enfant

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction des politiques éducatives ; Direction de la jeunesse ; Direction des politiques culturelles ; Direction des politiques sportives ; Direction du développement urbain et social (Service du développement social et Maisons pour Tous) ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction de la santé ; Centre communal d'action sociale ; Direction des initiatives publiques et de la vie associative
- Education nationale / Inspection académique
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Préfecture et Sous-préfecture de Nogent sur Marne
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Caisse d'Allocations Familiales
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Académie Sporting Club Champigny (ASCC)
- Association de la fondation étudiante pour la ville
- Office Municipal des Migrants
- Association n°1 Formation Remédiation
- Association Soutien Echange Familles - Collège Paul Vaillant Couturier
- Associations des Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny sur Marne
- Espace des solidarités
- Protection judiciaire de la Jeunesse
- Association Champigny Prévention
- Association Iro-o
- Centres de loisirs (CLME / CLMO)
- Association Proximité
- Association des parents d'élèves indépendants (APEIC)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public
- Fédération des conseils de parents d'élèves
- Point écoute

Gouvernance spécifique au Projet de réussite éducative

« Le comité de pilotage du volet éducatif du contrat de ville est co-présidé par le sous préfet d'arrondissement au nom de l'Etat et le maire cosignataires du contrat de ville. En complément des financements de droit commun, le comité de pilotage du volet éducatif programme des actions concourant à la réussite éducative des enfants issus des quartiers prioritaires ou fréquentant des établissements situés en quartier prioritaire, par exemple :

- les actions prévues au titre du programme de réussite éducative (PRE)
- l'aide aux familles dans l'exercice de leurs missions et de leur rôle éducatif
- les clubs coup de pouce à la lecture et l'écriture des enfants de cours préparatoire
- l'école ouverte pour des élèves du cours moyen deuxième année jusqu'au lycée
- la lutte contre le décrochage scolaire
- le soutien sanitaire
- le soutien à la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire
- le dialogue parents / école facilité par l'intervention d'une tierce personne

Le comité de pilotage du volet éducatif se compose du ou des maires concernés, des services de l'Etat et de la CAF, des collectivités territoriales associées et de toute personne qualifiée invitée par les co-présidents en fonction de l'ordre du jour. A l'issue de ces comités de pilotage, les co-présidents signent le document de programmation mentionnant du paiement de ces actions. Une évaluation conjointe est exercée annuellement. »¹

¹Lettre du Préfet du Val de Marne aux présidents d'EPCI et maires signataires des Contrats de ville en date du 10 avril 2015

Axe 2

Accès aux droits, aux services publics et à la justice

L'

ensemble des acteurs locaux participant à l'élaboration du contrat de ville a observé deux processus majeurs vécus par les populations habitant les quartiers politique de la ville touchés par le creusement de la pauvreté : un « décrochage » social, voire moral et un isolement social, quand bien même ces quartiers recouvrent majoritairement des zones d'habitats collectifs.

Cela peut concerner tous les publics : des (jeunes) femmes portant une famille monoparentale, des hommes adultes sans activité, des jeunes « hébergés » mais en rupture familiale, sans qualification, des personnes âgées seules (femmes de plus de 75 ans ; hommes migrants...) touchées par la précarité sociale.

Les personnes prises dans des problématiques aux causes plurielles, complexes et durables, se trouvent dans une certaine perte de capacité à agir qui peut les éloigner du corps social et de ses dynamiques classiques de solidarité de proximité (voisinage, quartier...).

Malgré l'énergie, l'expérience et l'expertise déployées, les acteurs locaux constatent alors, le non recours aux droits des habitants, avant tout du fait de la méconnaissance de leurs droits, mais aussi des limites du « vis-à-vis » strictement individuel autour de ces problématiques.

Les actions d'accueil, d'écoute, d'information / ré-orientation, d'instruction, de suivi, d'accompagnement, de médiation... sont donc autant de typologies d'interventions de tous ces professionnels du champ du social, plus ou moins interpellés selon leur cœur de métier au quotidien, à mieux articuler.

Pour redonner mutuellement, une capacité à agir aux habitants comme aux professionnels, dans l'accès aux droits et aux services, il est proposé de créer une synergie locale, de quartier, qui articule l'action individuelle et l'action collective avec les publics habitants.

Quant à l'isolement, la question de l'action des habitants eux-mêmes interroge la démarche de développement du bénévolat (dans ses ressources et ses limites), dans l'articulation entre institutions et associations pour impulser, agir et contribuer au tissage des solidarités sur ces territoires (dans la dynamique de la ville dans son ensemble) en faveur du vivre ensemble, du respect, de la dignité, de l'utilité sociale et individuelle, de la connaissance et de la transmission...

SIGNATAIRES

- Ville
- Etat
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Caisse d'allocations familiales
- Bailleurs sociaux
- Agence Régionale de Santé

EVALUATION

Des outils d'observation de cet accès aux droits sont à créer pour pouvoir mettre en relation le public touché par rapport au public potentiel et mesurer l'impact du développement des actions d'information préventive permettant de diminuer les demandes d'urgence souvent tardives.

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Coordonner les acteurs de l'action sociale sur les problématiques d'accès aux droits et aux services publics**
 - 1.1 Construire et re clarifier les réseaux professionnels ayant un rayonnement d'action sociale auprès des populations de ces quartiers
 - 1.2 Mieux informer les professionnels sur les droits, les dispositifs, selon leur rôle dans ce parcours d'accès aux droits et aux services

- **ORIENTATION 2 : Garantir les lieux d'accueil de proximité des services aux publics pour un accompagnement au long cours**
 - 2. Poursuivre l'analyse des freins à l'accès aux droits et travailler sur la manière d'y répondre

- **ORIENTATION 3 : Prendre en compte le vieillissement et l'isolement résidentiel et social des quartiers**
 - 3.1 Constituer une plateforme collaborative d'échanges entre professionnels
 - 3.2 Développer la place et le rôle du bénévolat, de l'action individuelle ou collective de voisinage

OBJECTIF 1.1 | Construire et re clarifier les réseaux professionnels ayant un rayonnement d'action sociale auprès des populations des QPV

➤ Publics cibles

Les professionnels :

- des services publics
- des associations

➤ Acteurs

Ville

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Caisse d'allocation familiale

Conseil départemental

Autres services de l'Etat (Justice...)

➤ Dispositifs

Réseau local de soutien à la parentalité

Réseau de lutte contre les violences faites aux femmes

Réseau gérontologique

Réseau vulnérabilité

Réseau Handiville

Réseau accès aux droits des étrangers

Permanences de la CPAM dans différents lieux d'accueil de publics

Permanences de l'assistante sociale de l'Espace départemental des Solidarités dans la Mairie annexe des 4 cités

Champs d'actions

- Réidentifier les parcours d'accès aux droits par publics et leurs problématiques, (les primo arrivants/ la parentalité / l'accès à l'aide sociale / l'accès à la santé / le logement / la lutte contre les violences / l'aide juridictionnelle ...).
- Réidentifier les cœurs de métiers et les différents rôles des acteurs concernés dans ces parcours d'accès aux droits et aux services.
- Construire le dispositif d'articulation entre les acteurs de l'information technique et ceux de l'accompagnement humain et de l'animation de ces réseaux professionnels.
- Resolliciter au sein des structures d'action et de protection sociale, le rôle indispensable de personnes référentes / interlocuteurs ressources, pour les professionnels partenaires afin d'endiguer les situations de rupture de droits.
- Financer un travail d'étude pour la constitution de cartographie des réseaux et de leur rayonnement/ identification d'outils d'actualisation et d'usage. Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.

OBJECTIF 1.2 | Mieux informer les professionnels sur les droits, les dispositifs, selon leur rôle dans ce parcours d'accès aux droits et aux services

➤ Publics cibles

Les professionnels :

- des services publics
- des associations

➤ Acteurs

Ville

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Caisse d'allocation familiale

Conseil départemental

Services de l'Etat (Justice...)

➤ Dispositifs

Les jeudis du Conseil Départemental

Sessions du réseau Handiville

Ateliers Inter professionnels du CLIC (pour les aides à domicile...)

Champs d'actions

- **Identifier des socles de connaissances des droits et des dispositifs sociaux** à prodiguer aux acteurs d'accueil de premier niveau (maison pour tous, animateurs jeunesse, coordinateurs sociaux, associations...).
- **Favoriser la mise en place de plans de formations des professionnels** dans le champ de l'action sociale, à usage interprofessionnel, sur des thématiques plus ciblées en favorisant la participation des intervenants sociaux ayant un rôle de relais, pivot, suivi déjà plus individualisé, en appui de l'accompagnement social stricto sensu.
- **Identifier les processus de supervision/analyse de pratiques**, thématiques (éthiques et laïcité, violence...).
- **Mobiliser les dispositifs favorisant l'accès aux droits, dont l'écriture publique** (postes relais...).
- **Identifier des institutions d'appuis et financer des formations ciblées** (lieux, intervenants) et leurs supports.
Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.
- **Identifier des institutions d'appuis à la valorisation** de l'activité des postes relais.
Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.

OBJECTIF 2.1 | Poursuivre l'analyse des freins à l'accès aux droits et travailler sur la manière d'y répondre

➤ Publics cibles

Les habitants des QPV en particulier les

- personnes âgées
- famille monoparentale
- jeunes
- locataires du parc social
- population migrante isolée

➤ Acteurs

Ville

Centre communal d'action sociale

Conseil départemental

CAF

Services de l'Etat

➤ Dispositifs

Schéma départemental d'action sociale

Pacte local d'insertion et développement social

Journée d'information et d'orientation à l'attention des nouveaux bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Journée départementale des solidarités

Evènements dans les Maisons pour tous, par des associations et les bailleurs

Champs d'actions

- **Garantir la proximité de chacun des services, l'accessibilité de chaque institution** : horaires, hors les murs, faire venir et aller vers.
 - **Maintien et renforcement des permanences sociales et judiciaires décentralisées** (Caisse primaire d'assurance maladie, Espace départemental des solidarités, correspondant du Parquet et du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) dans des pôles cibles d'accueils des publics.
 - **Maintien et renforcement des moyens de la Maison de la justice et du droit** assurés par le Ministère de la Justice et les collectivités territoriales membres, en adéquation avec la croissance de son activité.
- **Agir sur la fracture numérique** dès lors que le processus de l'accueil numérique est un processus de simplification des démarches irréversible et nécessaire, mais qui doit être aménagé pour compenser ce phénomène de « décrochage » social qui peut être entendu comme une perte d'autonomie, pour des raisons socio-économique et linguistique (« illettrisme »).
 - **Identifier et favoriser les lieux ressources** pour les habitants d'accès numériques, disposant des outils et de l'accompagnement adaptés
 - **Réfléchir à la notion de 'domiciliation numérique'**
- **Mettre en place des informations collectives** lors desquelles les intervenants professionnels (agents et lieux), comme les habitants deviennent personnes ressources dans l'accès à l'information : aux droits, aux services (logement / précarité énergétique / l'économie sociale et familiale / la retraite /dispositifs de protection sociale (mutuelle...)/ l'e-administration) et à la justice.
- **Recenser les lieux, les acteurs pouvant agir dans le champ de l'accès au numérique et de remise à niveau linguistique** et solliciter l'Etat pour l'émergence de nouveaux métiers dans l'accompagnement des habitants à cet accès. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*
- **Identifier des évènements existants, nouveaux et adaptés**, proposés aux publics de ces quartiers par les différents acteurs locaux et qui pourraient être le lieu et le moment d'information d'accès aux droits autour d'un sujet fédérateur. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*
- **Identifier des institutions d'appuis et financer les supports** d'information, de communication sur les droits, les dispositifs, les éthiques professionnelles...*Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*
- **Développer le projet de l'Espace ressource pour la jeunesse**, d'accompagnement global, comprenant un volet Accès au droit.
 - ➔ **Voir Thématique transversale jeunesse**

OBJECIF 3.1 | Constituer une plateforme collaborative d'échanges entre professionnels

➤ Publics cibles

Les professionnels :
- des services publics
- des associations

➤ Acteurs

Ville
Centre communal d'action sociale (CCAS)
Conseil départemental
RATP

➤ Dispositifs

Réunions inter partenaires dans chaque quartier politique de la ville
Ateliers Mobilité de la RATP

Champs d'actions

- Constituer un groupe de travail pour identifier toutes les initiatives annuelles portées par les acteurs de solidarité
- Créer une dynamique des acteurs pour favoriser la participation de leurs publics cibles à l'ensemble de ses initiatives de quartier ou sur la ville
- Réfléchir avec les partenaires à la création d'un outil collaboratif d'information partagée entre les professionnels. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*

OBJECTIF 3.2 | Développer la place et le rôle du bénévolat, de l'action individuelle ou collective de voisinage
➤ Publics cibles
Les habitants des QPV :

- personnes âgées
- hommes âgés migrants
- jeunes en hébergement précaire
- jeunes femmes en situation de monoparentalité
- hommes adultes isolés

➤ Acteurs

Ville
 Centre communal d'action sociale
 Services de l'Etat
 Conseil Départemental
 Amicales de locataires
 Associations

➤ Dispositifs

Actions culturelles
 Culture du cœur
 Animation gérontologique par des associations ou des structures pour personnes âgées,
 Guide loisir du CLIC
 Ateliers santé ville
 Evènements sportifs
 Cuisines associatives
 Expérimentations d'échanges de services (I3F ; site municipal « entre campinois... »)
 Expériences intergénérationnelles

Champs d'actions

- Favoriser la coordination des acteurs intervenant dans la lutte contre l'isolement
- Développer l'intergénérationnel dans le sens de la transmission des valeurs de respect et de solidarité
- Interroger la problématique de la mobilité et des modes de déplacement, comme frein à la lutte contre l'isolement.
 - Promouvoir des outils collaboratifs entre Campinois.
- Etudier la constitution d'un dispositif MONALISA (charte) auprès des personnes âgées isolées afin de développer le parrainage, les visites au domicile, l'appel quotidien au-delà du plan canicule. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*
- Soutenir toute action en faveur des solidarités du voisinage. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*
 ➔ **Lien avec le Pilier 3 Cadre de vie**
- Multiplier les actions qui portent le développement de la transmission de compétences et de savoirs autour de thématiques fédératrices culturelles, de convivialité et de la construction du vivre ensemble (réfléchir à des possibilités d'études sociologiques complémentaires). *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Centre communal d'action social ; Direction du développement urbain et social (Service du développement social et Maisons pour Tous) ; Service des annexes ; Direction de la santé ; Direction de l'habitat ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction de la jeunesse ; Direction des politiques éducatives ; Direction des politiques culturelles ; Direction des politiques sportives ; Direction des initiatives publiques et de la vie associative
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Préfecture
- Sous Préfecture
- Caisse d'Allocations Familiales
- Maison de la justice et du droit
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Centre local d'information et de coordination secteur 2
- Espace Départemental des Solidarités
- Office français de l'immigration et de l'intégration
- Association Femmes des Mordacs
- Office Municipal des Migrants
- ABEP Soin (Service de soins infirmiers à domicile)
- Association Ensemble les Papys Mamys
- UTSF / Cyberbase
- Associations des Femmes relais médiatrices interculturelles
- Association Les petits frères des pauvres
- Immobilière 3F
- IDF Habitat
- Paris Habitat
- Valophis
- Foyer Coallia
- Foyer Adef
- Foyer Adoma
- Mission locale
- Champigny solidaire
- Association Un Plateau pour tous
- Association Proximité
- Association Migration santé
- Association SOLIFRI
- Association Forum du temps libre
- Association Restos du coeur
- Association Secours populaire
- Amicales de locataires

Axe 3

Santé

L

a définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, » qui « ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » n'a pas été modifiée depuis la date de la création de cette organisation en 1946. La conférence d'Alma Ata en 1978 l'a réaffirmée en en faisant un droit fondamental de l'être humain et en présentant l'accession au niveau de santé le plus élevé possible comme un objectif social de première importance. Reposant sur l'accès de tous aux soins de santé primaires, cet objectif suppose la volonté politique des Etats, l'engagement de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé et la participation des individus et des communautés.

Les inégalités sociales de santé commencent à s'installer dès l'enfance et ont tendance à s'aggraver au fil du temps. Elles se traduisent en France par une forte surmortalité chez les travailleurs manuels, une évolution exacerbée dans les dernières décennies. A trente-cinq ans, un homme cadre supérieur a une espérance de vie de quarante-sept ans et peut espérer en vivre trente-quatre sans aucune incapacité soit 73% du temps qui lui reste à vivre. Un ouvrier d'âge égal, lui, vivra en moyenne vingt-quatre ans sans incapacité, soit 60 % de ce temps à vivre. Les hommes cadres supérieurs ont donc six ans d'espérance de vie de plus que les ouvriers. Les déterminants sociaux de la santé vont influencer les différents indicateurs de santé comme les comportements alimentaires, les addictions, la santé physique ou mentale ou encore les recours aux soins.

La désertification médicale ne concerne pas seulement les zones rurales, on l'observe également dans les quartiers politique de la ville, où il est difficile de maintenir une offre de soins de premier recours. Les habitants des QPV disposent moins souvent qu'ailleurs d'une couverture maladie complémentaire, même s'ils sont plus couverts par la CMU-C. On observe un renoncement aux soins des publics n'ayant pas les moyens d'accéder à une mutuelle. L'accès et le recours aux soins de ville y est difficile, en particulier pour les spécialistes et le renoncement aux soins y est plus fréquent qu'ailleurs, notamment pour des raisons financières ou d'accessibilité géographique.

La Charte d'Ottawa a été adoptée le 21 novembre 1986 en vue de contribuer à la promotion de la santé conçue positivement comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie. La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer, mais en affirmant le préalable de conditions indispensables : logement, éducation, alimentation, revenu, nourriture, écosystème stable, apport

SIGNATAIRES

- Ville
- Préfecture
- Agence régionale de santé
- Education nationale
- Conseil régional
- Conseil départemental

EVALUATION

Indicateurs disponibles sur la santé des habitants des QPV (à affiner)

durable de ressources, droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

Les programmes et stratégies de promotion de la santé doivent donc intégrer :

- Une réflexion politique intersectorielle pour la santé ;
- Une évaluation systématique des effets sur la santé des évolutions de l'environnement et la création d'environnements favorables ;
- Une participation communautaire effective à la fixation des priorités et à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes ;
- L'acquisition d'aptitudes individuelles ;
- L'intégration par les services de santé par delà leurs missions cliniques et thérapeutiques de la dimension plus globale de la promotion de la santé.

L'élaboration du volet santé du contrat de ville poursuit la politique municipale de santé engagée, notamment à travers les ateliers santé ville. En prenant en compte les principes de la promotion de la santé décrit par la Charte d'Ottawa, de nombreux acteurs se sont réunis autour de 3 groupes de travail : l'autonomie, la promotion de la santé et la santé mentale. Parallèlement, un travail transversal est engagé sur l'accès aux droits et la réussite éducative.

PRIORITES

➤ **ORIENTATION 1 : Poursuivre la stratégie de l'Atelier Santé Ville (ASV)**

1.1 Améliorer la connaissance de la situation de santé sur le territoire

1.2 Mobiliser les partenaires à travers les groupes de travail menés par l'ASV sur des thèmes spécifiques

1.3 Mieux sensibiliser et former les acteurs locaux à des problématiques sociales ou de santé publique

1.4 Assurer l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets

➤ **ORIENTATION 2 : Favoriser l'accès aux droits et à la santé**

2.1 Construire des programmes favorisant l'accès à la santé

2.2 Informer et faciliter l'accès aux droits des habitants

2.3 Lutter contre la désertification médicale pour assurer la continuité de l'offre de soins sur le territoire

➤ **ORIENTATION 3 : Promouvoir une santé globale à tous les âges de la vie**

3.1 Prévenir la perte d'autonomie chez la personne âgée

3.2 Promouvoir la santé mentale

3.3 Favoriser le soutien à la parentalité et la petite enfance

3.4 Promouvoir la santé des femmes

**OBJECTIF
1.1**
Améliorer la connaissance de la situation de santé sur le territoire
➤ Publics cibles
Habitants des QPV
➤ Acteurs
Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre Communal d'Action Sociale, Ville, Associations, Education nationale, Résidences sociales
➤ Dispositifs
Atelier santé ville

Champs d'actions

- **Conduire un diagnostic participatif et partagé sur la santé des habitants des quartiers prioritaires** visant à identifier les principales problématiques de santé et les pistes d'actions envisageables. Ce diagnostic s'appuie pour cela sur le ressenti des différents acteurs locaux concernés (professionnels de santé, du social, associatifs, habitants). L'appropriation de cette démarche par les habitants est nécessaire pour qu'ils se positionnent en tant qu'acteurs de leur santé, le diagnostic est donc un véritable levier de mobilisation des habitants et des professionnels autour de ces questions.
 - Interroger les habitants sur leurs conditions d'accès aux droits, aux soins et à la prévention ; leur représentation sur l'impact des principaux déterminants dans leur quotidien sur la santé et les préoccupations qui y sont liées ; leur avis et propositions pour favoriser un meilleur état de santé.
 - Construire avec les acteurs locaux une culture commune de santé permettant d'agir avec les habitants sur des déterminants de la santé, amorcer une dynamique de réflexion et engager des actions de prévention, sensibilisation et concourant à l'amélioration de l'accès aux soins.

**OBJECTIF
1.2**
Assurer l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets
➤ Publics cibles
Habitants des QPV
➤ Acteurs
Ville
Associations
➤ Dispositifs
Atelier santé ville

Champs d'actions

- **Promouvoir une démarche de santé communautaire** afin que les habitants soient partie prenante dans la conception et la réalisation d'actions de santé/bien-être.
- **Impulser des actions de prévention santé pour et avec les habitants** pour qu'ils deviennent acteurs de leur propre santé en partenariat avec les structures, les associations et les professionnels.
- **Informier et sensibiliser les habitants sur les questions de santé** en partant de leurs demandes et besoins.

OBJECTIF 1.3 | Améliorer la sensibilisation, formation et mobilisation des acteurs locaux aux problématiques sociales et de santé

➤ Public cible

Acteurs locaux professionnels et associatifs

➤ Acteurs

CPAM

Ville

Associations

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Agence régionale de santé

Maison de la prévention

➤ Dispositifs

Atelier santé-ville

Champs d'actions

Les groupes de travail engagés dans le cadre du Contrat de Ville ont fait émerger le constat partagé d'une nécessité d'intervenir en amont, anticiper les situations avant qu'elles ne deviennent trop complexes, avoir des outils pour faciliter le repérage et la coordination des professionnels. De nombreuses structures et dispositifs existent sur le territoire mais peu d'entre elles sont identifiées et visibles par l'ensemble des acteurs impactant les déterminants de la santé.

- **Constitution de groupes de travail thématiques interprofessionnels et pluridisciplinaires** suivant les problématiques santé travaillées par l'ASV. Renforcement des connaissances sur les ressources disponibles sur le territoire, les missions de chaque acteur, les modalités d'interventions et mutualisation des ressources. Coordonner les acteurs et professionnels dans une approche transversale et décloisonnée des questions de santé (présentation et partage d'outils, communication, visibilité...)
- **Renforcer les compétences des acteurs locaux (associations de terrain)** en matière d'accès à la santé afin qu'ils soient en capacité de recevoir, accueillir, informer ou réorienter la personne de façon cohérente et adéquate en fonction de sa demande. Diffuser et/ou mettre en œuvre des supports de partage d'information (newsletter, plaquette, flyers..) et de connaissances.

OBJECTIF
2.1
Construire des programmes favorisant l'accès à la santé

 ➤ **Publics cibles**

Habitants des QPV

 ➤ **Acteurs**

Ville

 Agence Régionale
 de Santé (ARS)

Associations

 Protection
 Maternelle
 Infantile (PMI)

 Foyer de
 Travailleurs
 Migrants (Adoma,
 Adef, Coallia)

 Conseil
 départemental

 ➤ **Dispositifs**

Atelier santé ville

 Ateliers
 Sociolinguistiques
 Projet D-Marche

Revesdiab

 Soutien du Conseil
 départemental aux
 équipements de
 proximité -
 Programme
 « nutrition santé »

 AMAP/supermarché
 é collaboratif

Jardins partagés

Champs d'actions

- **Décliner au niveau local des programmes nationaux et régionaux de santé.**
 Développer des programmes d'actions autour des thématiques prioritaires au niveau local :
 - **La promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique**
 Coordonner sur le territoire les acteurs intervenant dans ce champ pour améliorer la visibilité de l'offre et renforcer le partenariat avec le service des sports et de la jeunesse.
 - **Les dépistages des cancers**
 Poursuivre les actions de sensibilisation et la formation des acteurs et personnes ressources sur les trois dépistages des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal).
 - **La prévention du Virus d'immunodéficience humaine (VIH), hépatites et Infections sexuellement transmissibles (IST)**
 Poursuivre la campagne locale lors de la journée mondiale de lutte contre le VIH du 1^{er} décembre avec l'organisation de séances de dépistage hors les murs en lien avec le Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et des actions de sensibilisation tout au long de l'année.
 - **La promotion de la vaccination**
 Poursuivre les séances de vaccinations dans les Centres municipaux de santé (CMS) et à la Maison pour Tous du Bois l'Abbé. Renforcer les temps d'information en direction des habitants sur le recours aux vaccins comme moyen de protection pour soi et pour les autres de certaines maladies.
- **Construire des outils pédagogiques adaptés** aux publics cibles pour faciliter l'accessibilité et la compréhension des messages afin que les personnes puissent s'en saisir.
- **Diffuser des messages clairs et précis** pour éviter la démultiplication des informations. S'appuyer sur les associations qui sont au plus près des publics et de leurs problématiques, notamment celles qui dispensent des Ateliers Socio Linguistiques.
- **Faciliter l'accès à ces campagnes de prévention.** Organiser des d'actions collectives de proximité (ateliers thématiques, rencontres, débats...) dans les structures de quartiers pour sensibiliser la population et travailler sur les représentations et les freins possibles.

OBJECTIF
2.2
Informier et faciliter l'accès aux droits des habitants
➤ Publics cibles
Habitants des QPV
Acteurs
➤ Acteurs
Ville
CPAM
CRAMIF
**Foyer de
Travailleurs
Migrants**
Bailleurs sociaux
Associations
**Centre Local
d'Information et de
Coordination (CLIC)**
**Conseil
départemental
notamment**
**Espace
Départementale
des Solidarités**
➤ Dispositifs
**Aide à la
complémentaire
santé**
**Couverture maladie
universelle et
complémentaire**
**Aide médicale
d'Etat**
**Allocation
Personnalisée
d'Autonomie**
Ecrivains publics
Mission Sociale

Champs d'actions

- **Poursuivre l'accompagnement social individuel** des personnes rencontrant des difficultés d'accès aux soins. Face au constat d'un grand nombre de personnes en situation de rupture ou de renoncement aux soins, dû à une complexité ou une méconnaissance des dispositifs, l'accompagnement individuel de proximité est nécessaire. Des structures de proximité et de médiation sociale et interculturelle sont les clés pour amener les personnes les plus vulnérables vers l'accès aux droits et aux soins.
- **Améliorer la visibilité des dispositifs facilitant le recours aux droits.**
 - Certains dispositifs comme l'Aide à la complémentaire santé (ACS) sont encore méconnus par un grand nombre de personnes remplissant les critères d'éligibilité. Développer l'articulation entre l'ensemble des acteurs (Centre communal d'action sociale (CCAS), Espace Départemental des Solidarités (EDS), Mission Sociales, Caisse régionale d'assurance maladie Ile de France (CRAMIF), Caisse d'allocations familiales (CAF) etc.) intervenant dans le champ de l'accès aux droits autour d'actions collectives dans des structures de quartiers identifiées par les habitants.
 - Réaliser un répertoire des acteurs présents sur le territoire (porté par le CCAS), regroupant les informations pratiques et utiles concernant l'accès aux droits et les structures ressources en matière de santé. A destination des professionnels, ce répertoire a pour objectif d'offrir une meilleure connaissance des acteurs œuvrant dans le champ de l'accès aux droits et à la santé, de leurs missions, et de faciliter ainsi l'accès à leurs services.
- **Créer des outils pédagogiques adaptés** au public afin qu'il puisse se saisir de l'information. La barrière de la langue, des informations trop denses et complexes vont venir mettre à mal les objectifs premiers de ces brochures d'informations. Travailler avec les bénéficiaires de ces dispositifs sur l'élaboration d'un contenu adapté.
- **Former les professionnels** qui interviennent dans l'accès aux droits en matière de santé et qui sont au contact du public. Intégrer les associations lors des formations organisées par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en direction des différents acteurs avec lesquels ils sont conventionnés (CCAS, collectivité...).
 ➔ **Lien avec le Pilier 1 – Axe 2 Accès aux droits, aux services publics et à la justice**

**OBJECTIF
2.3****Lutter contre la désertification médicale pour assurer la
continuité de l'offre de soins sur le territoire****➤ Publics cibles****Les professionnels
de santé****➤ Acteurs****Agence Régionale
de Santé (ARS)****Facultés****Ordres
professionnels****Organisations
professionnelles****➤ Dispositifs****Le contrat
d'engagement de
service public
(CESP)****Territoire
entrepreneur (Ex
zone franche
urbaine)****Champs d'actions**

L'évaluation de l'offre de soins de premier recours ne place pas la commune dans la catégorie des territoires déficitaires ou fragiles, sauf pour l'orthophonie. Non seulement elle semble en décalage avec la réalité ressentie par les professionnels, mais elle ne prend pas en compte ni la dimension infra territoriale des quartiers, importante pour des soins de proximité, ni la dimension sociale : secteur conventionnel d'exercice, but lucratif ou non des hôpitaux. L'évolution négative de la démographie de certaines professions se fait déjà sentir et va se poursuivre dans les années à venir, appelant à des anticipations.

➤ Etablir une cartographie précise de l'offre de soins

- Offre de soins en médecine générale
- Offre de soins en médecine spécialisée
- Offre de soins paramédicaux
- Offre de soins hospitalière

➤ Changer les représentations sur la pratique médicale dans les quartiers

- Encourager le développement des stages en médecine générale dans les quartiers
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé en assurant la promotion de l'exercice regroupé pluri professionnel

➤ Faciliter l'installation des jeunes médecins

- Faire connaître les dispositifs incitatifs
- Assurer l'interface avec les bailleurs pour trouver des locaux professionnels en lien avec la Direction du développement économique et de l'emploi, au sein des quartiers politique de la ville.

➤ Conforter les centres de santé

- Faire bénéficier les Centres de Santé de l'ensemble des moyens de droit commun pour assurer leurs missions de santé publique
- Développer les coopérations avec les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif par des consultations « avancées » ou la télémedecine
- Obtenir des moyens pour renforcer leur rôle dans la formation des professionnels de santé

OBJECTIF

Prévenir la perte d'autonomie chez la personne âgée

3.1

➤ Publics cibles

Les personnes âgées de plus de 60 ans

➤ Acteurs

Ville

Agence Régionale de Santé (ARS)

Associations

Bailleurs sociaux

Conseil départemental

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

Centre communal d'action sociale

➤ Dispositifs

Atelier santé ville

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Prévention Retraite Ile de France (PRIF)

Service Maintien à Domicile

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Champs d'actions

La population est de plus en plus vieillissante sur l'ensemble de la ville et l'indice d'évolution des générations âgées des 60 ans et plus nous montre une augmentation nettement plus importante sur les QPV. Aujourd'hui 97,5% des 75 et ans plus vivent à leur domicile dans les QPV et bien souvent ont l'espérance de vie la plus faible et le plus grand nombre d'années de vie en mauvaise santé dus à leur condition de travail. Il est donc nécessaire d'anticiper les besoins qui vont émerger autour de la perte d'autonomie. La question de l'isolement des personnes est portée par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) en lien avec l'Atelier Santé Ville.

- **Relancer la commission vieillissement** avec un nouvel objectif de coordination des acteurs médico sociaux et des travailleurs sociaux allant aux domiciles des personnes âgées. Les professionnels de différents champs observent un certain nombre de problématiques communes pour lesquelles ils se retrouvent en difficulté et isolés. Une méconnaissance de la multitude de ressources et dispositifs présents sur le territoire débouche sur ce constat. Cette instance aura donc pour vocation d'échanger sur les missions, pratiques de chacun et la mutualisation des ressources.
- **Former les professionnels** pour améliorer le repérage des signes et symptômes relevant d'une dégradation de l'autonomie, l'orientation et la prise en charge de leur public. L'ABEP Soins (Service de soins infirmiers à domicile) se propose de former et sensibiliser des professionnels (gardiens d'immeuble, personnes intervenant à domicile...) au repérage des signes manifestant la perte d'autonomie.
- **Créer un outil évaluant la perte d'autonomie.** L'ABEP soins se propose de construire une grille d'analyse (le format reste à définir) permettant aux différents acteurs, du champ médicosocial ou non, intervenant à domicile d'évaluer de manière simple et adaptée à leur pratique, la perte d'autonomie.
- **Développer les actions de prévention** en direction des personnes âgées afin de prolonger leur autonomie et le maintien à domicile. S'appuyer sur les actions de prévention développées par la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse autour des thématiques du bien vieillir, de la mémoire, de l'équilibre et de l'aménagement du logement. Poursuivre le projet D-marche initié par le CCAS.

➔ **Lien avec le Pilier 3 – Axe 2 Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires – Orientation 3**

OBJECTIF

3.2

Promouvoir la santé mentale

➤ Publics cibles

Tous publics

➤ Acteurs

Ville

Agence Régionale
de Santé (ARS)Centre Médico
Psychologique
(CMP)Equipe Mobile
Précarité
Psychiatrie (EMPP)Centre de Soins
d'Accompagnemen
t et de Prévention
en Addictologie
Meltem (CSAPA)Union pour la
défense de la Santé
Mentale (UDSM)

Associations

Unafam

Foyers de
Travailleurs
Migrants

Bailleurs sociaux

Conseil
départemental➤ DispositifsConseil local de
santé mental
(CLSM)Schéma
départemental de
santé mentale

Champs d'actions

La santé mentale est marquée par le sceau de la peur et de la discrimination. Du fait de l'ampleur du problème, les souffrances, les incapacités et les coûts pour l'individu, sa famille et la société sont immenses. Pourtant de nombreux exemples montrent que des progrès pourraient être accomplis pour mieux prendre en charge et mieux intégrer les patients atteints de pathologie mentale. Pour changer le cours des choses, il faut renforcer sensiblement l'action en faveur de la promotion de la santé mentale.

- **Renforcer la connaissance des acteurs** sur les dispositifs et ressources existantes en termes de santé mentale sur le territoire pour permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ainsi que la continuité de ceux-ci. Mettre en place une coordination des acteurs au travers de temps d'échanges entre les professionnels sur les rôles, missions et limites de chacun.
- **Sensibiliser les professionnels** aux troubles psychiques et à leur accompagnement social pour qu'ils puissent identifier des situations à risque et éviter les situations « d'urgence ».
- **Former les professionnels** recevant du public sur l'accueil des personnes souffrant de troubles psychiques. Poursuivre et étendre les formations organisées par l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) à destination des professionnels. L'objectif est de questionner les pratiques des professionnels afin de les adapter aux besoins spécifiques des personnes souffrant de troubles psychiques.
- **Promouvoir une vision positive de la santé mentale** pour ne pas la réduire à la seule prise en charge des maladies psychiatriques. Développer l'éducation et la promotion de la santé mentale avec des actions collectives autour de la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques, en facilitant leur participation.

➔ **Lien avec le Pilier 3 – Axe 1 Rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers – Orientation 1**

OBJECTIF
3.3
Favoriser le soutien à la parentalité et la petite enfance
➤ Publics cibles
Habitants des QPV
➤ Acteurs
Ville
**Programme de
réussite Educative**
**Protection
Maternelle
Infantile (PMI)**
**Conseil
départemental**
➤ Dispositifs

Champs d'actions

La santé de l'adulte est pour une partie dépendante de son histoire passée : condition de la grossesse et de la naissance. Une partie des pathologies qui l'affecteront, trouve son origine dans l'enfance comme avec la sédentarité et le surpoids. Il est possible de s'appuyer sur l'intervention des parents les aidant à acquérir et partager les connaissances nécessaires. Les déficits sensoriels touchant la vue et l'audition, ou les difficultés instrumentales comme la dyslexie vont entraver les acquisitions scolaires avant de constituer un handicap chez l'adulte. Des solutions existent encore faut elle qu'elles soient effectivement accessibles.

➔ **Lien avec le Pilier 1 - Axe 1 Réussite éducative**

- **Développer les interventions précoces** : s'appuyer sur les dépistages réalisés par le Conseil général en maternelle et les évaluations faites en PMI sur la base de ces dépistages pour orienter les familles et faire connaître les structures ressources disponibles.
- **Améliorer les compétences parentales** : utiliser et diffuser les ressources disponibles en éducation pour la santé, relayer les campagnes nationales, favoriser la diffusion et l'échanges des connaissances entre parents et avec les professionnels sur des sujets du type : l'alimentation, l'utilisation des écrans...
- **Maintenir la coopération des Centres Municipaux de Santé avec le Programme de Réussite Educative** : consultations d'évaluation pour les enfants à partir de 6 ans et orientation en fonction des besoins, priorité d'accès pour certaines consultations spécialisées ou rééducation, accompagnement social pour l'accès aux droits dans le domaine de la santé, dispositif d'aide spécifique exceptionnelle en particulier pour l'acquisition de lunettes en l'absence d'alternative de droit commun.
- **Réfléchir à l'accessibilité des soins qui est problématique pour les familles nombreuses ou monoparentales** : lieux de soins décentralisés, accompagnement physique, horaires adaptés...

OBJECTIF

3.4

Promouvoir la santé des femmes

➤ Publics cibles

Habitantes des QPV

Les acteurs des
QPV➤ Acteurs

Ville

Agence régionale
de santéAssociation de
Dépistage Organisé
des Cancers dans le
Val de Marne 94Ligue contre le
cancer du Val de
MarneCentre de
planification –
Protection
Maternelle
Infantile (PMI)

Associations

➤ Dispositifs

Atelier santé ville

Dépistages
OrganisésBilan de santé de
l'Assurance
MaladieRéseau de lutte
contre les violences
familiales et
conjugales

Champs d'actions

- **Améliorer l'accès à la santé des femmes en situation de vulnérabilité.** Développer une approche de santé globale adaptée aux femmes en situation de vulnérabilité sociale, particulièrement en situation d'isolement (familles monoparentales). Poursuivre les ateliers santé organisés auprès des bénéficiaires des Ateliers Socio Linguistiques afin d'intégrer la santé leur parcours d'insertion. Diverses thématiques sont développées : promotion des dépistages des cancers, vie sexuelle et affective, hygiène de vie, maladies cardiovasculaires, nutrition, VIH...
- **Faciliter l'identification des structures ressources en matière de santé.** Renforcer la connaissance des acteurs de proximité et les sensibiliser sur les dispositifs existants en matière d'accès à la santé pour qu'ils puissent faciliter le parcours de santé de leur public.
- **Organiser des temps d'échange et d'information** avec les structures de proximité dans les QPV pour aller au-devant du public. Réunir et créer du lien entre les professionnels de santé et les habitantes autour d'un temps convivial sur une thématique santé.
- **Former des personnes ressources** des QPV sur diverses thématiques de santé afin de diffuser les messages de promotion et prévention de la santé et d'orienter vers les structures permettant l'accès aux soins.
- **Participer au réseau de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.** Informer et sensibiliser les professionnels de santé de premiers recours sur les violences conjugales et intrafamiliales et faciliter l'orientation des personnes victimes vers le réseau.

OBJECTIF
3.5
Prévenir les conduites à risque
➤ Publics cibles

Les adolescents et leurs parents

Les acteurs intervenants auprès des adolescents

➤ Acteurs

Ville

Agence Régionale de Santé (ARS)

Associations

Action Prévention Sport

Mission Locale

Association Soutien

➤ Dispositifs

Point Ecoute Jeunes-Maison de l'Adolescent

Visa 94 – Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG)

Centre de planification familiale

Champs d'actions

- **Développer des projets partenariaux pour favoriser la sensibilisation et la prévention** en direction des jeunes aux questions liées à l'alcool, le tabac, la chicha, le cannabis, les rapports sexuels non protégés...
- **Sensibiliser le public adolescent et les parents aux risques liés à internet** et à l'utilisation des réseaux sociaux
- **Former et informer les acteurs locaux** sur les questions liées à la consommation des jeunes et aux conduites à risques dans une approche globale de la santé. Visa 94 propose d'étendre à d'autres acteurs les temps de formations et d'information. Permettre aux professionnels qui sont en contact direct avec le public d'identifier et d'orienter les jeunes vers les structures ressources présentes sur le territoire.
- **Sensibiliser, informer et développer les compétences psychosociales des jeunes en matière de santé.** Aller vers les adolescents en s'appuyant sur des outils pédagogiques adaptés pour diffuser des informations de prévention dont ils pourront se saisir.
- **Renforcer les actions de soutien et d'accompagnement des parents** autour des questions des comportements à risque. Le Point Ecoute reçoit et accompagne tous les parents d'adolescents qui demandent un appui et un soutien face à une situation complexe.

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction de la santé ; Centre communal d'action sociale ; Direction des politiques éducatives ; Direction des politiques sportives ; Direction de la jeunesse ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction de l'habitat ; Direction du développement urbain et social (Service du développement social ; Maisons pour tous) ; Direction du développement économique et de l'emploi
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Préfecture
- Sous préfecture
- Agence régionale de santé
- Education nationale
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Espace Départemental des Solidarités
- Coordinateurs des PMI (protection maternelle et infantile)
- Association Proximité
- Association Champigny Prévention
- Association de dépistage organisé des cancers 94
- Association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER)
- Centre local d'information et de coordination
- Union départementale des associations familiales
- Associations des Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny sur Marne
- Centre de Soins Addictologie (CSAPA) Meltem
- Réseau Boucle de Marne
- ABEP Soins (Service de soins infirmiers à domicile)
- Union nationale des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques
- Maison de la prévention
- Immobilière 3F
- IDF Habitat
- Paris Habitat
- Valophis
- Toit et joie
- Foyer Coallia
- Foyer Adef
- Foyer Adoma
- Association Femmes des Mordacs
- Centres de loisir
- Point écoute
- Aides
- Forum du temps libre
- Ensemble Papys Mamys
- Equipe mobile psychiatrie précarité
- Equipe mobile Alzheimer
- Espace insertion
- Visa 94
- Un plateau pour tous
- Les petits frères des pauvres
- Migration santé
- Médecins libéraux
- Mission locale
- Réseau Partage 94
- SOLIFRI
- Etablissements de soins de suite et de réadaptation

Axe 4

Prévention de la délinquance

O

Outre l'existence d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et ses déclinaisons dans certains quartiers et la Zone de sécurité prioritaire au Bois l'Abbé et aux Mordacs pour la méthode, la ville a engagé un travail de mise à jour de son Contrat Local de Sécurité avec l'élaboration d'un Plan local de Prévention de la Délinquance et d'un Schéma de Tranquillité Publique.

Ce travail de diagnostic et d'état des lieux des actions déjà existantes partagés avec les acteurs institutionnels a débuté en février 2015.

Au vu de la méthode de travail qui se veut partagée pour garantir un meilleur diagnostic et une meilleure efficacité dans sa mise en œuvre future, l'écriture de ces documents ne peut être complètement finalisée au moment de la signature du contrat de ville.

Néanmoins les principales orientations et les objectifs opérationnels qui en découlent sont déjà dégagés.

Les orientations pour la Prévention de la délinquance sont donc inscrites dans le pilier « cohésion sociale » et les éléments concernant la tranquillité publique dans le pilier « cadre de vie », même si parfois les orientations et objectifs pourront se croiser.

Les orientations qui seront développées sur Champigny prennent bien sûr en compte celles de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013/2017, du Plan départemental de Prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014 et des axes de travail de la ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire du Bois l'Abbé, étendue pour la méthode au quartier des Mordacs).

Ces nouveaux plans concerneront tout le territoire campinois avec une attention particulière aux grands ensembles de logements que sont les quartiers Politique de la Ville.

Les premiers éléments de diagnostic (qui reste à affiner) et d'état des lieux reflètent d'une part les difficultés à obtenir une vision suffisamment concrète des situations. Pour autant, ils montrent d'autre part un travail partenarial déjà engagé depuis de nombreuses années même s'il est encore à développer et nécessite des méthodes de travail revisitées.

La sécurité et la tranquillité publique sont de réels enjeux pour le territoire tant pour le cadre de vie de ses habitants que pour l'attractivité du territoire. Leur rétablissement nécessite une action à plusieurs niveaux : une intervention en direction des jeunes en situation de déshérence et en termes de prévention primaire, des actions sur l'espace public (entretien, surveillance et animation), et la restauration de la tranquillité publique et les troubles à l'ordre public (intervention des forces de police).

SIGNATAIRES

- Ville
- Préfecture
- Procureur de la République
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Bailleurs sociaux
- Education nationale
- Transporteurs

EVALUATION

- Données du futur observatoire de prévention de la délinquance
- Evolution du partenariat et des actions croisées

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Coordonner la mobilisation des ressources existantes pour lutter contre la délinquance**
 - 1.1 Développer des outils d'observation et de coordination
 - 1.2 Animer un travail partenarial sur les volets de prévention primaire et secondaire
 - 1.3 Lutter contre la consommation et l'entrée dans le trafic de stupéfiants
 - 1.4 Lutter contre la récidive

- **ORIENTATION 2 : Organiser le partenariat entre les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes**
 - 2.1 Organiser la lutte contre les violences faites aux femmes
 - 2.2 Organiser l'aide aux victimes

- **ORIENTATION 3 : Elaborer un Schéma de tranquillité publique**
Lien avec le pilier 3 - Cadre de vie renouvellement urbain

OBJECTIF | Développer des outils d'observation et de coordination**1.1****➤ Publics cibles****Acteurs de proximité****Professionnels des services publics et associatifs****➤ Acteurs****Ville****Acteurs de proximité****Professionnels des services publics et associatifs****Police nationale****Bailleurs sociaux****Education nationale****Conseil départemental****➤ Dispositifs****Données chiffrées des faits de délinquance des différents acteurs****Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et ses groupes thématiques****Groupe projet « Cœur de quartier » des Mordacs****Réunions inter partenaires des quartiers****Groupe de travail Zone de Sécurité Prioritaire****Champs d'actions**

- **Mettre en place un observatoire des faits de délinquance et de troubles à la tranquillité publique :**
 - Elaborer un outil de données chiffrées et sectorisées piloté par le service Prévention, tranquillité publique et droits des femmes en impliquant l'action de certains acteurs (Police nationale, bailleurs sociaux, Education nationale ...)
- **Créer des rencontres trimestrielles des professionnels par quartier** (à croiser avec d'autres dispositifs de suivi par quartier : réunions inter partenaires, Gestion urbaine de proximité...) ou au niveau de tout le territoire.
- **Définir un dispositif de « gestion de crise »** lorsqu'un fait marquant se produit, pour coordonner les acteurs dans la mise en lien avec la population dans un souci de réactivité et de cohérence et facilitant l'émergence d'une réactivité citoyenne.

OBJECTIF 1.2 | Animer un travail partenarial sur les volets de prévention primaire et secondaire

➤ Publics cibles

Acteurs de proximité
Professionnels des services publics et associatifs

➤ Acteurs

Ville

Police nationale

Education nationale

Justice

Conseil régional

Conseil départemental

Bailleurs sociaux

Associations de prévention

Associations de parents d'élèves

➤ Dispositifs

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Zone de Sécurité Prioritaire

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Soutien régional pour les opérations d'investissement pour les locaux publics accueillant des structures de médiation et d'accès au droit

Comité d'axe social du Bus 308

Champs d'actions

Prévention primaire : action sur les facteurs socio-économiques (éducation, emploi, logement, loisirs...) qui peuvent conduire à des trajectoires délinquantes.
Prévention secondaire : action en direction de groupes qui présentent un risque particulier de délinquance.

- **Poursuivre le travail du groupe thématique du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) « Prévention, éducation » du Bois l'Abbé** en élargissant dans un premier temps au quartier des Mordacs et ensuite partager la méthode aux autres quartiers.
- **Organiser des rencontres entre acteurs « socio-éducatifs » et les services de la Police nationale et de la Justice** pour une meilleure compréhension mutuelle des missions et modalités d'intervention
- **Poursuivre le travail partenarial engagé dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) Bois l'Abbé/Mordacs** en croisant avec les actions issues du CLSPD campinois et également avec celui de Chennevières
- **Développer le lien entre prévention et parentalité**, à croiser avec l'axe « Réussite éducative », en particulier sur l'accompagnement des parents sur leurs difficultés avec leurs jeunes au delà de la réussite scolaire, en recherchant leur implication.
➔ **Voir Pilier 1 – Axe 1 Réussite éducative**
- **Contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi individualisé des jeunes en difficultés entre professionnels**, en lien avec le groupe de travail adolescents Programme de réussite éducative - Point Ecoute.
- **Soutenir toute action citoyenne de mobilisation des habitants en termes de prévention ou de lutte contre des faits de délinquance.**
- **Poursuivre les rencontres Réussir ensemble à Champigny** avec les jeunes et portées par la ville.
➔ **Voir Axe transversal Jeunesse**

OBJECTIF 1.3 | Lutter contre la consommation et l'entrée dans le trafic de stupéfiants

➤ Publics cibles

Elèves des collèges et lycées

Jeunes majeurs

➤ Acteurs

Education nationale

Ville

Associations

Structures jeunesse

Maison de la Justice et du droit (MJD)

Agence régionale de santé

Police nationale

➤ Dispositifs

CLSPD

FIPD

Champs d'actions

- **Intervenir dans les collèges et lycées et auprès des publics jeunes sur la question des stupéfiants** : consommation, conséquences de l'implication dans le trafic
- Réfléchir à un dispositif de repérage précoce en lien avec les parents sur la question des addictions
➔ *Voir Pilier 1 – Axe 3 Santé Orientation 3*
- Favoriser les actions de la police nationale contribuant à endiguer les trafics de stupéfiants

OBJECTIF 1.4 | Lutter contre la récidive

➤ Publics cibles

Elèves des collèges et lycées

Jeunes majeurs

➤ Acteurs

Education nationale

Ville

Associations

Protection judiciaire de la jeunesse

Structures jeunesse

➤ Dispositifs

Travaux d'intérêt général

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Champs d'actions

- **Participer à l'établissement de conventions comprenant des mesures de responsabilisation** avec les collèges et lycées
- **Poursuivre l'accueil des Travaux d'Intérêt Général** en recherchant de nouveaux lieux d'accueil au sein des services municipaux
- **Réactiver les stages citoyenneté pour les jeunes** selon les moyens disponibles

*Organiser le partenariat de la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux***OBJECTIF 2.1 | Organiser la lutte contre les violences faites aux femmes****➤ Publics cibles**

Femmes et Hommes ;
Jeunes ; Collégiens,
lycéens ; Acteurs de
proximité

➤ Acteurs

Ville ; Education
nationale ; Structures
jeunesse ; Conseil
départemental ; Conseil
régional ; Caisse
allocation familiale ;
Police nationale ;
Centre d'information
sur le droit des femmes
et des familles (CIDFF) ;
Bailleurs ; Tremplin 94
– Sos Femmes ;
Associations

➤ Dispositifs

Réseau local de lutte
contre les violences
intrafamiliales et
conjugales ; FIPD

Champs d'actions

- **Poursuivre le travail d'animation du Réseau Local** de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales
- **Développer un travail avec les collèges, lycées et structures Jeunesse** sur les violences sexistes et sexuelles dans et hors des établissements
- **Former les acteurs de proximité** aux inégalités femmes-hommes et aux violences sexistes
- **Mettre en place des marches exploratoires** concernant la sécurité des femmes dans leur environnement de vie : constitution d'un groupe de femmes qui réalise un diagnostic en marchant sur les éléments du cadre de vie qui créent de l'insécurité ou des difficultés à l'appropriation de l'espace public
➔ *Voir Pilier 3 – Axe 2 Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires*

OBJECTIF 2.2 | Organiser l'aide aux victimes**➤ Publics cibles**

Habitants de la ville

➤ Acteurs

Etat (Justice) ; Maison
de la Justice et du
droit ; Conseil
départemental d'accès
au droit ; Tribunal de
Grande Instance ;
CIDFF ; Ville

➤ Dispositifs

FIPD

Maison de la Justice et
du droit

Champs d'actions

- **Renforcer les moyens de la Maison de la Justice et du droit** pour un meilleur accès des personnes les plus en difficulté
- **Maintenir les permanences du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF)** et l'information des structures de proximité et les associations sur les dispositifs d'aide aux victimes
- **Poursuivre le travail de formation des acteurs relais de terrain** (Maisons pour Tous, Espace départemental des solidarités, Centre communal d'action sociale ...) sur la connaissance de leurs rôles et limites.
➔ *Voir Pilier 1 - Axe 2 Accès aux droits, aux services et à la justice – Objectif 1.2*

➤ Publics cibles

Habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Police nationale

Justice

CLSPD

Bailleurs

Associations

Amicales des locataires

Conseil régional

➤ Dispositifs

CLSPD et déclinaisons restreintes par quartier

FIPD

ZSP

Vidéo-protection

Soutien régional pour les opérations d'investissement pour les locaux publics accueillant des structures de médiation et d'accès au droit

Champs d'actions

- **Etablir un diagnostic de la tranquillité publique**
 - **Mettre en place un outil d'observation** des troubles à la tranquillité publique : cartographie ...
 - **Evaluer les impacts des aménagements urbains et architecturaux** en termes de prévention situationnelle

- **Mettre en place des outils pour assurer la tranquillité publique et la sécurité**
 - Travailler en lien avec la **gestion urbaine de proximité**
 - **Mener des actions de vidéo protection ponctuelles** en accord avec la population et en lien avec l'action de la police nationale
 - **Poursuivre, voire développer les CLSPD restreints** par quartier sur la question de l'occupation des halls
 - **Travailler sur la mise en place d'un dispositif de médiation** sur les quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs mobilisant les bailleurs sociaux. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*

- **Intégrer les habitants et les acteurs de proximité aux problématiques de tranquillité publique**
 - Travailler avec les acteurs de proximité et les habitants sur la **réappropriation des espaces extérieurs.**
 - **Organiser des rencontres entre la population et les services de la Police Nationale et/ou de la Justice** pour une meilleure compréhension de leurs missions et des attentes des habitants.
 - ➔ **Lien avec le Pilier 1 – Axe Accès aux droits, aux services et à la justice Objectif 2.1**

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction du développement urbain et social ; Direction des politiques éducatives ; Direction de la jeunesse ; Direction de la santé ; Direction de l'environnement et du cadre de vie ; Direction des infrastructures, des Transports et de l'Espace public
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Préfecture
- Sous préfecture
- Justice
- Police nationale
- Maison de la justice et du droit
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Unité Educative en Milieu Ouvert
- Education nationale
- Espace Départemental des Solidarités
- Associations des Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny sur Marne
- Immobilière 3F
- IDF Habitat
- Paris Habitat
- Valophis
- Toit et joie
- Oxy'jeune
- Association Proximité
- Visa 94
- Point écoute
- Association Champigny Prévention
- SNCF
- RATP

Axe 5

Accès au sport, à la culture et aux loisirs

L

a culture et le sport sont des outils en faveur de la citoyenneté quand ils permettent à leurs bénéficiaires de s'exprimer, de s'enrichir individuellement et mutuellement et de vivre des expériences collectives fortes. Ils permettent ainsi de lutter contre les inégalités, contre la ségrégation, ils optimisent les échanges et donc la découverte de l'autre.

A Champigny, le sport et la culture sont depuis longtemps reconnus comme un véritable levier de cohésion et de convergence.

En dépit des efforts faits en faveur de l'élargissement des publics, des inégalités d'accès subsistent pour les habitants jeunes et adultes des quartiers prioritaires. L'objectif est l'accès à la culture pour tous les publics et aux pratiques sportives dans leur diversité.

Les axes d'intervention en faveur de l'accessibilité physique, financière et symbolique sont alors déterminants et doivent être croisés avec ceux de la réussite éducative, de la santé, et de la citoyenneté. Les deux autres piliers du contrat de ville peuvent également contribuer à la réussite de ces objectifs par la découverte des métiers sportifs et culturels ou encore l'aménagement d'équipements adaptés.

SIGNATAIRES

- Ville
- Etat
- Conseil départemental
- Conseil régional

EVALUATION

- Nombre de licenciés sportifs par sexe, tranches d'âges et quartiers
- Nombre d'inscrits aux écoles d'art par sexe, tranches d'âges et quartiers

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive**
 - 1.1 Faciliter l'accès aux équipements sportifs et aux pratiques sportives en club
 - 1.2 Promouvoir la santé et l'éducation par le sport
 - 1.3 Favoriser les actions en direction des publics féminins
- **ORIENTATION 2 : Réduire les inégalités d'accès à la culture et aux pratiques culturelles et artistiques**
 - 2.1 Faciliter l'accès tarifaire et physique à la culture
 - 2.2 Faciliter l'accès symbolique à la culture

OBJECTIF 1.1 | Faciliter l'accès aux équipements sportifs et aux pratiques sportives en club

➤ Publics cibles

Habitants des QPV

➤ Acteurs

Les fédérations sportives

Le Centre National pour le Développement du Sport

La Direction Départementale de la Cohésion sociale

➤ Dispositifs

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Plan « citoyens du sport »

Dispositif « apprendre à nager »

Dispositif emploi d'avenir

Champs d'actions

➤ **Création de nouveaux équipements adaptés aux besoins des habitants**, faisant suite aux dégradations importantes dues au vieillissement des équipements existants (dégradations importantes de la piscine et du gymnase Jean Guimier soulevant des problématiques de sécurité) et ne permettant plus de répondre aux objectifs nationaux.

- **Création d'une piscine intercommunale** en lien avec la communauté d'agglomération des Hauts Val de Marne. Réponse à la priorité nationale du savoir nager.

Leviers :

- Nouveau programme de renouvellement urbain
- Crédits du Centre national pour le développement du sport
- Maintien des moyens de la collectivité locale

➤ **Réactivation de l'Office municipal des sports** pour redynamiser une politique forte d'animation du sport qui organise et développe l'offre en direction de la population de Champigny, qui mène des actions de sensibilisation à la pratique sportive dans sa diversité, au plus près des habitants, en s'appuyant sur le tissu associatif.

- Diagnostic partagé des pratiques sportives et des publics de la ville
- Réflexion autour d'un projet commun aux acteurs sportifs de la ville

OBJECTIF 1.2 | Promouvoir la santé et l'éducation par le sport
➤ Publics cibles

Habitants de
Champigny

Jeunes 10/15 ans
résidant en QPV

Jeunes sportifs
adhérents des
associations
sportives

Public scolaire des
QPV

➤ Acteurs

Ville

Education
nationale

Synergie sport ou
Action Prévention
Sport

Conseil
départemental

Direction
Départementale de
la Cohésion sociale

Centre national
pour le
développement du
Sport

➤ Dispositifs

Atelier santé-ville

Plan régional sport
santé bien être

Croquez l'été

Pôle ressources
national des sports
de nature

Champs d'actions

- **Consolider les opérations « sport-santé »**, offre municipale de pratiques sportives diversifiées et encadrées pour promouvoir les bienfaits physiques et psychiques du sport. Pérenniser des événements comme les soirées « Sport-santé » annuelles pour donner de la visibilité à la thématique et aux opérations menées et y rassembler les participants.
- **Développer le sport de pleine nature** pour favoriser l'ouverture vers l'extérieur et la mobilité des jeunes hors territoires QPV.
 - Pérenniser les activités dans le cadre du dispositif « Croquez l'été » : mini bivouacs, initiations VTT
 - Pérenniser le projet « Sport au féminin » permettant à un groupe de jeunes filles de découvrir l'univers de l'équitation

- **Mettre en place des cycles de formation sportive adaptés** aux jeunes adhérents des associations sportives pour optimiser leurs compétences et les transformer en vocations. Cette démarche permettra notamment aux jeunes sportifs de préparer un projet professionnel.

Leviers :

- Action à travailler en lien avec le projet d'Office municipal des sports
- Développement préconisé de l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation

- **Maintenir les contrats d'objectifs avec les associations sportives, permettant l'encadrement des cycles sportifs destinés aux écoles primaires.** Ces cycles sont encadrés par les éducateurs sportifs des différents clubs dans la mesure des capacités de la ville à les subventionner.

OBJECTIF Favoriser les actions en direction des publics féminins**1.3****➤ Publics cibles****Habitantes des QPV****Jeunes 15-25 ans****➤ Acteurs****Ville****Associations
sportives de
Champigny****Maisons pour tous****Comité Régional
Olympique et
Sportif d'Ile de
France****Conseil
départemental****Centre national
pour le
développement du
Sport****➤ Dispositifs****Les ateliers sportifs
municipaux pour
adultes et seniors****L'Atelier santé ville****Clubs 11-15 ans****Points Rencontre
Information
Jeunesse****Fête du sport les
filles****Sport en filles****Champs d'actions**

- **Créer un environnement favorable à la pratique sportive des mères** pour amener leurs filles à pratiquer avec elles. Organiser un passage du groupe familial à un groupe de jeunes puis à un club sportif.
- **Maintenir les moyens alloués aux activités sportives Municipales Adultes et Séniors au sein des quartiers** Politique de la Ville (Fitness, Zumba, Multisports, Boxe, Randonnée) qui attirent plus de 250 Campinoises.
- **Débattre avec les jeunes filles et les associer** au choix des activités sportives où elles pourraient s'inscrire au même titre que les garçons.
- **S'inscrire dans les dispositifs institutionnels existants** : « Fête du Sport les filles » (Conseil Départemental), Sport en filles (Comité régional olympique et sportif d'Ile de France (CROSIF))...

OBJECTIF | Faciliter l'accès tarifaire et physique à la culture**2.1****➤ Publics cibles****Habitants des QPV****Publics éloignés de la culture****➤ Acteurs****Ville****Culture du cœur****Conseil départemental****➤ Dispositifs****Programmation l'après midi du théâtre Gérard Philipe****Le Mac Val dans tous ses quartiers****Champs d'actions**

- **Engager la réflexion sur les horaires d'ouverture** des structures culturelles et plus particulièrement des médiathèques
 - Réfléchir à une programmation décalée (après midi)
 - Mettre en place une enquête des publics des structures culturelles

Levier : Réflexion nationale sur l'ouverture des médiathèques et les services de lecture publique

- **Actualiser la politique tarifaire**
 - Poursuivre la réflexion sur la politique tarifaire en fonction du niveau des revenus, de l'âge et de la composition familiale. Une attention particulière sera portée sur les prochains groupes de travail autour de l'étude des quotients
 - Renforcer la communication sur les tarifs spécifiques le public en situation de précarité
 - Travailler les dispositifs d'accès privilégié pour le jeune public
 - Poursuivre les actions conduites pour favoriser l'accès de tous à la culture
 - Permettre la découverte des différentes formes artistiques par les habitants les plus éloignés de ces domaines
 - Favoriser les actions culturelles de proximité

Leviers :

- S'appuyer sur des dispositifs régionaux
- Réflexion sur une formule d'abonnement aux spectacles diffusés dans les centres culturels
- Réflexion sur un pass jeunes et/ou une facilité d'accès pour les 15/25 ans

- **Etendre le travail qui a déjà été mené pour favoriser l'accessibilité** des équipements aux personnes en situation de handicap, aux **manifestations** (Festival Cour & jardin) ainsi qu'aux **différents supports** de la lecture publique (Livre audio...)

OBJECTIF | Faciliter l'accès symbolique à la culture**2.2****➤ Publics cibles****Habitants des QPV****Publics éloignés de la culture****➤ Acteurs****Ville (équipements culturels, maisons pour tous, service jeunesse, service développement social, service communication...)****DRAC et la mission 'Vivre ensemble' du ministère de la Culture****Les associations culturelles****Les associations de proximité de médiation socioculturelle****Office de tourisme****Education nationale****Conseil départemental****➤ Dispositifs****La programmation culturelle de la Ville (adulte et jeune public)****Les Portes du temps****Le Mac Val dans tous ses quartiers****Dispositifs d'éducation à l'image****Champs d'actions****➤ Développer la médiation culturelle**

- Monter des actions partenariales visant l'accès à la culture, notamment des actions de médiation
- Mobiliser les partenaires sur la sensibilisation des publics éloignés
- Encourager la formation des personnes relais, des structures associatives et des structures sociales partenaires
- Promouvoir l'accès à l'information, aux savoirs et à la connaissance, notamment à travers l'outil numérique

➤ Démystifier les lieux culturels en aidant à l'appropriation des espaces

- Poursuivre l'organisation de moments conviviaux de partage
- Poursuivre l'organisation de temps forts pour permettre aux habitants de s'approprier les lieux culturels
- Poursuivre et développer la sensibilisation et l'accueil spécifique des personnes les plus éloignées
- Poursuivre l'organisation d'actions hors les murs

➤ Améliorer la communication et la visibilité des événements

- Travailler la question des réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) pour toucher des publics particuliers
- Réfléchir et faire évoluer l'information culturelle
- Mener une réflexion partenariale pour scénographier des espaces publics urbains « clés » intérieurs et extérieurs: signalétiques, parvis du RER, panneaux, drapeaux sur le pont, etc.

➤ Poursuivre l'initiation artistique et culturelle des jeunes publics

- Conjuguer les moyens pour pérenniser le Festival de l'Enfant créateur
- Développer des parcours artistiques et culturels pour les enfants
- Développer l'éducation artistique et culturelle
 - Poursuivre l'éducation à l'image
 - Poursuivre l'ouverture des écoles d'arts à un public plus large

➤ Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes en résidence, notamment pour accompagner les transformations urbaines**➤ Poursuivre les coopérations entre la ville, les associations et les grands pôles culturels de l'Etat, afin de sensibiliser les publics (notamment les familles) issus des QPV** (favoriser avec les partenaires des sorties adaptées dans les grands équipements nationaux : Opéra Bastille, La Villette, Palais de Tokyo, Louvre...)

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction des politiques sportives ; Direction des politiques culturelles ; Direction des politiques éducatives ; Direction de la jeunesse ; Direction du développement urbain et social ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction de la santé ; Direction des initiatives publiques et de la vie associative ; Médiathèques ; Maison des arts plastiques ; Centre Olivier Messiaen
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Préfecture
- Sous préfecture
- Direction régionale des affaires culturelles
- Académie Sporting Club Champigny (ASCC)
- Compagnie Point Virgule
- Compagnie du Pain d'Orge
- Office Municipal des Migrants
- Association Les Papys Mamys
- Association Kabyle de Champigny
- Confédération nationale du logement
- Association des parents d'élèves de l'orchestre à l'école
- Les citoyennes 94
- Le forum du temps libre
- Les migrants
- Musipassion
- Orchestre de flûtes du Val-de-Marne
- Mille plateaux associés
- Associations des Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny sur Marne
- Crèches collectives départementales
- Protections maternelles infantiles
- Association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER)
- Education nationale
- Centres de loisirs municipaux et ouverts
- Association Champigny Prévention
- Association Iro-o
- Compagnie l'embuscade
- Association Molema
- Association Proximité
- Drôle compagnie
- Foyer Claire Amitié
- Petits frères des pauvres
- Association de riverains solidaires
- Ensemble 2E2M
- Les amis de la musique
- Mali mets l'eau
- Association des Bals de Marne
- Piston Connexion
- Chantier majeur
- Association K
- Aide à la parentalité
- Théâtre Gérard Philipe
- Association Familles Echanges Collège Paul Vaillant Couturier
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Culture du cœur

Axe 6

Citoyenneté, vie associative et lien social

L

es relations de voisinage, l'acceptation de l'autre, la lutte contre l'isolement, la valorisation de l'image du quartier, la vie sociale dans l'espace public, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre toutes formes de discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration des étrangers sont autant d'enjeux à relever pour le maintien d'un climat de cohésion dans les quartiers de la politique de la ville.

Les événements de janvier 2015 ont révélé l'intensité du malaise social et démocratique que connaît la France dans son ensemble et la réunion interministérielle du 6 mars 2015 a proposé un ensemble de mesures en faveur de l'égalité et de la citoyenneté. Le plan d'action 2015/2017 contre le racisme et l'antisémitisme, présenté le 17 avril 2015 à Créteil, donne des moyens renforcés pour dynamiser toute politique en faveur de la citoyenneté.

A Champigny sur Marne, une série de « Rencontres Citoyennes » a été menée par la Ville en 2014 et a abouti à de nombreuses propositions des Campinois en faveur du vivre ensemble, de la démocratie, de la citoyenneté, de l'habitat et de la solidarité, de la jeunesse, du cadre de vie et de la tranquillité, du développement économique et de l'emploi, des déplacements et des transports. Lors de la soirée de restitution du 5 février 2015, la Ville a présenté ses engagements et les premières pistes d'actions. L'une d'elle est de construire des nouvelles formes de partenariat avec les associations qui permettent une dynamique citoyenne durable dans le respect de leur autonomie et de leur indépendance.

L'ensemble de ces réflexions, nationales et locales, a enrichi la rédaction des champs d'actions de cet axe.

SIGNATAIRES

- Ville
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Etat

EVALUATION

- Nombre d'associations d'utilité sociale participant au contrat de ville
- Nombre de nouveaux projets politique de la ville
- Nombre d'emplois Equivalent Temps Plein générés par les associations
- Nombre de services civiques
- Tableau sexué et par tranche d'âge du public participant

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Porter les valeurs de citoyenneté et laïcité à travers la cohésion sociale**
 - 1.1 Porter l'engagement citoyen
 - 1.2 Développer le principe de laïcité comme protecteur de toutes les intolérances
- **ORIENTATION 2 : Soutenir la dynamique et la présence associative dans les quartiers**
 - 2.1 Renforcer le partenariat avec le monde associatif
 - 2.2 Réaffirmer la place des associations au cœur du vivre ensemble

OBJECTIF | Porter l'engagement citoyen**1.1****➤ Publics cibles****Habitants des QPV****➤ Dispositifs****Fonds d'aide aux initiatives des habitants de la ville de Champigny****Fonds d'initiative des bailleurs****Proj'Aide****Soutien aux initiatives de proximité du Conseil départemental****Champs d'actions**

- **Encourager et accompagner toute initiative émanant des habitants eux-mêmes**, dès lors qu'elle contribue au bien vivre ensemble, à la lutte contre les préjugés, contre le racisme et les discriminations
 - **Renforcer l'implication et la participation des habitants à l'animation des conseils de quartier et aux propositions d'actions que le conseil de quartier peut porter**
 - **Promouvoir des expériences de citoyenneté au service de l'intérêt général** en utilisant des outils existants auprès des associations intéressées (**service civique, aide au bénévolat...**)
 - **Soutenir le développement du bénévolat**, véritable engagement citoyen (actions de formation, campagnes de sensibilisation...)
 - La commune de Champigny, signataire d'un contrat de ville, s'engage à mettre en place des conseils citoyens dans le respect des dispositions fixées par la loi du 21 février 2014 et du cadre de référence élaboré par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) d'ici le 31 décembre 2015

OBJECTIF | Développer le principe de laïcité comme bouclier contre toutes les intolérances**1.2****➤ Publics cibles****Habitants des QPV****Salariés du Service public****➤ Dispositifs****Formations proposées par le réseau Femmes Inter Associations (FIA)****Débats sur le vivre ensemble à partir de mai 2015****Charte de la laïcité de l'Éducation Nationale****Conseil départemental des collégiens****Champs d'actions**

Promouvoir la laïcité, c'est garantir l'égalité des droits, la liberté de conscience, bases incontournables du vivre ensemble et du progrès social.

- **Étendre les actions de pédagogie engagées par un réseau local d'associations** à un public plus large, les valoriser et les croiser avec les actions menées par la Ville et l'État.
- **Organiser des échanges et des débats** autour des valeurs de la laïcité, de la citoyenneté et du vivre ensemble avec les habitants et les associations.
- **Poursuivre les actions de formation sur la laïcité en direction des agents de la fonction publique**
- **Promouvoir les valeurs de la République, la citoyenneté, la laïcité au sein de l'École** (Conseils de vie collégiens et lycéens, Réserve citoyenne...)

OBJECTIF | Renforcer le partenariat avec le monde associatif**2.1****➤ Publics cibles**

Associations de la ville

➤ Dispositifs

Assises des associations

Accompagnement local porté par la Boutique de Gestion Adil

Champs d'actions

- **Renforcer le partenariat ville – associations**
- **Valoriser le rôle des associations comme acteurs et médiateurs de la vie sociale** et leur capacité à relier la population aux institutions
- **Améliorer la connaissance mutuelle des associations et favoriser les initiatives communes** pour agir plus collectivement et apporter une réponse plus efficace à des sujets contribuant au mieux vivre ensemble
 - **Mettre en place des lieux et espaces** pour permettre aux associations de se rencontrer, partager leurs expériences et mettre en commun des idées
- **Soutenir le développement du bénévolat et l'émergence de nouveaux responsables** au sein des structures en encourageant le fonctionnement démocratique des instances associatives
- **Faciliter le travail des acteurs associatifs** (allègement des procédures, conventions d'objectifs entre les financeurs et les associations...) pour sortir de la logique de guichet
 - **Clarifier les moyens mobilisables** (subventions, bénévolat, locaux, aide technique)
 - **Soutenir l'emploi créé par les associations** notamment sur des projets d'économie solidaire.
 - ➔ **Lien avec le Pilier 2 Développement économique et emploi.**
 - **Favoriser la mutualisation des ressources, le travail en commun et la visibilité des associations dans la ville**
 - **Soutenir l'autonomie des associations par la formation de leurs responsables**

Levier : Mise en place par la ville d'une **Maison des citoyens** qui aura quatre fonctions principales :

- un pôle ressource dont la fonction sera d'accompagner les associations dans leurs projets et leurs démarches
- un espace partagé de vie pour les associations afin qu'elles se rencontrent et travaillent ensemble
- un espace dédié à la vie citoyenne
- une mutualisation des locaux cogérés

OBJECTIF | **Réaffirmer la place des associations au cœur du vivre ensemble**
2.2**➤ Publics cibles****Associations de la ville**

Champs d'actions

Les associations d'éducation populaire, culturelles ou sportives, de lutte contre le racisme ou contre les discriminations portent et transmettent les valeurs qui fondent notre société : respect, altérité, laïcité.

- **Renforcer leur sensibilisation pour aller vers** des publics qui ne les fréquentent pas traditionnellement.
➔ **Lien avec le Pilier 1 - Axe 5 « Accès au sport, aux loisirs et à la culture »**
- **Favoriser l'ouverture des activités des associations à tout habitant** et impulser une dynamique de la vie associative en faveur des projets citoyens.
- **Organiser de moments festifs et conviviaux plus larges et rassembleurs**, des rencontres entre les quartiers, entre les générations, avec les talents et les bonnes volontés pour répondre aux propositions formulées par les Campinois eux-mêmes lors des Rencontres Citoyennes 2014 et construire avec les associations une nouvelle étape du vivre ensemble.
- **Accompagner les associations culturelles**, acteurs du lien social, pour favoriser leur reconnaissance, leur structuration et leur développement, tout en décloisonnant le monde professionnel et le monde amateur pour faciliter l'émergence de projets. Soutenir les projets culturels participatifs et les événements culturels qui favorisent la participation des habitants, l'échange et la mobilisation citoyenne.

Acteurs invités à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction des initiatives publiques et de la vie associative ; Direction des politiques sportives ; Direction des politiques culturelles ; Direction de la jeunesse ; Direction du développement urbain et social (Maisons pour Tous ; Service du développement social, Service de la prévention, tranquillité publique et droit des femmes)
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Préfecture et Sous préfecture de Nogent s/ M
- Education Nationale
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Union départementale des associations familiales
- Boutique de gestion Association pour le développement des initiatives locales
- Ensemble les Papys Mamys
- Un Plateau pour Tous
- Formafood
- Office Municipal des Migrants
- Femmes Relais Médiatrices Interculturelles
- Union Tremplin Socioculturel France
- Soutien Echange Famille Collège P. Vaillant Couturier
- Les petits frères des pauvres
- Association de la fondation étudiante pour la ville
- Association des Femmes des Mordacs
- Compagnie Sisyphe Heureux
- Les Citoyennes
- Migration santé
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- IRO-O
- Visa 94
- Agences Initiatives Cités
- Point Ecoute
- Régie de quartier
- Mission locale
- Association K
- La Fleur qui rit
- Compagnie du Pain d'Orge
- Mille Plateaux associés
- Secours populaire français
- Association Proximité
- Oxy'jeunes
- Forum du temps libre
- Association Champigny Prévention
- Amicales des locataires
- Associations de parents d'élèves
- Art et image
- Champigny Solidaire
- Emmaüs
- Magourou solidarité
- Solifri
- *Tout autre porteur de projet d'utilité sociale intéressé*

II - PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 1 – Contribuer à lever les freins à l'accès à l'emploi

Axe 2 – Développer la présence des entreprises dans les quartiers, de la création au parcours résidentiel

Axe 3 – Développer une économie sociale, durable, solidaire et participative créatrice de valeur et d'emplois

C

hampigny-sur-Marne, comme d'autres villes de l'Est Parisien n'a pas connu de véritable industrialisation. Son identité résidentielle a été façonnée dans le cadre d'une politique nationale qui a vu l'apparition des grands ensembles du Bois l'Abbé et des Mordacs.

C'est durant les années soixante-dix que la Ville a pu commencer une mise en valeur économique du territoire par une politique d'aménagement de zones d'activités, politique qui s'est heurtée à la faiblesse des moyens de transports lourds alors qu'ils étaient présents sur d'autres territoires.

Ce retard se traduit concrètement par la persistance d'un déséquilibre entre le niveau des actifs du territoire et celui des emplois. Bien que des entreprises importantes comme l'Air Liquide soient implantées de longue date, l'économie reste essentiellement résidentielle.

L'arrivée d'un nouveau moyen de transport, le « Nouveau Grand Paris Express » ouvre de réelles perspectives de développement à l'échelle élargie des villes signataires du Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne. Les opportunités foncières existent pour créer les conditions d'accueil de plusieurs milliers d'emplois sur les 20 prochaines années et engager un cercle vertueux de développement économique. Le Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne élaboré conjointement par les villes et les services de l'Etat constitue le cadre de référence de ce développement et son levier essentiel.

Cette perspective historique doit pouvoir bénéficier à tous les habitants et particulièrement à ceux des quartiers prioritaires qui connaissent les plus grandes difficultés.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, sur la base d'un diagnostic partagé des axes d'action ont été identifiés par l'ensemble des partenaires associés puis développés dans des groupes de travail.

Les propositions qui en découlent sont le fruit de ce travail collectif.

Axe 1

Contribuer à lever les freins à l'accès à l'emploi

L

e 5^{ème} alinéa du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 stipule que chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi dont il ne peut être lésé du fait de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. Il participe au cadre dans lequel se construit dans la République le rapport des individus au travail et plus largement leurs places dans la collectivité. Les ruptures et les inégalités territoriales qui perdurent dans l'accès aux emplois disponibles sèment le doute sur les valeurs républicaines et l'efficacité de l'action publique.

Le taux de chômage estimé à Champigny-sur-Marne est voisin de 15% contre en moyenne plus de 20% dans les quartiers prioritaires. Le niveau de qualification dans les quartiers prioritaires est également plus faible où 61% des demandeurs d'emploi déclarent posséder au maximum un niveau BEP-CAP. L'absence de maîtrise des prérequis nécessaires à l'accès aux emplois et aux formations d'une part importante des habitants des quartiers populaires est identifiée par tous les partenaires associés au diagnostic comme un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle.

Le Contrat de Ville se doit d'apporter des pistes de travail efficaces permettant d'améliorer cette situation au bénéfice des habitants et de la cohésion sociale.

Il s'agit fondamentalement d'agir sur les capacités des demandeurs d'emploi à accéder rapidement aux dispositifs de formation et de qualification vers l'emploi. Les liens avec l'Education Nationale sont à renforcer notamment dans le cadre de la diversification des filières accessibles et des formations post BAC. L'accompagnement des publics et notamment des jeunes devra particulièrement être mis en avant. La loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle constitue un fait nouveau à intégrer dans la réflexion.

Il s'agit aussi de lever d'autres freins identifiés dans l'accès à l'emploi notamment dans les quartiers populaires : l'accès à la mobilité et la lutte contre la fracture numérique.

Parmi les leviers d'actions figurent toutes les opportunités d'emploi et notamment celles liées aux travaux du Grand Paris et à la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial intercommunal qui apporte une nouvelle échelle à nos capacités de croissance économique dans le contexte de la métropolisation. Figure également la Charte « Entreprises et Quartiers » qui manifeste la volonté de grands groupes économiques de s'investir au titre de la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » sur les champs scolaires, de l'emploi et de l'insertion professionnelle au bénéfice des habitants des quartiers.

SIGNATAIRES

- Ville
- Etat (DIRECCTE)
- Pôle Emploi
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Chambre de commerce
- Chambre de métiers
- Caisse des Dépôts et Consignations

EVALUATION

- Niveaux des offres centralisées par Pôle Emploi
 - o Nombre d'offres d'emploi et insertion
 - o Adaptation de ces offres au public BNQ (bas niveau de qualification)
- Accès des habitants des quartiers à ces offres
- Entrées et Sorties positives de formation
 - o Positionnement en niveau d'entrée
 - o Entrée en formation pré qualifiante, qualifiante ou accès à un contrat de plus de 6 mois
- Résultats des actions ciblées
 - o Evolution des niveaux des demandeurs d'emploi
 - o Entrées en formation longues pré qualifiantes ou qualifiantes et en contrat de plus de 6 mois

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Agir sur la préparation, le niveau de qualification et l'accompagnement des demandeurs d'emploi**
 - 1.1 Mettre en place des formations d'adaptation, de maîtrise des savoirs de base et pré qualifiantes pour compléter l'offre existante
 - 1.2 Travailler à la connaissance des milieux professionnels. Conforter les réseaux de parrainage et utiliser les ressources de l'alternance pour élargir les voies d'accès à la qualification et à l'emploi

- **ORIENTATION 2 : Se saisir des travaux du Grand Paris et du Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne comme leviers pour l'accès à l'emploi des habitants**
 - 2.1 Se doter à l'échelle du territoire des outils et ressources permettant une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
 - 2.2 Finaliser et mettre en œuvre les chartes emplois liées aux travaux et à l'implantation de nouvelles entreprises

- **ORIENTATION 3 : Agir sur les autres freins à l'accès à l'emploi identifiés : améliorer la mobilité des demandeurs d'emploi et lutter contre la fracture numérique**
 - 3.1 Favoriser les mobilités géographiques par la mise en place de nouveaux outils et le développement des transports publics
 - 3.2 Permettre l'accès de tous aux outils numériques et appuyer les structures d'apprentissage et de maîtrise des techniques

OBJECTIF 1.1 | Mettre en place des formations d'adaptation, de maîtrise des savoirs de base et pré qualifiantes pour compléter l'offre

➤ Publics cibles

Demandeurs d'emplois niveaux V et infra jeunes et adultes

Publics en démarche d'insertion professionnelle

Personnes handicapées

Décrocheurs inscrits à la mission locale

Salariés de l'insertion par l'activité économique

➤ Acteurs

Ville ; DIRECCTE ; Education Nationale ; Pôle Emploi ; Mission Locale ; Conseil Régional ; Conseil Départemental ; Chambre de commerce ; Chambre de métiers ; Caisse des Dépôts ; OPCA ; Fongecif ; Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; Associations ; Organismes de formation ; RATP

➤ Dispositifs

Avenir Jeunes

Offre de formation par le Conseil Régional

Plan départemental de l'insertion

Compte Personnel de Formation

Validation des Acquis de l'Expérience

Dispositifs d'Etat

Dispositifs des chambres consulaires

Fonds européens

Champs d'actions

Ces formations devront se dérouler dans un temps raisonnable permettant de se positionner sur des formations qualifiantes et ou l'emploi de manière autonome.

- **Connaître l'offre de formation et identifier les écarts avec la qualification des publics.**
- **Porter à connaissance l'offre de services mobilisable par le service public de l'emploi.**
- **Porter à connaissance l'offre de formation existante accessible** sur le territoire et **identifier les écarts avec la qualification** des publics en partenariat avec le service public de l'emploi et en lien avec l'instance départementale de coordination de la formation professionnelle et continue.
- **Anticiper les besoins de recrutement des entreprises.**
- **Soutenir et mettre en place des formations d'adaptation**, de maîtrise des savoirs de base (alphabétisation, Français Langue Etrangère, Illettrisme, arithmétique ...) et pré qualifiantes.
- **Favoriser la maîtrise des codes des milieux du travail.**

Leviers :

- Loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi, à la formation professionnelle et à la démocratie sociale
- Plan de mobilisation sur l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi
- Utiliser les ressources des Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Organisation d'un appel à projets

OBJECTIF 1.2 | Travailler à la connaissance des milieux professionnels. Conforter les réseaux de parrainage et les ressources de l'alternance

➤ Publics cibles

Jeunes scolarisés

Jeunes décrocheurs

Demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi ou la Mission locale

Salariés de l'insertion par l'activité économique

➤ Acteurs

Mission Locale ; Pôle Emploi ; DIRECCTE ; Education Nationale ; Ecole de la 2ème Chance ; Cité des Métiers ; Conseil Régional ; Conseil Départemental ; GEIQ ; AFPA ; Caisse des Dépôts et Consignations ; Entreprises ; Chambres de commerce ; Chambre de métiers ; RATP

➤ Dispositifs

Contrats de formation en alternance

Contrats uniques d'insertion

Contrats Starter

Emplois d'avenir

Garantie Jeunes

Contrats d'insertion dans la vie sociale

Charte « Entreprises & Quartiers »

Contrats de Génération

Contrats aidés portés par Pôle Emploi

Champs d'actions

- **Promouvoir des actions d'information et de connaissance des métiers et des milieux professionnels** (Forum de l'Orientation, Forum des métiers de demain ...) en veillant à la question de la mixité des métiers.
- **Renforcer les liens avec les entreprises et services publics du territoire** (Offre des métiers, visites d'entreprises..).
 - Mettre en place un dispositif d'accompagnement des stages en entreprises.

- **Utiliser les ressources de l'alternance** pour élargir les voies d'accès à la qualification et à l'emploi.
 - Valoriser à l'échelle du territoire le **contrat Starter**, le **dispositif « réussite apprentissage »**, les **contrats de professionnalisation**, et les **emplois d'avenir**.

Levier : S'appuyer sur le plan de mobilisation sur l'apprentissage et la formation des demandeurs d'emploi.

- **Développer et faire connaître l'offre de formation initiale** présente sur le territoire du secondaire au supérieur en s'appuyant sur la mise en œuvre des plans d'actions inscrits dans le Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne.

Leviers :

- Futur service régional de l'Orientation, en lien avec l'Education nationale et le Conseil Régional.
- Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne.

- **Poursuivre la mobilisation des entreprises** dans le cadre des Rencontres « Réussir ensemble à Champigny » d'accompagnement des projets des jeunes.

- **Explorer et développer les groupes de projet, le coaching, l'accompagnement.** Elargir et conforter les réseaux de parrainage. **Travailler sur la connaissance des entreprises et de ses codes** pour l'ensemble des publics jeunes et adultes. *Ce champ fera l'objet d'un appel à projet.*

Levier : S'appuyer, avec le concours de la DIRECCTE, sur les entreprises signataires de la charte « Entreprises & Quartiers ».

OBJECTIF | Se doter des outils et ressources permettant une Gestion 2.1 | Territoriale des Emplois et des Compétences

➤ Publics cibles

Habitants du territoire

Habitants des quartiers prioritaires en ciblage spécifique

➤ Acteurs

Villes signataires du Contrat de développement territorial (CDT)

DIRECCTE

Conseil Régional

Conseil Départemental

Préfecture de Région

Pôle Emploi ; Mission locale

Entreprises

Société du Grand Paris

Fondation agir contre l'exclusion (FACE) 94

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

EPAMARNE

Fédérations professionnelles

Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

RATP

➤ Dispositifs

Dispositifs portés par le Conseil Régional

Dispositifs portés par le Conseil Départemental et proposés aux OPCA et professionnels

Appels à projets européens

Champs d'actions

- **Finaliser la convention** de partenariat entre les villes signataires du **Contrat de Développement Territorial** portant sur la mise en œuvre du volet emploi et formation visant à permettre aux habitants du territoire d'accéder aux emplois.
 - Dans le cadre des **clauses obligatoires d'insertion** inscrites dans les marchés de travaux
 - Par la recherche de **partenariats avec les entreprises retenues** pour les marchés de travaux
 - Dans la **conclusion de « Chartes pour l'Emploi » avec les entreprises** qui s'implanteront sur le territoire, y compris sur le site de remisage et de maintenance (SMR)

- **Mettre en place une coordination sur la Gestion Territoriale des Emplois et Compétences** en partenariat avec Pôle Emploi, la DIRECCTE, le Conseil Régional et le Conseil Départemental en lien avec les chambres consulaires, les fédérations professionnelles et les réseaux existants (FACE 94).
 - Définition de critères et moyens pour l'évaluation des besoins des entreprises
 - Articulations avec le public demandeur d'emploi
 - Accompagnement des entreprises

OBJECTIF 2.2 | Finaliser et mettre en œuvre les chartes emplois liées aux travaux et à l'implantation de nouvelles entreprises

➤ Publics cibles

Entreprises

Habitants du territoire

Habitants des quartiers prioritaires en ciblage spécifique

Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Structures de l'Economie Sociale et Solidaire

➤ Acteurs

Villes signataires du CDT

EPAMARNE

Société du Grand Paris

DIRECCTE

Pôle Emploi

Structures d'insertion par activité économique

Structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Entreprises

Fondation agir contre l'exclusion (FACE) 94

Conseil

départemental

RATP

➤ Dispositifs

Convention partenariale entre villes signataires du CDT

Grand Paris Emploi

Déclinaison locale du dispositif régional d'insertion

Champs d'actions

➤ Mise en place dans le cadre du Contrat de Développement territorial des Boucles de la Marne d'un dispositif permettant la connaissance des entreprises appelées à travailler dans le cadre du réseau Grand Paris Express en partenariat avec la Société du Grand Paris et le Conseil Départemental. Dans le respect des dispositions prévues par la mise en place de la convention « Grand Paris Emploi » et des modalités d'association des collectivités territoriales aux travaux de déclinaison locale de ladite convention qui seront établies avec ses signataires et notamment la DIRECCTE, des partenariats renforcés sur le territoire seront proposés à ces entreprises sur les questions d'insertion, de formation, d'emploi et d'intégration dans les réseaux locaux d'entreprises y compris Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) et l'économie sociale et solidaire (ESS)..

➤ Proposer une charte d'emploi dans le cadre des programmes d'installation de nouvelles entreprises sur des programmes immobiliers, dans laquelle elles pourront définir dans la concertation les modalités de leur apport au territoire au titre de la Responsabilité sociale des entreprises : emploi, insertion, marchés avec entreprises du territoire, accompagnement de créateurs d'entreprises, parrainage de jeunes, liens avec des SIAE et l'ESS.

Leviers :

- Dispositif local de mobilisation des demandeurs d'emploi autour du site internet d'accès aux offres d'emploi « Grand Paris emploi »
- Futurs dispositifs liés aux clauses d'insertion déclinées localement
- Fédérations et réseaux professionnels

OBJECTIF 3.1 Favoriser les mobilités géographiques par la mise en place de nouveaux outils et le développement des transports publics

➤ Publics cibles

Habitants et demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires

➤ Acteurs

Ville

Mission Locale Intercommunale

Pôle Emploi

Conseil Départemental

Conseil Régional

Professionnels du transport (RATP...)

➤ Dispositifs

Offre de service de Pôle emploi

Actions portées par la Mission locale

Dispositifs de la Caisse des Dépôts et Consignations

Ateliers Mobilité de la RATP

Champs d'actions

- **Rechercher des solutions d'apprentissage de la mobilité** en partenariat avec les milieux scolaires, les parents d'élèves, la RATP. Les problèmes liés à la mobilité constituent souvent la manifestation d'un problème quant à la perception du territoire et de son usage et entravent le vivre-ensemble et la cohésion sociale.
- **Favoriser les mobilités géographiques** par la mise en place de projets adaptés : partage de véhicules, covoiturage, garage associatif et réflexion sur une auto-école sociale en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire, promotion de la mobilité douce.
- **Poursuivre et développer des projets d'aide à l'obtention du permis de conduire.**
- **Valoriser l'offre de transports publics et poursuivre la réflexion sur la desserte** des quartiers prioritaires inscrite dans le cadre du Contrat de Développement Territorial des Boucles de la Marne (Métro, Trans Val de Marne, Altival, réseau Bus...).

OBJECTIF 3.2 | Permettre l'accès de tous aux outils numériques et appuyer les structures d'apprentissage et de maîtrise des techniques

➤ Publics cibles

Habitants jeunes et adultes des quartiers prioritaires dans l'incapacité d'un usage de l'internet du fait de l'absence de maîtrise des savoirs essentiels et de la possibilité économique de disposer de l'équipement de base

➤ Acteurs

Caisse des Dépôts et Consignations

Cyberbase

Pôle Emploi

Mission Locale

Maison pour Tous Y. Gagarine

Médiathèques

Conseil Départemental

Conseil Régional

RATP

➤ Dispositifs

Dispositif Cyberbase

Offre d'accompagnement à la recherche d'emploi par Pôle emploi et la Mission locale

Actions du Programme départemental d'insertion

Champs d'actions

- Identifier l'ensemble des lieux ressources permettant au public d'accéder à internet.
- Identifier également l'offre existante dans les lycées campinois.
- Faire connaître l'offre de services ainsi recensée et immédiatement accessible :
 - A Pôle emploi
 - A la Mission Locale
 - A la Maison pour tous et dans le cadre des ateliers informatiques existants
 - A la Cyberbase
 - Dans les équipements départementaux dans le cadre du Programme départemental d'insertion (Espace Insertion,...)
- Appuyer l'action des structures d'apprentissage de la maîtrise des techniques.
- Appuyer les projets d'accompagnement des habitants et des demandeurs d'emploi.

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction du développement économique et de l'emploi ; Direction de la jeunesse ; Direction des politiques culturelles ; Direction des politiques sportives ; Direction des politiques éducatives ; Direction du développement urbain et social (Service du développement social et Maisons pour Tous) ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes
- Préfecture et Sous Préfecture de Nogent-sur-Marne
- Villes signataires du Contrat de Développement Territorial
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Chambre de commerce et d'industrie
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Fond de gestion des congés individuels et de formation
- Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
- Société du Grand Paris
- Structures d'Insertion par l'Activité économique
- EPAMARNE (Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle Marne La Vallée)
- Fondation Agir contre l'exclusion 94
- Réseau Institut d'administration des entreprises 94
- Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
- Association nationale pour la formation professionnelle pour adultes
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Education nationale
- Pôle Emploi
- Cité des Métiers
- Ecole de la 2^{ème} Chance
- Boutique de gestion
- GRETA
- Confluence
- Régie de quartier
- Cyberbase
- Office Municipal des Migrants
- Médiathèques
- ERDF
- RATP

Axe 2

Développer la présence des entreprises dans les quartiers, de la création au parcours résidentiel

L

a présence et la visibilité des entreprises dans les quartiers restent faibles et les dispositifs de soutien comme la Zone Franche Urbaine ont pu parfois être mal perçus par les habitants du fait du caractère marginal des créations d'emplois à leur bénéfice et de l'absence de liens concrets avec l'appareil économique historique des quartiers.

Si on constate une dynamique réelle de création d'entreprises au sein des quartiers appuyée par les dispositifs d'information et de soutien existants, force est de constater que trop de projets restent embryonnaires et ne parviennent pas à procurer aux créateurs des niveaux de ressources satisfaisants - du fait du manque de préparation et d'un défaut d'accompagnement qui aurait permis d'anticiper la viabilité des projets ainsi que les moyens pour créer les conditions de cette viabilité.

La perception de l'intérêt de cet accompagnement pour le créateur doit être améliorée à toutes les étapes du parcours de création.

Des ressources importantes existent sur un territoire élargi qu'il convient de mieux mobiliser.

Les bailleurs sociaux – Paris Habitat, Valophis et IDF Habitat - se sont investis sur les questions commerciales mais la question de l'accueil des entreprises non commerciales dans les quartiers n'a pas été suffisamment approfondie comme celle de l'intérêt de soutenir les projets professionnels sérieux de leurs résidents, notamment sur le champ de la création d'entreprises. L'expérience d'Immobilière 3F en la matière peut permettre de créer un cadre approprié.

Les projets de rénovation urbaine et la relance du dispositif « Territoires Entrepreneurs » sont des opportunités à saisir tant pour la création de nouveaux locaux d'activités dont la typologie doit être affinée, que pour la valorisation d'un dispositif d'accueil des nouvelles entreprises. Il est important que les habitants des quartiers puissent faire le constat du caractère positif et bénéfique de la mise en œuvre de ces politiques publiques. Il conviendra de favoriser les possibilités de rencontres et d'échanges avec les nouveaux acteurs économiques.

Enfin l'existence de commerces nombreux et diversifiés dans les quartiers est un élément important dans la vie quotidienne par la satisfaction des besoins qu'ils apportent, mais elle constitue également le reflet vivant de la sociologie des habitants et de leur propre image.

La question de la vacance est également constitutive du sentiment de dégradation de leur vie quotidienne que les habitants peuvent ressentir. Il conviendra de veiller à soutenir les projets visant à apporter des propositions d'amélioration sur l'ensemble de ces champs.

SIGNATAIRES

- Ville
- Bailleurs sociaux
- Chambre de Métiers du Val de Marne
- Chambre de Commerce du Val de Marne
- Etat
- Etablissement Public d'Aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Conseil Régional
- Conseil Départemental

EVALUATION

- Niveau d'installation de nouvelles entreprises
- Part des bénéficiaires du dispositif Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE)
- Création de nouvelles surfaces pour l'activité économique
- Indicateurs de développement des entreprises en accompagnement
- Niveau de sollicitation des dispositifs de soutien

PRIORITES

➤ **ORIENTATION 1 : Accompagner et professionnaliser les parcours d'entreprises, de la sensibilisation à la consolidation**

1.1 Mettre en synergie l'ensemble des dispositifs et acteurs existants pour favoriser l'émergence de projets pérennes au sein des quartiers prioritaires

1.2 Soutenir les parcours résidentiels en utilisant les ressources du PNRU et du dispositif « Territoires Entrepreneurs »

➤ **ORIENTATION 2 : Mettre la présence des entreprises et commerces dans les quartiers prioritaires au service de la cohésion sociale et de la qualité de vie**

2.1 Consolider le commerce et l'artisanat de proximité

2.2 Favoriser les rencontres et échanges entre les milieux économiques et les habitants des quartiers prioritaires

OBJECTIF 1.1 | Mettre en synergie l'ensemble des dispositifs et acteurs existants pour favoriser l'émergence de projets pérennes dans les quartiers

➤ Publics cibles

Créateurs d'entreprises des quartiers avec ciblage spécifique Jeunes et Femmes entrepreneurs

Créateurs recherchant une implantation en « Territoires Entrepreneurs »

➤ Acteurs

Ville ; Structures d'accueil, d'information et d'accompagnement ; Conseil Départemental ; Conseil Régional ; Chambres Consulaires ; Bailleurs sociaux ; Structures de financement de la création (VMAPI, ADIE) ; Caisse des Dépôts ; DIRECCTE ; Pôle Emploi ; Mission Locale ; Propriétaires et gestionnaires de locaux d'activités ; Grandes entreprises signataires de la charte « Entreprises & Quartiers » ; Entreprises existantes s'implantant en « Territoires Entrepreneurs » ; Entreprises

➤ Dispositifs

NACRE

Convention Etat - Caisse des dépôts

Financements VMAPI (Prêts d'honneur, Garanties, Fonds spécifiques Jeunes et Femmes, Financement de la croissance...)

BPI France (dispositifs Très petites entreprises)

Champs d'actions

- **Soutenir les projets portés par les structures d'accueil, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprises.** Etudier les possibilités de sensibilisation en milieu scolaire. Placer l'accompagnement des créateurs à la base du parcours de la création.
- En lien avec le dispositif « J'entreprends en Val de Marne », **organiser régulièrement une initiative baptisée « Le Village de la Création » dans les quartiers** rassemblant l'ensemble de l'offre de services dédiée à la création d'entreprises et à son accompagnement sur un territoire élargi.
- **Dynamiser et valoriser les possibilités de création d'activités en économie sociale et solidaire** (associations, SCOP, groupements d'employeurs...).
- Etudier avec les chambres consulaires les possibilités de mise en place d'un **dispositif de soutien à la reprise et à la transmission d'activités économiques.**
- **Mettre en place un « Passeport de la création »** avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Ce dispositif à négocier avec les bailleurs sociaux, les organismes financeurs et les propriétaires immobiliers permettra au créateur, aux différentes étapes de son parcours de création et/ou résidentiel, de **faire valoir son professionnalisme et la qualité de son investissement dans son projet.**
- **Inciter les bailleurs sociaux à s'investir dans le champ de l'aide à la création d'entreprises par la mise en place d'une « Charte Bailleurs-Entreprises »** basée sur la valorisation du « Passeport de la création » par l'octroi aux créateurs résidents dans leur patrimoine d'une aide qui pourra consister en un accompagnement pour l'obtention de subventions, de marchés de travaux, par un parrainage auprès d'autres entreprises, octroi prioritaire de locaux etc....
- **Inciter les entreprises s'installant dans les « territoires Entrepreneurs » à parrainer un créateur d'entreprise issu des quartiers prioritaires.**
- **Repérer les entreprises en activité restreinte, organiser leur contact et leur proposer un accompagnement spécifique** pour réexaminer la pertinence du projet et proposer des pistes permettant une montée en charge de l'activité.
- **Explorer les possibilités ouvertes par la charte « Entreprises & Quartiers »** en matière de possibilité de soutien de la création d'entreprises par les grandes entreprises signataires.
- **Valoriser des outils financiers de soutien de la croissance des entreprises.**

OBJECTIF 1.2 | Soutenir les parcours résidentiels en utilisant les ressources du PNRU et du dispositif « Territoires Entrepreneurs »
➤ Publics cibles

Créateurs et entreprises portées par les résidents des quartiers prioritaires

Entreprises notamment artisanales.

Entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire

➤ Acteurs

Ville

Chambres consulaires

Bailleurs sociaux

Propriétaires immobiliers privés

EPARECA

Caisse des Dépôts et Consignations

DIRECCTE

SADEV94

Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne

BGE ADIL

Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne

➤ Dispositifs

Dispositifs de soutien à l'immobilier d'activités portés par le Conseil Régional et le Conseil Départemental

Convention Etat – Caisse des dépôts

Champs d'actions

- **Définir avec les propriétaires de locaux d'activités et les bailleurs sociaux les critères adaptés pour l'accueil d'entreprises** en différenciant les typologies selon la nature des activités et l'ouverture au public (vente). Prendre en compte la question des réglementations en vigueur. Apporter une attention particulière aux aménagements nécessaires de l'espace public. Prendre en compte les possibilités de création au domicile du créateur.
- **Identifier avec les bailleurs sociaux des rez-de-chaussée existants disponibles** répondant à ces critères.
- **Réfléchir à engager avec les bailleurs sociaux et l'EPARECA la possibilité de créer de nouveaux locaux d'activités**, notamment à destination de l'artisanat, dans le cadre des projets de rénovation urbaine.
- **Intégrer dans cette réflexion la possibilité d'accueil d'entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire.**
- **Favoriser l'émergence et/ou la consolidation des outils immobiliers correspondant aux étapes des parcours résidentiels** : Couveuse, Centre d'affaires, Hôtels d'entreprises...
- **Engager une réflexion spécifique sur l'implantation d'espaces de travail innovants collaboratifs.**
- **Mettre en place un dispositif de valorisation des ressources immobilières des quartiers prioritaires avec les chambres consulaires** en lien avec le dispositif « Territoires Entrepreneurs ». Intégrer dans ce dispositif la valorisation conjointe des hôtels d'entreprises et d'activités de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne.

OBJECTIF | Consolider le commerce et l'artisanat de proximité**2.1****➤ Publics cibles**

Commerçants et artisans de proximité des quartiers prioritaires

Association des commerçants du Bois l'Abbé

Association des commerçants des Mordacs

➤ Acteurs

Ville

Chambres consulaires

Bailleurs sociaux

Propriétaires immobiliers privés

EPARECA

Association des commerçants du Bois l'Abbé

Association des commerçants des Mordacs

Caisse des Dépôts et Consignations

DIRECCTE

➤ Dispositifs

Dispositifs de soutien au commerce

Convention Etat – Caisse des dépôts

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Champs d'actions

- **Poursuivre avec Paris Habitat le travail de mise en valeur des commerces du Bois l'Abbé :**
 - Renouveler les dispositifs d'enseignes autour d'une charte commune.
 - **Accompagner et soutenir les actions d'animation portées par l'association des commerçants du Bois l'Abbé**
 - **Mettre en œuvre des animations conjointes avec les commerçants non sédentaires** et veiller à limiter les nuisances que le marché aux comestibles occasionne
- **Achever le projet commercial des Mordacs avec l'EPARECA** dans le cadre du programme de rénovation urbaine. Appuyer la relance de l'association des commerçants des Mordacs et le portage de projets d'animation.
- **Associer Valophis à une réflexion sur l'ensemble de l'appareil commercial des 4 cités et de la rue de la République. Mettre en place une coordination de veille active** sur les vacances et sur la typologie des commerces et activités recherchés en fonction des localisations.
- **Rechercher la possibilité au Plateau de mettre en place un projet d'animation commerciale** en lien avec le tissu associatif.
- **Etudier avec les chambres consulaires la mise en place pour tous les quartiers prioritaires d'un dispositif de prévention des difficultés et d'assistance à la transmission ou à la reprise.**
- **Décliner un programme d'actions dans les quartiers prioritaires** dans le cadre d'un projet FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) communal.

OBJECTIF 2.2 Favoriser les rencontres et échanges entre les milieux économiques et les habitants des quartiers prioritaires

➤ Publics cibles

Exploitants et salariés des entreprises situées en quartier prioritaire ou en « Territoires Entrepreneurs »

Habitants des quartiers prioritaires

Tissu associatif

➤ Acteurs

Ville

Maison pour Tous du Bois l'Abbé

Maison pour Tous des Mordacs

Structures d'accompagnement des entreprises

Conseil Régional

Conseil Départemental

DIRECCTE

Caisse des Dépôts et Consignations

➤ Dispositifs

Champs d'actions

- **Organiser au sein des quartiers une « Semaine (ou Fête) de l'Entreprise »** avec portes ouvertes et découverte des activités. Intégrer les deux hôtels d'entreprises et d'activités du Bois l'Abbé dans ce dispositif. Cette activité pourra être couplée avec le « Village de la création d'entreprises ».
- **Associer les associations de quartier**, dont les associations de commerçants et les milieux scolaires (parents d'élèves, enseignants...).
- **Promouvoir les échanges et les rencontres entre chefs d'entreprises et futurs créateurs**
 - Donner à connaître des témoignages de parcours et de réussite professionnelle de chefs d'entreprises et de salariés
 - Mettre en avant les témoignages portés par les jeunes et les femmes
- **Promouvoir les liens entre les milieux économiques traditionnels et l'économie sociale et solidaire.**

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction du développement économique et de l'emploi ; Direction du développement urbain et social ; Direction de la jeunesse ; Direction des politiques éducatives ; Direction des politiques sportives ; Direction des politiques culturelles
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Communauté d'agglomération du Haut Val de Marne
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Chambre de commerce et d'industrie
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Etablissement public foncier Ile de France
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Propriétaires et gestionnaires de locaux d'activités
- Association pour le droit à l'initiative économique
- Val de Marne Actif pour l'initiative
- Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- Association des commerçants du Bois l'Abbé
- Association des commerçants des Mordacs
- Grandes entreprises signataires de la charte « Entreprises & Quartiers »
- Préfecture
- Sous préfecture
- Pôle Emploi
- Valophis
- IDF Habitat
- Immobilière 3F
- Paris Habitat
- Maison de l'emploi
- SADEV 94
- Boutique de gestion
- Propriétaires immobiliers privés

Axe 3

Développer une économie sociale, durable, solidaire et participative créatrice de valeur et d'emplois

L'

Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente aujourd'hui 10% du PIB et emploie 2.3 millions de salariés. Depuis l'année 2000, elle a connu une dynamique importante avec un taux de création d'emplois de 24% contre 4.5 % pour l'économie classique.

Après s'être historiquement identifiée aux coopératives, mutuelles, associations et fondations - autant de structures parfaitement intégrées au tissu économique traditionnel - l'Economie Sociale est devenue Solidaire, en réponse à la crise, en s'engageant dans des initiatives visant à offrir des emplois à des personnes victimes du chômage de masse. Son utilité sociale est aujourd'hui clairement établie.

Elle est devenue également solidaire par la promotion de formes d'échange plus équitables, puis durable par la promotion d'une économie plus soutenable, par exemple avec l'agriculture de proximité et les circuits courts. En témoigne l'implantation récente de VALBIO IDF sur la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne où se sont développées de nombreux projets associatifs dans lesquels des campinois militent nombreux.

Avec le soutien des politiques publiques l'ESS contribue à la mise en œuvre de nouveaux services en direction des habitants et à la création d'emplois. Par son caractère non lucratif, ses valeurs et ses modes de gouvernance, elle propose un modèle d'organisation alternatif pour la production de richesses en promouvant une dynamique associative et coopérative dans des projets participatifs. C'est la dimension éthique de l'ESS.

Champigny-sur-Marne compte un tissu associatif important. En effet, 522 associations sont déclarées actives sur son territoire dans des domaines variés. Toutefois, l'ensemble des acteurs du territoire fait le constat de la faiblesse de l'Est du département en matière de structures d'insertion par l'activité économique et de l'intérêt de ces structures comme point d'appui à une politique d'insertion pour l'emploi. Plus largement c'est l'émergence de projets qui est ciblée.

L'ESS participe à la mixité fonctionnelle des quartiers et joue un rôle dans la structuration du territoire.

La recherche de synergies avec le secteur marchand traditionnel est également à prendre en compte notamment dans la perspective d'un Pôle Territorial de Coopération Economique. Les rapports de l'ESS avec les bailleurs sociaux doivent être approfondis comme avec les entreprises signataires de la Charte « Entreprises & Quartiers ».

SIGNATAIRES

- Ville de Champigny-sur-Marne
- Etat
- Pôle Emploi
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Caisse des Dépôts et Consignations

EVALUATION

- Niveau d'émergence des projets
- Bilan emploi/insertion
- Résultats liés aux actions ciblées

Les villes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne et l'Etat s'engagent dans un Contrat de Développement Territorial qui fixe une stratégie coordonnée de développement économique pour les quinze prochaines années à l'échelle des trois territoires. La ville de Chennevières-sur-Marne est susceptible de les rejoindre à court ou moyen terme. A cette nouvelle échelle, elles bénéficient d'un accompagnement par la Caisse des Dépôts et Consignations afin de déterminer des actions de renforcement de l'ESS en lien avec les projets locaux de développement.

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Contribuer à la mise en œuvre de nouveaux services en direction des habitants et générer des emplois**
 - 1.1 Appuyer l'émergence de nouveaux projets créateurs d'emplois, consolider les structures existantes
 - 1.2 Développer les liens avec le secteur marchand traditionnel

- **ORIENTATION 2 : Générer une dynamique sociale dans des projets participatifs**
 - 2.1 Sensibiliser les publics porteurs de projets et les personnes en recherche d'orientation professionnelle et d'emploi aux perspectives ouvertes par l'Economie Sociale et Solidaire et la loi du 31 juillet 2014
 - 2.2 Favoriser la consolidation des associations s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire du projet associatif

OBJECTIF 1.1 | Appuyer l'émergence de nouveaux projets créateurs d'emplois, consolider les structures existantes

➤ Publics cibles

Habitants

Demandeurs d'emplois jeunes et adultes

SIAE

➤ Acteurs

Direction du Développement Economique et de l'Emploi

Direction de la Jeunesse

Direction de la Solidarité

Etat (DIRECCTE)

Caisse des Dépôts et Consignations

Pôle Emploi

Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne

Structures de l'ESS du territoire (Régie de Quartier, Confluences, AFASER ...)

Structures de l'ESS hors territoire et réseaux régionaux et nationaux

VMAPI

BGE ADIL

ADIE

Atelier ressources régional

Conseil Régional

Conseil Départemental

➤ Dispositifs

Fonds d'innovation sociale

Prêts participatifs solidaires

Autres Dispositifs BPI France

Dispositifs CDC

Champs d'actions

- Mobiliser régulièrement l'ensemble des acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) autour d'évènements et assurer l'animation de réseau.
- Favoriser la consolidation d'outils d'accompagnement des projets aussi bien pour l'émergence que pour les outils structurels et financiers.
- Contribuer au soutien des structures existantes actives sur le territoire et accompagner leurs projets notamment sur les champs du développement durable.
- Se rapprocher de la démarche « La Fabrique à Initiatives » afin de mieux connaître les besoins non ou mal satisfaits des habitants sur le territoire, identifier des secteurs cibles et quelques actions prioritaires en lien avec le travail réalisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations à l'échelle du Contrat de Développement Territorial.
- **Poursuivre la réflexion engagée avec Pôle Emploi et la Mission locale intercommunale sur les besoins et compétences des demandeurs d'emploi** en articulation avec les opportunités offertes par les structures d'insertion par l'activité économique.
- Créer les conditions de mise en place d'un espace coopératif de projets axés sur des dynamiques de développement durable de proximité
- Favoriser le soutien au développement des structures de l'ESS et notamment les Structures d'insertion par l'Activité économique (SIAE) sur le territoire aussi bien par la création, que l'essaimage d'actions portées par des structures extérieures.
- Mettre en place en coopération avec les bailleurs sociaux des chantiers d'insertion et des chantiers écoles.

Leviers :

- Utiliser les ressources des travaux du Grand Paris
- Mise en place d'un appel à projet spécifique

OBJECTIF | Développer les liens avec le secteur marchand traditionnel**1.2****➤ Publics cibles****Habitants****Demandeurs d'emplois
jeunes et adultes****SIAE****➤ Acteurs****Direction du
Développement
Economique et de
l'Emploi****Etat (DIRECCTE)****Caisse des Dépôts et
Consignations****Pôle Emploi****Mission Locale
Intercommunale des
Bords de Marne****Bailleurs sociaux****Entreprises signataires
de la charte
« Entreprises &
Quartiers » (RATP...)****BGE ADIL****ADIE****Structures de l'ESS du
territoire (Régie de
Quartier, Confluences,
AFASER ...)****Structures de l'ESS hors
territoire et réseaux
régionaux et nationaux****VMAPI****Conseil Régional****Conseil Départemental****➤ Dispositifs****Aides du Conseil
régional****Champs d'actions**

- S'appuyer sur les initiatives de mobilisation régulières des acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour promouvoir des espaces de rencontres et d'échanges avec les milieux économiques marchands traditionnels.
- Promouvoir le développement des relations entre les bailleurs sociaux et l'ESS – notamment les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) – au travers de la « Charte Bailleurs ».
- Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics. Promouvoir l'utilisation des possibilités ouvertes par le Code des Marchés Publics pour permettre aux SIAE un accès direct aux marchés.
- Se rapprocher des grands comptes signataires de la charte « Entreprises & Quartiers » pour étudier les possibilités d'appui aux projets locaux. Explorer avec les entreprises partenaires locales les possibilités de coopération au titre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Soutenir le changement d'échelle des structures locales de l'économie sociale et solidaire et leur rapprochement de réseaux de plus grande échelle.
- En lien avec les bailleurs sociaux, favoriser l'implantation des structures de l'Economie sociale et solidaire dans les quartiers en étudiant les opportunités de locaux dédiés.
- Etudier l'intérêt de la constitution d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) associant l'ESS, des structures publiques, des organismes de formation et des entreprises socialement responsables du secteur marchand traditionnel pour mettre en œuvre une stratégie locale de coopération au service de projets innovants.

OBJECTIF**2.1****Sensibiliser les publics porteurs de projets et personnes en recherche l'orientation professionnelle et d'emploi aux perspectives ouvertes par l'ESS et la loi du 31.07.14****➤ Publics cibles****Porteurs de projets****Demandeurs d'emploi jeunes et adultes intéressés par la création d'entreprise****➤ Acteurs****Direction du Développement Economique et de l'Emploi****Direction de la Jeunesse****Direction de la Solidarité****Direction du développement Urbain Social****Direction des politiques culturelles****Etat (DIRECCTE)****Caisse des Dépôts et Consignations****Pôle Emploi****Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne****Structures de l'ESS du territoire (Régie de Quartier, Confluences, AFASER ...)****Structures de l'ESS hors territoire et réseaux régionaux et nationaux****VMAPI****BGE ADIL****ADIE****Atelier ressources régional****Conseil Régional****Conseil Départemental****Champs d'actions**

- Informer et sensibiliser les publics sur les perspectives offertes par l'économie sociale et solidaire. Faire connaître et reconnaître les alternatives offertes par l'ESS en matière :
 - d'emplois notamment pour les jeunes
 - de création d'entreprises dans des projets individuels ou collectifs
 - de reprise d'entreprises par leurs salariés
 - de droits à la formation pour les salariés des entreprises et structures

- Faire connaître aux porteurs de projets l'offre de services des structures d'accompagnement et des dispositifs de soutien. Faire le lien entre ces dispositifs spécifiques à l'économie sociale et solidaire et ceux en direction du secteur marchand traditionnel notamment en matière de développement durable.

- Favoriser les mises en contact entre les porteurs de projets et les réseaux de l'économie sociale et solidaire existants pour encourager les changements d'échelle.

- Mobiliser les ressources de l'Atelier ; centre de ressources régional pour l'économie sociale et solidaire. S'appuyer sur les dispositifs mis en place par le Conseil Départemental.

- S'appuyer sur les services publics présents dans les quartiers et rechercher des synergies avec les projets dont ils sont porteurs.

OBJECTIF 2.2 Favoriser la consolidation des associations s'inscrivant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et du projet associatif

➤ Publics cibles

Associations

Porteurs de projets

➤ Acteurs

Direction du Direction
du Développement
Economique et de
l'Emploi

Direction de la Jeunesse

Etat (DIRECCTE)

Caisse des Dépôts et
Consignations

Pôle Emploi

Mission Locale
Intercommunale des
Bords de Marne

Structures de l'ESS du
territoire (Régie de
Quartier, Confluences,
AFASER ...)

Structures de l'ESS hors
territoire et réseaux
régionaux et nationaux

VMAPI

BGE ADIL

ADIE

Atelier ressources
régional

Conseil Régional

Conseil Départemental

Champs d'actions

- **Mettre en place des actions de formation en direction des acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire et de leurs salariés.** Apporter un soutien et professionnaliser les pratiques en matière économique (connaissance des marchés, production de services, réalisation de travaux...).
- **Inscrire l'économie sociale et solidaire dans les projets de vie sociale et d'animation des quartiers** et donner à voir aux habitants ses impacts concrets au travers de partage d'expériences et d'engagements.
- **Encourager les mutualisations et les pratiques collaboratives** pour optimiser les ressources et capitaliser les expériences.
- **S'appuyer sur les services publics présents dans les quartiers et rechercher des synergies avec les projets dont ils sont porteurs.**

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet axe

- Ville : Direction du développement économique et de l'emploi ; Direction du développement urbain et social ; Direction de la jeunesse ; Direction des politiques éducatives ; Direction des politiques sportives ; Direction des politiques culturelles ; Centre communal d'action sociale ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Maison de l'emploi – Point d'Accueil à la Création d'Entreprise
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Coopaname
- Association pour le droit à l'initiative économique
- Val de Marne Actif pour l'initiative
- Association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER)
- Préfecture
- Sous préfecture
- Pôle Emploi
- Valophis
- Régie de quartier
- Confluences
- Boutique de gestion
- Cyberbase
- Restos du cœur
- Emmaüs
- ESAT Pierre Souweine

III - PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1 – Rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers prioritaires

Axe 2 – Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

Axe 3 – Développer la mixité fonctionnelle et urbaine des quartiers prioritaires

Le pilier Cadre de vie vise à renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires et à les réinsérer dans le fonctionnement normal de la ville et de l'agglomération.

Les efforts de la Ville et des bailleurs en faveur de la qualité de vie dans les quartiers et dans les logements sont constants. Ils se sont notamment concrétisés au travers de la mise en œuvre depuis 2007 de 3 projets de rénovation urbaine.

Pourtant, la persistance d'un certain phénomène de ségrégation urbaine montre que ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés. Sous l'effet de la conjoncture économique nationale, dont l'impact est accentué sur les quartiers prioritaires champinois comme sur l'ensemble des anciennes Zones Urbaines Sensibles, la fragilité économique et sociale des familles s'est accélérée. Les parcours résidentiels sont sclérosés, entraînant une sorte d'« assignation à domicile » pour de nombreux ménages. Les représentations négatives dont souffrent les quartiers prioritaires tendent à creuser les rapports entre les habitants « du haut » et « du bas » de Champigny.

Poser la question de l'attractivité des quartiers prioritaires, c'est donc également poser la question de l'identité de l'ensemble de Champigny, celle d'une ville diversifiée, mais solidaire, où chacun a sa place.

La dynamique de développement du territoire de Champigny, et plus largement des Boucles de la Marne, portée par le Contrat de Développement Territorial, ouvre des perspectives pour les quartiers prioritaires, qui bénéficieront notamment d'une meilleure desserte en transports en commun, grâce à l'arrivée du Grand Paris Express et de la restructuration du réseau bus qui l'accompagnera. Déjà, la prochaine unification de la tarification des transports en commun en Ile de France est une avancée considérable pour les habitants de l'Est de Champigny, notamment du Plateau, des Mordacs et du Bois l'Abbé, jusqu'ici pénalisés par leur éloignement.

La reconquête de la mixité sociale, l'amélioration de la qualité de vie au quotidien, le changement d'image et de représentation, le renforcement du vivre ensemble, tels sont les enjeux sur lesquels les partenaires ont décidé de concentrer leurs efforts.

Axe 1

Rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers

F

Il est de constater que la dégradation de la situation économique et les suppressions successives d'emplois aggravent les conditions de vie des habitants.

Malgré les tentatives de politique de peuplement et les interventions de rénovation urbaine, les quartiers prioritaires souffrent d'un manque de mixité, remise en cause par la situation socio-économique.

Ainsi, les situations de précarité, de monoparentalité, d'isolement sont particulièrement prégnantes, bien que différentes selon les quartiers.

Enfin, le manque de logements à loyers accessibles pour tous et la faiblesse des taux de vacance entraînent une difficulté pour les habitants disposant des ressources les plus faibles à avoir un parcours résidentiel.

L'objectif d'augmentation du rythme de construction porté par le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Contrat de Développement Territorial (CDT) est une réponse incontournable aux besoins des habitants des quartiers prioritaires en matière de logement.

Les objectifs de parcours résidentiel et de mixité au sein des quartiers prioritaires sont au cœur de la politique de l'habitat, telle que traduite dans le PLH de Champigny. Tout l'enjeu du contrat de ville réside dans le renforcement des dynamiques partenariales autour de ces objectifs.

SIGNATAIRES

- Ville de Champigny
- Etat
- Bailleurs sociaux :
 - IDF
 - I3F
 - Paris Habitat
 - Valophis Habitat
 - Toit et joie
- Foyers et résidences sociales :
 - Adoma
 - Adef
 - Coallia

EVALUATION

- Données de l'Observatoire de l'occupation sociale ;
- Tableau de bord de suivi de la programmation des logements ;
- Enquêtes d'occupation du parc social (OPS) ;
- Evolution des taux de vacance et de rotation

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Renforcer la coordination des partenaires autour des enjeux de peuplement**
 - 1.1 Remettre en place la conférence communale du logement pour redéfinir conjointement la politique d'attribution des logements
 - 1.2 Renforcer l'accompagnement social, notamment des locataires les plus vulnérables
- **ORIENTATION 2 : Mettre en œuvre une politique d'habitat diversifiée à l'échelle de l'ensemble de la ville, pour favoriser les mobilités résidentielles**
 - 2.1 Augmenter le rythme de construction, tous statuts confondus
 - 2.2 Rééquilibrer l'offre de logements sur tout le territoire, afin d'entamer un processus de « desserrement » des grands quartiers d'habitat social

OBJECTIF 1.1 | Remettre en place la conférence communale du logement pour redéfinir conjointement la politique d'attribution des logements
➤ Publics cibles

Les locataires du parc social des QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Résidences sociales

Préfecture service logement

Conseil Départemental

Action logement

Amicales de locataires

➤ Dispositifs

Conférence communale du logement

Charte d'attribution

Procédure Droit au logement opposable (DALO)

Accord Collectif Départemental

Champs d'actions

➤ Conforter un observatoire de l'occupation sociale pour une meilleure connaissance partagée du peuplement et de la demande

Il s'agit, à partir des enquêtes d'occupation du parc social (OPS) réalisées par les bailleurs et du fichier des demandeurs, d'analyser la dynamique de peuplement et l'évolution de l'occupation du parc social, à l'échelle de la commune et des différents quartiers prioritaires.

➤ Redéfinir des critères communs d'attribution des logements

Ces critères communs seront formalisés au sein d'une charte d'attribution, qui définira de manière territorialisée les objectifs de mixité et les modalités de coopération entre bailleurs et réservataires, en ciblant plus particulièrement certaines résidences à enjeux.

L'ensemble des réservataires (y compris les 1% institutionnels) devra être associé à la démarche, par exemple sous la forme d'un contrat d'objectifs par résidence et/ou cage d'escalier, afin de garantir la cohérence des attributions.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée à la déclinaison locale des Accords Collectifs Départementaux (ACD) et de la gestion des DALO (Droit au Logement Opposable). Il s'agira afin de moduler les objectifs d'accueil en fonction des quartiers ou des résidences, afin de concilier accueil des ménages les plus défavorisés et équilibre de peuplement des quartiers.

➤ Renforcer le dispositif partenarial autour des mutations

De la même manière, les questions de mutations feront l'objet d'engagements inter bailleurs et inter réservataire, afin de faciliter les échanges de logement.

Dans ce cadre, il s'agit notamment de poursuivre la politique d'incitation à la mutation des ménages en situation de sous occupation, grâce au maintien du loyer au m² dans le nouveau logement.

➤ Poursuivre l'action en faveur de la construction de logements étudiants et jeunes actifs pour favoriser la décohabitation.

Concernant la production de résidences pour jeunes actifs, une évaluation préalable des besoins sera à engager dans le cadre du contrat de Ville.

OBJECTIF 1.2 | Renforcer l'accompagnement social, notamment des locataires les plus vulnérables

➤ Publics cibles

Les locataires du parc social et les résidents des QPV

➤ Acteurs

Ville

Centre communal d'action sociale

Bailleurs sociaux

Résidences sociales

Préfecture service logement

Conseil Départemental

Caisse d'Allocation Familiale

Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques

Mouvement PACT Val de Marne pour l'amélioration de l'habitat

➤ Dispositifs

Plateforme contre la précarité énergétique (PRET)

CAPECS

Commission vulnérabilité

Equipe mobile de précarité psychiatrique

Champs d'actions

➤ **Renforcer le travail inter partenaires pour prévenir et accompagner les situations de vulnérabilité et de perte d'autonomie**

Certains habitants connaissent des situations économiques, sociales, physiques et psychiques particulièrement difficiles, qui peuvent altérer leur capacité de vie collective dans les résidences et sur les quartiers.

Des **coordinations entre les bailleurs, qui ont mis en place des dispositifs, en interne ou en s'appuyant sur des prestataires spécialisés, et les acteurs sociaux** sont indispensables afin d'assurer la cohérence et la continuité des prises en charge.

L'objectif du contrat de ville est de **renforcer la connaissance sur les ressources disponibles sur le territoire** campinois, sur les **missions et modalités d'interventions de chaque acteur**, et ainsi **mutualiser** ces ressources, dans le respect des modes d'intervention de chacun.

➔ **Voir Pilier 1 – Axe 3 Santé- Objectif 1.3**

La coordination entre les acteurs est également à renforcer pour identifier et accompagner les besoins d'attribution de logements adaptés aux personnes âgées ou personnes à mobilité réduite.

Des dispositifs innovants s'appuyant sur l'économie solidaire pourront être mis en place pour accompagner les personnes âgées dans leurs déménagements ou la réfection de leurs logements.

➤ **Renforcer l'accompagnement des résidents pour développer les liens avec le territoire.** L'insertion par le logement est un objectif fondamental des foyers et résidences sociales. Les actions de **médiation sociale** permettent de favoriser l'autonomie sociale, par la promotion de la santé, l'accès aux droits et aux services pour les résidents.

Il s'agira de **développer ces actions**, en renforçant la connaissance et la coordination avec les acteurs sociaux du territoire campinois.

Il s'agira également de **mieux intégrer les foyers et résidences sociales dans la vie du quartier et de la ville**, en les associant aux projets de lien social, afin de désenclaver et valoriser l'image des foyers auprès des habitants.

➔ **Lien avec le Pilier 1 – Axe 2 Accès aux droits, aux services et à la justice**

OBJECTIF Augmenter le rythme de construction, tous statuts confondus**2.1**➤ **Publics cibles****Les habitants de
Champigny**➤ **Acteurs****Ville****Bailleurs sociaux****Promoteurs****Syndicat d'action
foncière (SAF) 94 et****Etablissement
public foncier d'Ile
de France (EPFIF)****Conseil
Départemental****Etat –Direction
Régionale et
Interdépartemental
e de l'Hébergement
et du Logement
(DRIHL)**➤ **Dispositifs****Programme Local
de l'Habitat****Plan Local
d'Urbanisme****Conventions de
veille et
d'intervention
foncière****Chartes**

Champs d'actions

Les quartiers prioritaires ne constituent pas des territoires « à part », mais s'inscrivent dans le fonctionnement urbain de la ville, et de l'agglomération.

Les actions visant à la diversification urbaine et à la fluidification des parcours résidentiels ne peuvent se concevoir à la seule échelle des quartiers prioritaires, mais bien dans le cadre de la stratégie énoncée dans le Programme Local d'Habitat (PLH) et le Contrat de Développement Territorial (CDT).

- **Poursuivre la politique de veille et d'intervention foncière**, afin de lutter contre les phénomènes d'inflation et de spéculation foncière et de produire une offre de logements accessibles au plus grand nombre.
- **Réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, afin de mettre en cohérence les objectifs de construction portés par le PLH et le CDT avec la réglementation des droits à construire.
- **Engager des conventions de partenariat avec les promoteurs**, afin de partager les objectifs d'acquisition à prix maîtrisés et de production de logements sociaux au sein des opérations.

OBJECTIF 2.2 | Rééquilibrer l'offre de logements sur tout le territoire, vers un « desserrement » des grands quartiers d'habitat social
➤ Publics cibles

Les habitants de
Champigny

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Promoteurs

Conseil
Départemental

Etat – Direction
Régionale et
Interdépartemental
e de l'Hébergement
et du Logement
(DRIHL)

➤ Dispositifs

Programme Local
de l'Habitat

Plan Local
d'Urbanisme

Chartes
promoteurs

Nouveau
Programme
National de
Renouvellement
Urbain

Champs d'actions

- **Diversifier l'habitat dans les quartiers prioritaires ou à proximité immédiate, en profitant du périmètre de TVA à taux réduit ;**
Des opérations de construction de logements en accession ont été réalisées ou sont prévues dans le cadre des projets de rénovation urbaine. Cette recherche de diversification sera poursuivie, notamment dans le cadre de l'extension du périmètre de TVA à taux réduit dans les 300 mètres de chaque quartier prioritaire.
- **Porter une attention particulière à la copropriété du Bois l'Abbé, notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), afin de stopper sa déqualification et de lui permettre de rejouer son rôle de mixité dans le quartier.**
- **Définir et phaser un projet de réhabilitation de la Cité Prairial** et réfléchir à l'introduction d'une part de diversification (prêt social location accession - PSLA), en tenant compte de la spécificité de ce patrimoine et de ses habitants.

Axe 2

Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires

U

Une attention soutenue à l'amélioration du cadre de vie est la condition essentielle au rétablissement de l'attractivité des quartiers prioritaires, au travers d'un changement de leur image. La pérennisation des investissements réalisés dans le cadre des projets de rénovation urbaine est également un objectif partagé par la Ville et les bailleurs. Cette pérennisation résulte tout à la fois d'une bonne appropriation des nouveaux espaces, et de la poursuite de la mobilisation des acteurs.

L'ambition du contrat de ville est de renforcer les démarches de partenariat entre la Ville et les bailleurs, pour tout ce qui constitue la qualité de la vie quotidienne dans les quartiers, afin d'améliorer le service rendu aux habitants.

SIGNATAIRES

- Ville de Champigny
- Etat
- Bailleurs sociaux :
 - IDF
 - I3F
 - Paris Habitat
 - Valophis Habitat
 - Toit et joie
- Foyers et résidences sociales :
 - Adoma
 - Adef
 - Coallia

EVALUATION

- Outil de suivi de la GUP à construire ;
- Futur Observatoire de la prévention de la délinquance ;
- Enquêtes de satisfaction des bailleurs ;
- Nombre d'associations de locataires et de résidents ;
- Nombre de projets de sensibilisation et d'appropriation du cadre de vie

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Pérenniser la dynamique partenariale de Gestion Urbaine de Proximité**
 - 1.1 Mettre en place un dispositif de pilotage de la Gestion urbaine de proximité
 - 1.2 Renforcer la cohérence des actions menées par les différents gestionnaires
- **ORIENTATION 2 : Poursuivre le travail partenarial engagé en matière de tranquillité et de sécurité**
 - 2.1 Poursuivre et renforcer le partenariat local autour des questions de tranquillité
 - 2.2 Evaluer les impacts des aménagements en termes de prévention situationnelle

- **ORIENTATION 3 : Renforcer l'attractivité des logements par la mise en œuvre de politiques de requalification patrimoniale et un haut niveau de qualité de service**
 - 3.1 Réhabiliter et résidentialiser les logements
 - 3.2 Renforcer la gestion courante des résidences
- **ORIENTATION 4 : Développer les actions de lien social favorisant le « bien vivre ensemble »**
 - 4.1 Soutenir les associations de quartier et les amicales de locataires – favoriser leur émergence de service
 - 4.2 Favoriser les actions d'appropriation du cadre de vie

OBJECTIF 1.1 | Mettre en place un dispositif de pilotage de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

➤ Publics cibles

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

➤ Dispositifs

Convention de Gestion urbaine de proximité

Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Champs d'actions

➤ Définir les différents niveaux de pilotage stratégique et technique.

La remise en place de la démarche de GUP devra permettre d'assurer une veille partagée entre les acteurs, et de définir de manière concertée le rythme et les modalités d'intervention.

Un **dispositif de pilotage sera mis en place par quartier**, à différents niveaux :

- un **niveau stratégique**, en capacité d'impliquer les organisations et d'effectuer les arbitrages ;
- un **niveau technique** assurant la mise en œuvre opérationnelle.

La **coordination du dispositif sera assurée par les services municipaux** (direction du développement urbain et social et direction de l'environnement et du cadre de vie).

➤ Mettre à jour une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Un **diagnostic précis par quartier** sera réalisé afin de partager la vision de la situation, définir les objectifs d'amélioration et élaborer les plans d'action.

La convention de GUP **définira le rôle de chaque partenaire**, formalisera les **engagements** et identifiera les **outils de suivi et d'évaluation** de la démarche.

Définir conjointement un programme d'action annuel, assorti de ses indicateurs de suivi et d'évaluation. Ce programme d'action identifiera notamment les projets à prendre en compte dans le cadre de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

➤ Organiser l'implication des habitants.

Les **habitants sont acteurs de leur quartier**, au même titre que la Ville et les bailleurs. Leur implication dans le dispositif de GUP est essentielle pour garantir la bonne adéquation des interventions à leurs attentes.

Différentes formes d'implications seront mises en œuvre : diagnostics en marchant, actions de sensibilisation, appropriation collective de certains espaces...

OBJECTIF 1.2 | Renforcer la cohérence des actions menées par les différents gestionnaires
➤ Publics cibles

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

➤ Dispositifs

Convention de Gestion urbaine de proximité

Champs d'actions

- **Finaliser la cartographie des zones d'intervention.**
La clarification des statuts des espaces et de leur propriété est le point de départ de la démarche de GUP.
Au Bois l'Abbé, compte-tenu des chantiers de rénovation urbaine, cette cartographie devra être régulièrement mise à jour.
- **Finaliser les rétrocessions foncières en lien avec le statut des espaces.**
- **Mettre en place une GUP « chantier » au Bois l'Abbé.**
La mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé nécessite des interventions spécifiques, une réactivité renforcée, des exigences en direction des entreprises intervenant sur les chantiers, des aménagements temporaires afin de réduire au maximum les impacts sur la vie quotidienne des habitants.
- **Travailler l'offre et l'organisation du stationnement.**
- **Travailler l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des encombrants.**

OBJECTIF 2.1 | Poursuivre et renforcer le partenariat local autour des questions de tranquillité

➤ Publics cibles

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Police nationale

Justice

Bailleurs sociaux

Education nationale

Associations

➤ Dispositifs

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Zone de sécurité prioritaire

Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Champs d'actions

➤ Elaborer le Schéma Local de Tranquillité.

Le Schéma Local de Tranquillité sera l'occasion de redéfinir les objectifs et les priorités d'actions à mettre en œuvre par les partenaires, dans le cadre de leurs moyens d'action respectifs.

➤ Poursuivre et étendre les relations partenariales initiées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) du Bois l'Abbé.

Depuis 2012, deux groupes de travail ont été mis en place dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : CLSPD restreint sur la coordination de la répression, CLSPD thématique « Prévention – éducation ». De même, trois groupes de travail ont été mis en place dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire portant sur le quartier du Bois l'Abbé : prévention situationnelle, lutte contre l'échec scolaire et intégration des jeunes, lutte contre l'occupation des halls d'immeuble et la consommation de produits stupéfiants.

Les signataires du Contrat de Ville s'engagent à poursuivre et renforcer ces partenariats, plus particulièrement sur les quartiers prioritaires, en veillant à la bonne articulation entre les dispositifs du Contrat de Ville et de la Stratégie locale de prévention et de tranquillité publique, afin d'assurer la coordination des acteurs et la mobilisation du droit commun en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

➤ Mettre en place un observatoire commun des faits d'insécurité.

La mise en place d'un outil partagé d'observation des actes d'incivilité et de délinquance permettra de mettre en commun la connaissance des problématiques propre à chaque partenaire. Il s'agira, à partir de ce diagnostic partagé, d'harmoniser les pratiques, de définir des stratégies d'intervention et d'ajuster les actions à engager au plus proche de la réalité.

➤ Mettre en place un dispositif inter bailleurs de médiation.

I3F a mis en place depuis de nombreuses années une équipe de médiation sur le quartier du Bois l'Abbé.

Un déploiement inter-bailleurs de ce type de dispositif sur les quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs est à l'étude. Il figurera dans la convention tripartite Etat / ville / bailleurs à signer pour bénéficier de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'objectif est de renforcer la présence humaine et la médiation, pour lutter contre les phénomènes d'occupations des halls et abords des résidences et le sentiment d'abandon. Ce dispositif ne peut se mettre en place qu'avec la garantie d'un travail conjoint avec la Police nationale qui devra intervenir autant que de besoin.

OBJECTIF 2.2 | Evaluer les impacts des aménagements en termes de prévention situationnelle

➤ Publics cibles

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Police nationale

Justice

Bailleurs sociaux

Education nationale

Associations

➤ Dispositifs

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Zone de sécurité prioritaire

Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Programme de renouvellement urbain

Champs d'actions

➤ Mettre en œuvre une démarche de prévention situationnelle.

Au travers de la démarche de prévention situationnelle, il s'agit de porter un regard sur les aménagements existants ou en projet, afin d'en mesurer l'impact à la fois sur les risques d'occupations déviantes et sur le sentiment d'insécurité susceptible d'être généré auprès des habitants.

A ce titre, les questions d'éclairage, de lisibilité des cheminements, de traitement des épaves, d'entretien des espaces publics et résidentiel, et plus généralement d'ambiance, seront particulièrement abordées dans le cadre des instances de pilotage de la GUP.

Par ailleurs, sur les sites soumis à des troubles importants d'occupation, des études spécifiques pourront être menées, afin de d'établir des préconisations en termes de réinvestissements des espaces.

➤ Mettre en place des actions visant à la pacification et la réappropriation des espaces partagés.

Les actions de lien social permettant aux habitants de se réapproprier les espaces collectifs publics ou privés seront encouragées, notamment au travers des dispositifs d'accompagnement financier.

➔ **Lien avec le Pilier 3 – Axe 2 Améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires - Orientation 4**

➤ Mettre en place des marches exploratoires « femmes et sécurité ».

➤ Etudier la mise en place de dispositifs de vidéo-protection sur les espaces privés les plus soumis à pression.

Des dispositifs de vidéo-protection ont été mis en place autour des commerces du cœur de quartier des Mordacs, dans le hall de la tour Rodin, sur le centre commercial du Bois l'Abbé.

Les partenaires s'engagent à étudier, en cas de nécessité, d'autres implantations, en accompagnement de mesures de prévention et de répression des actes de délinquance.

OBJECTIF | Réhabiliter et résidentialiser les logements**3.1****➤ Publics cibles****Les habitants des QPV****➤ Acteurs****Ville****Bailleurs sociaux****Résidences sociales****Etat****Conseil
départemental****➤ Dispositifs****Plans stratégiques
de patrimoine****Nouveau
Programme
national de
renouvellement
urbain****Champs d'actions****➤ Etablir un programme de réhabilitation, notamment thermique.**

Les actions inscrites dans les plans stratégiques de patrimoine des bailleurs participent de la requalification et de l'attractivité des quartiers prioritaires. Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), la priorité est donnée à la réhabilitation de l'ensemble des logements du Bois l'Abbé n'ayant pas fait l'objet d'une intervention lors de la première tranche de rénovation urbaine (1200 logements en attente de réhabilitation).

ADOMA poursuit la reconstruction de la résidence rue du Monument, et engagera une deuxième tranche de réhabilitation de la résidence rue de la Gaité, afin d'autonomiser tous les logements par décroissements intérieurs.

Toit et Joie poursuit la réhabilitation de son bâtiment aux Mordacs, qui intègre la dimension énergétique, ainsi que la création d'un logement adapté aux Personnes à mobilité réduite.

Sous l'impulsion de la ville, l'ADEF s'engage à étudier la réhabilitation de ses foyers.

Valophis Habitat étudie une requalification lourde de ses résidences Prairial et Peupliers.

La Ville souhaite favoriser la réhabilitation du patrimoine social, et mobilisera pour cela une part de l'excédent de liquidation issu de la vente de l'Office de la ville, à l'exception des réhabilitations mises en œuvre dans le cadre du Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé.

➤ Etablir un programme de résidentialisation et/ ou de requalification des espaces extérieurs

Dans le cadre du NPNRU, les bailleurs Paris Habitat et I3F poursuivront leurs opérations de résidentialisation au Bois l'Abbé.

Toit et Joie poursuit et renforce la résidentialisation de son bâtiment aux Mordacs. Le programme porte notamment sur le stationnement et la gestion des ordures ménagères.

IDF Habitat engage une réflexion sur le traitement des espaces extérieurs de la résidence du Plateau, aux Mordacs. Cette intervention permettra notamment de repenser l'organisation du stationnement résidentiel et la poursuite du déploiement des bornes d'apport volontaire enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

OBJECTIF | Renforcer la gestion courante des résidences**3.2****➤ Publics cibles**

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Résidences sociales

Etat

➤ Dispositifs

Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties

Champs d'actions

➤ Améliorer la communication sur les délais d'intervention pour l'entretien des logements et des parties communes.

➤ Améliorer la communication sur les critères et modalités d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Face au vieillissement de la population, les bailleurs rencontrent les mêmes problématiques et mettent en œuvre une **politique de maintien à domicile**, qui se traduit par des adaptations des résidences et des logements.

Ainsi, dans les opérations neuves, tous les logements répondent aux **normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**. Par ailleurs, les bailleurs s'engagent, lors d'opérations de réhabilitation et / ou de résidentialisation, à réaliser cette accessibilité, sauf lorsque la structure du bâtiment ne le permet pas.

Par ailleurs, des interventions ponctuelles sont réalisées afin **d'adapter les logements à la perte d'autonomie**, sur sollicitation du locataire. Ces interventions sont notamment financées dans le cadre de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

L'objectif du contrat de ville est de poursuivre cette politique de maintien à domicile, d'améliorer la communication entre la Ville et les bailleurs sur les critères et modalités d'adaptation et de rechercher une meilleure harmonisation de ces critères et modalités.

L'objectif de maintien à domicile peut également se traduire par un besoin de mutation, lorsque l'adaptation du logement est impossible.

➔ **Lien avec le Pilier 3 – Axe 1 Rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers**

➔ **Voir Pilier 1 – Axe 3 Santé – Objectif 3.1**

➔ **Voir Pilier 1 – Axe 2 Accès aux droits, aux services publics et à la justice**

OBJECTIF 4.1 | Soutenir les associations de quartier et les amicales de locataires, favoriser leur émergence
➤ Publics cibles

Les habitants des QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Résidences sociales

Etat

Associations

➤ Dispositifs

Fonds d'aide initiatives des habitants

Fonds d'initiatives locales

Appels à projet
Contrat de ville

Champs d'actions

- **Soutenir les initiatives associatives, les rendre visibles, les faire connaître sur le quartier et au-delà du quartier.**

La Ville et les bailleurs ont mis en place des dispositifs de soutien financier aux projets associatifs, qu'ils s'engagent à poursuivre dans le cadre du contrat de ville : Fonds d'aide aux initiatives des habitants, Fonds d'Initiatives Locales...

Les actions de communication et de mise en valeur des initiatives associatives contribuent également à la dynamique associative et au changement d'image des quartiers prioritaires.

- **Clarifier les moyens mobilisables et les procédures de montage de projets.**
- **Innover pour renforcer le bénévolat par des appels à candidature.**
- **Associer les comités de résidents des foyers et résidences sociales aux initiatives de lien social.**
- **Inciter et aider à la création d'amicales de locataires dans les résidences où elles n'existent pas.**

OBJECTIF Favoriser les actions d'appropriation du cadre de vie

4.2

➤ Publics cibles

Les habitants des
QPV

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Résidences sociales

Etat

Associations

Conseils de
quartiers

Conseils citoyens

➤ Dispositifs

Fonds d'aide
initiatives des
habitants

Fonds d'initiatives
locales

Appels à projet
Contrat de ville

Champs d'actions

- **Associer les habitants aux projets de transformation urbaine.**
Dans le cadre du **Nouveau Programme national de renouvellement urbain**, il s'agit de développer toutes formes d'actions permettant aux habitants du Bois l'Abbé de s'approprier leur nouveau cadre urbain : conseils de quartier, ateliers urbains, balades urbaines, actions de sensibilisation des écoliers et collégiens à l'urbanisme et à l'architecture...
- **Développer les actions de sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie.**
- **Développer les actions d'appropriation « positive » des espaces collectifs et encourager la reconquête des délaissés urbains :** projets de végétalisation, de jardins partagés, d'embellissement, d'actions artistiques « hors les murs » ou participatives dans la durée...
- **Accueillir les nouveaux habitants :** élaborer un « kit » présentant le quartier, la ville et valorisant les dynamiques associatives, favoriser l'identification de « référents », en s'appuyant sur les amicales de locataires, les associations de quartier et les conseils de quartier...
- **Développer les projets sur la mémoire des quartiers et de leurs habitants.**

Axe 3

Développer la mixité fonctionnelle et urbaine des quartiers

L

es quartiers prioritaires présentent des caractéristiques urbaines différentes, en termes de morphologie, de qualité de la desserte, de présence d'équipements et de services urbains...

Trois projets de rénovation urbaine ont été mis en œuvre sur la période 2006/2015. Les projets des Mordacs et des 4 Cités s'achèvent, la première tranche du projet du Bois l'Abbé est en cours. Ce quartier est inscrit dans la géographie du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et fera l'objet d'un projet de rénovation urbaine élaboré conjointement avec la Ville de Chennevières.

Les réflexions sur le fonctionnement urbain des quartiers prioritaires et leur place dans la dynamique campinoise et métropolitaine doivent se poursuivre dans le cadre du Contrat de Ville, afin de mener une démarche de projet urbain visant à prévenir et enrayer tout processus de dévalorisation, et guider les interventions des partenaires.

Les thématiques à aborder portent sur tout ce qui touche la qualité de la vie en ville, notamment sur la présence des activités économiques et des commerces, des équipements et des services de proximité, les situations d'enclavement (maillage viaire, offre de transports en commun...), la qualité des espaces publics, la mutabilité des espaces...

SIGNATAIRES

- Ville de Champigny
- Etat
- Bailleurs sociaux :
 - IDF
 - I3F
 - Paris Habitat
 - Valophis Habitat
 - Toit et joie
- Foyers et résidences sociales :
 - Adoma
 - Adef
 - Coallia

EVALUATION

- Tableau de bord de suivi de la programmation des logements
- Nombre de logements réhabilités
- Taux d'équipement des quartiers : Commerces ; Services ; Dessertes ; Professions médicales

PRIORITES

- **ORIENTATION 1 : Quartier du Bois l'Abbé**
- **ORIENTATION 2 : Quartier des Mordacs**
- **ORIENTATION 3 : Quartier du Plateau**
- **ORIENTATION 4 : Quartier des 4 Cités**

➤ **Publics cibles**

Les habitants du
Bois l'Abbé
Champigny –
Chennevières

➤ **Acteurs**

Ville

Bailleurs sociaux

Etat

Syndicat des
transports d'Ile de
France (STIF)

Conseil
départemental

RATP

➤ **Dispositifs**

Nouveau programme
national de
renouvellement
urbain

Champs d'actions

- **Désenclaver le quartier** : l'ouvrir sur les territoires environnants, améliorer sa desserte en transports en commun, en organisant le rabattement vers la nouvelle gare Grand Paris Express et valoriser son image.
- **Améliorer l'offre de logements existants** : réhabiliter et résidentialiser les logements, soutenir la copropriété.
- **Requalifier les espaces publics** : redéfinir l'organisation viaire et le stationnement public, requalifier et mettre en valeur les espaces verts.
- **Rénover les équipements publics** scolaires, sportifs et culturels.
- **Soutenir l'activité économique dans le quartier.**

➤ **Publics cibles**

Les habitants des
Mordacs

➤ **Acteurs**

Ville

Bailleurs sociaux

Etat

Syndicat des
transports d'Ile de
France (STIF)

Conseil
départemental

RATP

Champs d'actions

- **Désenclaver le quartier** : l'ouvrir sur les territoires environnants, améliorer sa desserte en transports en commun, en organisant le rabattement vers la nouvelle gare Grand Paris Express.
- **Achever le projet de rénovation urbaine.**
- **Définir un plan d'action sur le cœur de quartier**, afin de conforter sa fonction de centralité et d'animation urbaine.
- **Ouvrir le quartier vers la Voie de Desserte Orientale (VDO)** et travailler la « couture » avec Chennevières, dans le cadre du Plan Stratégique Local.
- **Préparer la deuxième phase de rénovation du groupe scolaire Maurice Thorez** (écoles primaires) sous réserve de l'obtention des subventions d'Etat à la hauteur.
- **Requalifier la résidence des Peupliers** pour permettre une diversification de l'habitat.
- **Résidentialiser la résidence du Plateau.**

➤ Publics cibles

Les habitants du Plateau

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Etat

Syndicat des transports d'Ile de France (STIF)

Conseil départemental

RATP

Champs d'actions

- Engager une réflexion sur le désenclavement du quartier, notamment en direction de la Voie de Desserte Orientale.
- Poursuivre le travail engagé entre la Ville, le bailleur et le syndic de copropriété sur le réinvestissement du parking souterrain.
- Engager une réflexion sur l'évolution des espaces piétonniers et le mail de la Demi-Lune.

➤ Publics cibles

Les habitants des 4 Cités

➤ Acteurs

Ville

Bailleurs sociaux

Etat

Syndicat des transports d'Ile de France (STIF)

Conseil départemental

RATP

Champs d'actions

- Achever le projet de rénovation urbaine.
- Poursuivre les réflexions sur le désenclavement des Boullereaux, dans le cadre du Plan Stratégique Local (étude entrée de ville) et en lien avec le secteur des Simonettes et la gare Grand Paris Express.
- Engager la mutation du site du collège Lucie Aubrac.
- Définir une stratégie commerciale à l'échelle des 4 Cités, et repenser l'occupation des locaux associatifs.
- Définir et phaser un projet d'intervention sur Prairial.

FICHE QUARTIER BOIS L'ABBE

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

| | |
|--|--|
| CHIFFRES CLEFS | <p>Nombre d'habitants : 8700 (<i>source : CGET juin 2015</i>)</p> <p>Nombre de logements : 2890</p> <p>Répartition par bailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paris Habitat : 2064 - I3F : 475 <p>Part de logements sociaux : 88%</p> <p>Répartition par âge : 32% ont moins de 18 ans et 12% plus de 60 ans</p> <p>Niveau de revenu : 40% de la population vit dans un ménage en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>Taux de chômage : 20,8%</p> |
| LOCALISATION DANS LA VILLE / AGGLOMERATION Situation actuelle Environnement urbain Projets | <p>A l'est de Champigny</p> <p>Excentré par rapport au reste de la Ville et à cheval sur la Ville de Chennevières</p> <p>Entouré par le quartier pavillonnaire de Coeuilly et par la Ville de Chennevières</p> <p>Enclavé et relié aux autres quartiers par un boulevard circulaire, l'avenue Boileau</p> <p>Quartier situé à proximité de la plaine des Bordes</p> |
| HISTOIRE DU QUARTIER Formes urbaines Interventions réalisées Evolution du quartier | <p>Construit à la fin des années 60 par une indivision OPAC de Paris et la SCI Chennevières/Champigny</p> <p>Grand ensemble de tours et de barres</p> <p>Haute volumétrie (de R+4 à R+29) en contraste avec son environnement : quartier pavillonnaire et plots en R+4 sur la partie canavéroise du Bois l'Abbé</p> <p>Convention ANRU signée en décembre 2009</p> <p>Projet ANRU en cours de réalisation sur 1/3 du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition de 169 logements - Construction de 284 logements - Réhabilitation de 909 logements - Résidentialisation de 619 logements - Reconstruction du groupe scolaire A. France - Restructuration de la Poste - Aménagement de la place Rodin : Maison pour tous, mairie annexe, salle familiale, jardin - Réaménagement des voies et espaces publics : mail Carpeaux, création d'un square en entrée de quartier, square Goujon, rue Matisse, liaison piétonne |

QUARTIER DU BOIS L'ABBE

| | | |
|---|--|--|
| | <p>Travaux réalisés hors PRU Reconstruction du collège E. Triolet et du GRETA Construction de l'EDS et de la PMI Reconstruction du CLME A. France Réaménagement de la place du marché Restructuration de la crèche</p> <p>Reconstruction du lycée G. Péri à venir</p> <p>Quartier retenu pour une 2^{ème} tranche de travaux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain</p> | |
| TRANSPORTS | <p>Quartier desservi par 2 lignes de bus : 208 et 308. Quartier situé en zone 4. Uniformisation des zones prévue pour septembre 2015.</p> | |
| ACTEURS DU QUARTIER Bailleurs Associations | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bailleurs/Syndic/Conseil syndical I3F Paris Habitat Syndic de copropriété AVENTIN/Conseil syndical ▪ Acteurs institutionnels Région Conseil général ▪ Acteurs Associatifs Unies pour tous ; Solifri ; Ensemble les Papy Mamy ; Les Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny ; Office municipale des Migrants ; Union fraternelle des comoriens de Champigny ; Oxy'jeunes ; Agence initiatives cités; Point écoute ; ACP ; Association des commerçants ; Club du 3^{ème} âge... | |
| EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS Dans le quartier A l'extérieur | <p>Dans le quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collège E. Triolet et GRETA reconstruits en 2006 - Crèche restructurée par le Conseil général en 2015 - CLME A. France reconstruit en 2009 - Equipements réalisés ou rénovés dans le cadre du Projet de rénovation urbaine <ul style="list-style-type: none"> o Reconstruction du groupe scolaire A. France en 2014 o Réalisation de la place Rodin : jardin, mairie annexe, Maison pour tous, salle familiale en 2010 - Reconstruction du lycée G. Péri : démarrage des travaux prévu à l'été 2016 - Projet de médiathèque en entrée de quartier rue Carpeaux <p>A l'extérieur Projet de reconstruction d'une piscine intercommunale avec Chennevières sur la Plaine des Bordes</p> | |
| SERVICES ET COMMERCES Dans le quartier A l'extérieur | <p>Centre commercial (environ 30 boutiques) Place du marché rénovée en 2010 Restructuration de la Poste dans le cadre du PRU en 2011</p> | |

Peuplement, attributions et gestion locative

| | |
|---|---|
| DIAGNOSTIC | <p>Diversification dans le cadre du projet de rénovation urbaine : 71 logements en locatif libre et 87 en accession seront livrés.</p> <p>La politique d'attribution sur le quartier est issue de la Charte Communale de Peuplement signée en 2004.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation retenus dans l'analyse de l'exploitation des enquêtes d'occupation sociale 2014 sont les suivants : <i>(à ce jour seules les enquêtes portant sur le patrimoine de Paris Habitat ont été analysées, le traitement des enquêtes sur le parc d'I3F est en cours)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La part des ménages disposant de revenus inférieurs aux plafonds PLUS : 66% ▪ La part de ménages disposant de revenus inférieurs à 20% aux plafonds PLUS : 19% Légère amélioration des conditions économiques des ménages en termes de ressources. <ul style="list-style-type: none"> - Sites identifiés comme sensibles : Tours Boileau et groupe Solomon. ▪ La part des ménages isolés et des personnes âgées de plus de 65 ans : 27% et 13% <ul style="list-style-type: none"> - On constate sur le quartier une progression de la représentation des ménages isolés corrélée à un vieillissement de la population. - Sites identifiés : groupes Solomon et Lulli ▪ La part de familles monoparentales : 20% <ul style="list-style-type: none"> - Un ménage sur cinq est une famille monoparentale. - Sites identifiés comme sensibles : groupe Lulli et tours Boileau. Sur les tours Boileau la part de familles monoparentales a reculé significativement. <p>Un des indicateurs retenu est le nombre d'attributions de logements aux ménages DALO : (à compléter)</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale et économique ▪ Accompagner et anticiper les problématiques de vieillissement de la population. ▪ Veiller à une répartition équilibrée des catégories familiales en tenant compte des typologies des programmes. ▪ Diminuer le nombre d'attributions sur le quartier aux ménages DALO |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans les fiches congés les sites sensibles pour tendre vers davantage de mixité économique et sociale et éviter de proposer lors des attributions des ménages fragiles et des familles monoparentales. ▪ Faciliter les mutations. ▪ Harmoniser les critères de classement du patrimoine. ▪ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. ▪ Réaliser des travaux d'adaptation au vieillissement des logements. |
| SUITE A DONNER – (cf. - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence Communale du Logement prévue en septembre 2015. ▪ Révision de la charte de Peuplement. ▪ Protocoles de partenariat avec les bailleurs. ▪ Mécanique sauvage, voitures ventouses |

| Propreté, entretien | |
|---|--|
| DIAGNOSTIC | <ul style="list-style-type: none"> Evolution des responsabilités de gestion entre les différents intervenants dans le cadre du projet de rénovation urbaine et du redécoupage foncier. Création de nouveaux espaces publics à entretenir : square Goujon, liaison piétonne, nouvelle rue Carpeaux et square d'entrée de quartier Chantiers du PRU 1 en cours générant des nuisances Installation des bornes enterrées pour la collecte des déchets : Conventions d'implantation et de gestion à signer avec Paris Habitat et I3F |
| OBJECTIFS | <p>Améliorer la propreté du quartier</p> <p>Mettre en place un dispositif partenarial de suivi</p> |
| LEVIERS | |
| SUITE A DONNER – (cf. - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> Fiche-action GUP |
| Vie sociale | |
| DIAGNOSTIC | <p>Les associations et les habitants sont très en demande d'initiatives de lien social et de convivialité en extérieur sur le quartier ; 2 temps forts coordonnés entre la ville les associations et les bailleurs deviennent habituels sur le quartier : la fête de l'été et les festivités de Noël. D'autres initiatives ponctuent l'année soit dans le cadre de la programmation de la maison pour tous ou de la vie associative du quartier. Une fresque sous un porche, des espaces jardinés. Un calendrier commun des initiatives du quartier existe depuis quelques années.</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> Pérenniser les 2 temps forts et les rendre visibles à l'échelle de la ville Soutenir les initiatives associatives, les rendre visibles, les faire connaître sur le quartier et au delà du quartier Clarifier les moyens mobilisables et les procédures de montage de projets Innover pour renforcer le bénévolat par des appels à candidature Relance du collectif 1,2,3 par les bailleurs (Paris Habitat et le groupe 3F) Maintenir et renforcer les actions dans le cadre du groupe de travail environnement cadre de vie |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> Le groupe de travail inter partenaires sur les moments conviviaux les fonds d'aide aux initiatives de la ville ou des bailleurs : faire connaître ce qui se réalise L'ouverture sur la plaine des bords toute proche |
| SUITE A DONNER | <ul style="list-style-type: none"> Traiter la question de la vie sociale plus systématiquement en réunion ville-bailleurs |
| Tranquillité publique | |
| DIAGNOSTIC | <p>ZSP</p> <p>Problèmes de trafic de drogue</p> <p>Squats des halls d'immeuble</p> <p>Lieux identifiés : au niveau du centre commercial et sous les porches du bâtiment Lulli</p> |

| | | |
|--|---|-------------------------|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier dans le cadre du PRU 2 des aménagements favorisant une plus grande appropriation des espaces publics par les habitants, ainsi que pour le reste du quartier ▪ Travail sur la prévention situationnelle plus systématiquement en amont et en aval <p>Une prise en charge renforcée des problématiques de trafic par la Police nationale et la Justice dans le cadre de la ZSP</p> | QUARTIER DU BOIS L'ABBE |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ La ZSP ▪ Un travail coordonné, bailleurs/acteurs sociaux et services techniques ▪ La GUP ▪ Présence humaine et médiation | |
| SUIITE A DONNER – (cf - fiche action) | | |
| Projets urbains | | |
| DIAGNOSTIC | <p>Projet de rénovation urbaine en cours – Convention ANRU signée en déc. 2009</p> <p><u>Objectifs principaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du quartier - Réhabilitation des logements - Rénovation des équipements publics - Réaménagement des voies et des espaces publics - Diversification des logements <p><u>Avancement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 126 logements livrés - 68 logements démolis - 909 logements réhabilités - Groupe scolaire A. France reconstruit - Square Goujon et rue Matisse réaménagées - Bureau de poste restructuré <p>Depuis décembre 2014, le quartier est retenu dans le cadre du NPNRU pour élaborer un 2^{ème} PRU</p> <p>Le projet sera intercommunal avec la Ville de Chennevières et la Communauté d'agglomération du Haut Val de Marne</p> | |
| OBJECTIFS | <p>Objectifs prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du reste des logements (environ 1200) - Reconstruction du groupe scolaire J. Solomon <p>Reconstruction de la piscine Guimier sur la plaine des Bordes (piscine intercommunale avec Chennevières)</p> <p>Terminer le PRU 1 et en tirer le bilan</p> <p>Elaborer le projet du PRU 2</p> <p>1^{ère} phase : identifier l'ensemble des études à lancer</p> | |

| | | |
|---------------------------|--|--|
| <p>LEVIERS</p> | <p>Etudes urbaines à lancer sur les axes suivants :</p> <p>Axe 1 : Poursuivre le désenclavement du quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les continuités viaires à travailler entre Champigny et Chennevières : parcelle Guimier, route du Plessis - Etude sur l'accessibilité de la plaine des Bordes - Etude du STIF en cours sur le rabattement des bus vers Altival <p>Axe 2 : Améliorer l'offre de logements existante et poursuivre la diversification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier les sites potentiels pour la construction de nouveaux logements <p>Axe 3 : Requalifier les espaces publics et résidentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la trame viaire : requalification des voiries existantes et création de nouvelles voies - Etude sur le réaménagement et/ou la création d'espaces publics : analyse des attentes des habitants et de l'offre existante - Etude stationnement - Etude d'implantation de bornes enterrées <p>Axe 4 : Poursuivre la rénovation des équipements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la reconstruction du groupe scolaire J. Solomon, la création de la médiathèque en entrée de quartier, les équipements sportifs <p>Axe 5 : Renforcer l'attractivité du centre commercial et soutenir l'activité économique dans le quartier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'amélioration de la visibilité et la signalétique du centre commercial - Etude sur les locaux d'activités : améliorer l'attractivité de l'offre existante et offre supplémentaire à développer ? pôle médical ? espace de co-working ? | |
| <p>SUITE A DONNER</p> | <p>Protocole de préfiguration à signer avant fin 2015 Convention ANRU à signer en 2016</p> | |

FICHE QUARTIER MORDACS

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

| | |
|---|--|
| CHIFFRES CLEFS | <p>Nombre d'habitants : 3010 (<i>source : CGET juin 2015</i>)</p> <p>Nombre de logements : 1879, dont 90% de logements collectifs et 75% de logements locatifs sociaux (correspondant au cœur du grand ensemble).</p> <p>Bailleurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IDF habitat - Paris Habitat - Valophis - Toit et Joie - Adoma <p>Répartition par âge : 15% de plus de 60 ans, 45% de moins de 30 ans</p> <p>Revenu médian : 1150 € / mois / unité de consommation</p> <p>Indice de chômage : 20.5% au 31 décembre 2012</p> |
| LOCALISATION DANS LA VILLE / AGGLOMERATION Situation actuelle Environnement urbain Projets | <p>Au centre de Champigny, en limite haute du coteau.</p> <p>Trois avenues départementales structurantes : av du 8 mai 1945, av. Maurice Thorez et rue du bois l'Abbé. Proximité du carrefour RD4 / av. du 8 mai</p> <p>Ruptures fortes entre le quartier et son environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones pavillonnaires au nord, à l'est et à l'ouest, - friche de l'ex-Voie de Desserte Orientale (VDO) à l'ouest, - proximité des ZAE du plateau <p>Projet de développement de la friche de l'ex-VDO, inscrite dans le Contrat de Développement Territorial : aménagement d'un boulevard urbain et d'un TCSP (Altival) + urbanisation de la friche à l'horizon 2020</p> |
| HISTOIRE DU QUARTIER Formes urbaines Interventions réalisées Chiffres clés de la rénovation urbaine Evolution du quartier | <p>Grand ensemble composé principalement de barres organisées en « clos », avec au cœur du quartier un centre commercial sur dalle au pied de 4 tours</p> <p>Projet de rénovation urbaine : signature de la convention le 5 mai 2006. Aujourd'hui en cours d'achèvement.</p> <p>Montant total d'investissement : 80,6 M€ TTC. Financement ANRU : 27 M€, dont 2,7 M€ du plan de relance 2009</p> <p>Principaux axes du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ La requalification des espaces publics 2/ Le renouvellement de l'habitat <ul style="list-style-type: none"> • Démolition de 104 logements (tour M et bâtiment A) • Construction de logements sur site, permettant une diversification de l'offre tout en garantissant la reconstitution du parc social, avec 114 logements locatifs sociaux par Paris Habitat (livraison en 2012) et 118 logements de diversification (en cours de construction) • Réhabilitation de 553 logements • Résidentialisation de 1031 logements • Isolation thermique par l'extérieur de la résidence sociale Adoma de la rue de la Gaité (418 logements) |

| | | |
|--|--|----------------------|
| | <p>3/ Un cœur de quartier restructuré</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration lourde du centre commercial • Réhabilitation de la MPT Youri Gagarine <p>4/ Un pôle d'équipement au nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du groupe scolaire M. Thorez • Construction du gymnase Jesse Owens et d'un PRIJ | QUARTIER DES MORDACS |
| TRANSPORTS | <p>2 lignes de bus : 208 a et 308, permettant le rabattement vers la gare RER A de Champigny et la gare RER E de Villiers/Marne</p> <p>Quartier situé en zone 4. Uniformisation des zones prévue pour septembre 2015.</p> | |
| EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS Dans le quartier A l'extérieur | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe scolaire Maurice Thorez : <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles maternelles rénovées dans le cadre du PRU. Ouverture en septembre 2006 - Gymnase Jesse Owens construit dans le cadre du PRU - PRIJ - Maison pour tous Youri Gagarine - Centre social et culturel - Equipement de 1900 m2, reconstruit dans le cadre du PRU. Ouverture en septembre 2013 - Equipements petite enfance (pôle multi-accueil et crèche familiale) : ouverture prévue en 2017 ▪ Présence d'équipements et de services publics à Coeuilly, au nord-est des Mordacs : théâtre Gérard Philipe et médiathèque, mairie annexe, centre de santé municipal, PMI ▪ Collège Paul Vaillant-Couturier, situé à Coeuilly, au nord du quartier ▪ Lycée le plus proche : lycée Marx-Dormoy, dans la ZAE des Nations | |
| SERVICES ET COMMERCES Dans le quartier A l'extérieur | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvel espace commercial aménagé dans le cadre du projet de rénovation urbaine. EPARECA, propriétaire et gestionnaire des coques commerciales <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 livrée à partir de novembre 2011, au rdc de l'îlot 1 (Paris Habitat) avec une surface commerciale de proximité (aujourd'hui un Franprix), boucherie (ouverture février 2015), salon de coiffure et bar-tabac - Phase 2 au rdc de la Maison pour tous Youri Gagarine, livrée en septembre 2012 avec boulangerie, pharmacie, cabinets de kinésithérapeute et d'infirmières, laboratoire d'analyse médicale - Phase 3, en rdc de l'îlot 2 dont les travaux de construction ont démarré en février 2015. Programmation prévue : bazar/quincailleurie, prêt-à-porter et à définir ▪ Présence d'autres professionnels de santé sur le quartier : un généraliste, un cabinet de kinésithérapeutes ▪ Présence de services et commerces à Coeuilly : Poste, marché | |

Peuplement, attributions et gestion locative

| | |
|---|---|
| DIAGNOSTIC | <p>La politique d'attribution sur le quartier est issue de la Charte Communale de Peuplement signée en 2004.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation retenus dans l'analyse de l'exploitation des enquêtes d'occupation sociale 2014 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La part des ménages disposant de revenus inférieurs aux plafonds PLUS : 72% ▪ La part de ménages disposant de revenus inférieurs à 20% aux plafonds PLUS :23.5% <ul style="list-style-type: none"> - Sites identifiés comme sensibles : Résidence du Plateau, les tours K et L (IdF Habitat) et les Peupliers (Valophis Habitat). ▪ La part des ménages isolés et des personnes âgées de plus de 65 ans : 27% et 12.5% <ul style="list-style-type: none"> - On constate sur le quartier un vieillissement de la population. - sites identifiés : Résidence du Plateau (IdF Habitat) et Mordacs (Paris Habitat). ▪ La part de familles monoparentales : 19% <ul style="list-style-type: none"> - Un ménage sur cinq est une famille monoparentale. - Sites identifiés comme sensibles : la Résidence du Plateau et Tours K et L (IdF Habitat) et Peupliers (Valophis Habitat) <p>Un des indicateurs retenu est le nombre d'attributions de logements aux de ménages DALO : (à compléter)</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale et économique ▪ Accompagner et anticiper les problématiques de vieillissement de la population. ▪ Veiller à une répartition équilibrée des catégories familiales en tenant compte des typologies des programmes. ▪ Diminuer le nombre d'attributions sur le quartier aux ménages DALO |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans les fiches congés les sites sensibles pour tendre vers davantage de mixité économique et sociale et éviter de proposer lors des attributions des ménages fragiles et des familles monoparentales. ▪ Faciliter les mutations. ▪ Harmoniser les critères de classement du patrimoine. ▪ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. ▪ Réaliser des travaux d'adaptation au vieillissement des logements. |
| SUITE A DONNER– (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence Communale du Logement prévue en septembre 2015. ▪ Révision de la charte de Peuplement. ▪ Protocoles de partenariat avec les bailleurs. |

Propreté, entretien

| | |
|------------|--|
| DIAGNOSTIC | <p>Aménagement de nouveaux espaces publics dans le cadre du projet de rénovation urbaine, avec des aménagements qualitatifs nécessitant un entretien régulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux espaces publics : rue J. Heulot, rue J. Ferrat, place devant la MPT, place G. Marchais avec les commerces en rez-de-chaussée et rue D. September - Allées piétonnes et plantées (allée des Peupliers et chemin des écoles) - Aire de jeux et city-stades à proximité du gymnase |
|------------|--|

| | |
|---|--|
| | <p>- Présence de massifs plantés sur les nouveaux espaces publics, notamment avenue du 11 novembre et au carrefour avenue 11 novembre / av du 8 mai</p> <p>Evolution des limites de prestations entre les différents intervenants dans le cadre du projet de rénovation urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du Général Koenig cédée à la Ville par Paris Habitat ; - avenue du 11 novembre 1918 cédée à la Ville par le CG94 ; - rue du Bois l'Abbé cédée au CG par la Ville ; <p>Clarification des limites d'intervention avec la résidentialisation</p> <p>Installation des bornes enterrées pour la collecte des déchets :</p> <p>Responsabilité Ville / bailleur inscrite dans des conventions d'implantation et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention IDF habitat signée le 17 juin 2011 - Convention Paris Habitat signée le 20 septembre 2013 - Convention restant à établir en fonction des calendriers d'aménagement : Toit et Joie, nouvelles copropriétés, AFL <p>Gestion des encombrants</p> |
| OBJECTIFS | <p>Améliorer la propreté du quartier</p> <p>Mettre en place un dispositif partenarial de suivi</p> |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche-action GUP |
| Vie sociale | |
| DIAGNOSTIC | <p>Vie sociale d'extérieur ponctuée par les initiatives collectives des partenaires qui partagent également un calendrier commun de leurs initiatives grâce aux réunions inter partenaires pilotées par la maison pour tous. Besoins exprimés par les habitants d'animer le quartier, notamment depuis l'aménagement des nouveaux espaces pour contrer des usages détournés de ces espaces. Très bonne participation aux pieds d'immeubles, inauguration... Un espace partagé jardiné.</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les associations peu nombreuses sur le quartier aux côtés des partenaires institutionnels - valoriser le bénévolat, initier des appels à participation - créer un RDV régulier ? - Faire connaître les initiatives au delà du quartier - clarifier les moyens mobilisables et les procédures de montage de projet |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> - Les réunions inter partenaires - les fonds d'initiatives de la ville et des bailleurs, nombreux sur ce quartier - les habitants eux-mêmes / commerçants / amicales / associations : saisir toute bonne idée de vivre ensemble et la faire aboutir |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

Tranquillité publique

| | |
|--|---|
| DIAGNOSTIC | <p>Difficultés importantes autour du centre commercial, avec un impact négatif sur la fréquentation de l'espace commercial aménagé dans le cadre du projet de rénovation urbaine, et de la résidence des peupliers.</p> <p>Problématiques de trafic de stupéfiants et de violences intra familiales.</p> <p>Mécanique sauvage, voitures ventouses</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les actions et modalités de travail à la ZSP ▪ Etudier les aménagements favorisant une plus grande appropriation des espaces publics par les habitants, en lien avec les actions « sociales » ▪ Travail sur la prévention situationnelle ▪ Une prise en charge renforcée des problématiques de trafic par la Police nationale et la Justice dans le cadre de la ZSP |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension des méthodes de la ZSP pour l'intervention des acteurs publics ▪ Un travail coordonné, bailleurs/acteurs sociaux et services techniques ▪ Présence humaine et médiation ▪ GUP |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

FICHE QUARTIER PLATEAU

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

| | |
|---|---|
| CHIFFRES CLEFS | <p>Nombre d'habitants : 2110 (<i>source : CGET juin 2015</i>)</p> <p>Nombre de logements : 1089</p> <p>Bailleurs concernés : IDF et Adoma</p> <p>Répartition par âge : 32% de 60 ans et plus</p> <p>Revenu médian : 1383 € / mois / unité de consommation</p> <p>Indice de chômage : 14.6 %</p> |
| LOCALISATION DANS LA VILLE / AGGLOMERATION Situation actuelle Environnement urbain Projets | <p>Quartier situé au centre de Champigny, en limite haute du Plateau, bordé au nord par la voie rapide Sonia Delaunay</p> <p>Quartier enclavé et isolé, traversé uniquement par l'avenue de Coeuilly</p> <p>Proximité du parc du Plateau, mais coupure créée par l'avenue Sonia Delaunay</p> <p>Entrée de quartier, commune avec l'entrée de la ZAE des Grands Godets surdimensionnée et peu lisible</p> <p>Hiérarchie complexe d'espaces publics, circulés et piétons</p> |
| HISTOIRE DU QUARTIER Formes urbaines Interventions réalisées Chiffres clés de la rénovation urbaine Evolution du quartier | <p>1957 : instauration d'une Zone d'Aménagement Différé sur 175ha sur le Plateau de Champigny par l'Etat</p> <p>La circulaire Guichard de mars 1973 stoppe définitivement les projets de création d'un Grand Ensemble de logements, au profit de la constitution d'un projet plus mixte, piloté par la Ville</p> <p>1974 : création de la ZAE A3, sur le nord du périmètre.</p> <p>1978 : approbation du dossier de création de la ZAC du Plateau, aménagée en régie directe par la Ville.</p> <p>1981 : approbation du projet, avec 660 logements sociaux et en accession construits par IDF habitat + 16 ilots non aidés. Premières livraisons en 1985.</p> <p>1984 - 1986 : travaux d'aménagement du parc du Plateau par le CG 94</p> <p>1984 : création de la ZAE des Grands Godets, à l'est du quartier</p> <p>L'urbanisation du quartier est complétée par deux autres opérations : 120 logements sociaux livrés en 1990 sur la ZAC des Meillers + 47 logements sociaux livrés en 1995 rue de Jalapa.</p> <p>En cours : réhabilitation dans le cadre d'une opération de démolition / reconstruction des logements Adoma (248 logements)</p> |
| TRANSPORTS | <p>Une ligne de bus, le 306 (Saint-Maur Créteil RER à Noisy-le Grand Mont d'Est-RER), mais en zone 4</p> |
| ACTEURS DU QUARTIER | <p>Bailleurs : IDF Habitat et Adoma</p> <p>Associations : Essentiellement Un Plateau Pour Tous, mais existence de : Unies Pour Tous et La Fleur qui Rit.</p> |
| EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS Dans le quartier A l'extérieur | <p>Groupe scolaire Henri Bassis et Eugénie Cotton (une partie des enfants y sont scolarisés)</p> <p>Foyer Soleil (60 appartements sur le quartier pour des personnes âgées)</p> <p>Crèche F. Dolto, Centres de Loisirs Henri Bassis : Maternel et Primaire.</p> <p>Stade Solignat, Service Jeunesse : Club 11/15, PRIJ.</p> <p>2 salles municipales polyvalentes : Salle du Jeu de Paume (Club 11/15) et salle Henri Bassis (utilisée par l'école)</p> |

| | |
|---|---|
| | Collège de secteur : Willy Ronis. Lycée le plus proche : lycée Marx-Dormoy, dans la ZAE des Nations. Foyer Adoma : entre Mordacs et Plateau |
| SERVICES ET COMMERCES | Peu de commerces : un salon de coiffure, un primeur, une boulangerie, deux sandwicheries et la nouvelle s'est ouverte premier trimestre 2015, une pharmacie et un bureau de poste (ouvert que le matin). |
| Peuplement, attributions et gestion locative | |
| DIAGNOSTIC | <p>La politique d'attribution sur le quartier est issue de la Charte Communale de Peuplement signée en 2004.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation retenus dans l'analyse de l'exploitation des enquêtes d'occupation sociale 2014 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La part des ménages disposant de revenus inférieurs aux plafonds PLUS : 62.5% ▪ La part de ménages disposant de revenus inférieurs à 20% aux plafonds PLUS : 25.5% <ul style="list-style-type: none"> - Sites identifiés comme sensibles : 24-26 Coeuilly, 11-19 mail de la demi-lune, Villa des Chaloux et 58 Coeuilly. ▪ La part des ménages isolés et des personnes âgées de plus de 65 ans : 27.5% et 4.5% <ul style="list-style-type: none"> - La part de personnes âgées de plus de 65 ans est très faible. Aucune problématique liée au vieillissement de la population. ▪ La part de familles monoparentales : 17% <ul style="list-style-type: none"> - Sites identifiés comme sensibles 24-26 Coeuilly et Villa Chaloux <p>Un des indicateurs retenu est le nombre d'attributions de logements aux de ménages DALO : (à compléter)</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale et économique ▪ Veiller à une répartition équilibrée des catégories familiales en tenant compte des typologies des programmes. ▪ Diminuer le nombre d'attributions sur le quartier aux ménages DALO |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans les fiches congés les sites sensibles pour tendre vers davantage de mixité économique et sociale et éviter de proposer lors des attributions des ménages fragiles et des familles monoparentales. ▪ Faciliter les mutations. ▪ Harmoniser les critères de classement du patrimoine. |
| SUITE A DONNER- (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence Communale du Logement prévue en septembre 2015. ▪ Révision de la charte de Peuplement. ▪ Protocole de partenariat avec le bailleur. |
| Propreté, entretien | |
| DIAGNOSTIC | |
| OBJECTIFS | <p>Améliorer la propreté du quartier, Diagnostic partagé entre ville/bailleur et habitants Mettre en place un dispositif partenarial de suivi</p> |

| | |
|---|--|
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic en marchant, ▪ Rencontres régulières ▪ Tableau de suivi mais par qui ? |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche action GUP |
| Vie sociale | |
| DIAGNOSTIC | <p>Une vie sociale ponctuée d'événements très réguliers : Petits Déjeuners des parents, ateliers nutrition, défilé costumé, loto, initiatives de Noël, sorties cinéma, vide-grenier annuel, repas des voisins, veillées contes (associations et ville), participations aux initiatives locales (Journée internationale des femmes, Puces des couturières, Printemps des familles etc.), sorties familiales, pilotées essentiellement par Un Plateau Pour Tous. Une nouveauté en 2014 : La semaine des HLM avec l'élaboration d'une fresque murale....</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élargir la coordination des actions au bailleur, renforcer des partenariats encore fragiles, pour renforcer certaines opérations, les rendre plus visibles, au-delà du quartier ▪ valoriser le bénévolat, initier des appels à candidatures ▪ Création d'une Amicale des Locataires (nécessaire sur le quartier) ▪ Renforcer le partenariat avec le foyer Soleil (en perte de vitesse) ▪ Continuer le partenariat avec les foyers ADEF et recréer du lien avec ADOMA (départ de la responsable) ▪ Occupation des espaces publics lors d'initiatives le permettant |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> - Les réunions inter partenaires - les fonds d'initiatives - la future amicale de locataires |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Tranquillité publique | |
| DIAGNOSTIC | <p>Un trafic de stupéfiants qui s'est installé depuis plusieurs années</p> |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les interventions de la Police nationale ▪ Un travail soutenu avec le bailleur et les habitants sur cette question |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des habitants mobilisés |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |

FICHE QUARTIER 4 CITES

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

| | |
|---|--|
| CHIFFRES CLEFS | <p>Nombre d'habitants : 4120 (source : CGET juin 2015) (+1435 Cité jardins)</p> <p>Nombre de logements : 2515 (+652 Cité jardins)</p> <p>Bailleurs concernés : Valophis, IDF, Coallia</p> <p>Répartition par âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 18 ans : 25 % - 18-24 ans : 10 % - 25-59 ans : 48% - 60 ans et + 16% <p>Niveau de vie médian : 1261 € (QPV) – 1342 € (Cité Jardins)</p> <p>Taux de chômage : 18% de la population</p> |
| LOCALISATION DANS LA VILLE / AGGLOMERATION Situation actuelle Environnement urbain Projets | <p>Le quartier des « 4 cités » est organisé de part et d'autre du principal axe routier Nord-Sud de la ville, l'avenue de la République qui relie le centre-ville à la Fourchette de Bry.</p> <p>Le quartier s'inscrit dans un contexte urbain en pleine mutation porté notamment par la construction des deux futures gares du réseau du GPE et le projet métropolitain.</p> |
| HISTOIRE DU QUARTIER Formes urbaines Interventions réalisées Chiffres clés de la rénovation urbaine Evolution du quartier | <p>Le quartier est principalement composé de quatre cités ayant fait l'objet d'une intervention lourde dans le cadre du PRU (2006 – 2015).</p> <p>Les Boullereaux (1960 – 1970'). Elle est constituée d'immeubles en tours et plots de 4 à 13 niveau et de barres huit niveaux. Le quartier a fait l'objet de travaux de résidentialisation et de requalification d'espaces publics dans le cadre du PRU (2009-2013).</p> <p>La résidence du Plant – « Cité Blanche » (1957 – 1960). Elle s'étend du nord au sud le long de l'avenue de la République, sur près de 500 mètres. Deux barres longues et courbes encadrent la résidence à l'est et à l'ouest, protégeant un cœur résidentiel constitué de barres courtes et droites et d'espaces extérieurs généreux. L'ensemble du bâti a fait l'objet d'une réhabilitation entre 1999 et 2001. Les espaces extérieurs ont fait l'objet d'une requalification (aménagement paysager – jardins familiaux). La démolition des porches (20 logements) a offert une plus grande perméabilité à cet ensemble situé à immédiate proximité du centre ville.</p> <p>Prairial – « Cité Rouge » (1957). Elle est constituée de 5 barres R+3 à R+4, organisées autour d'un espace vert central. Un programme de réhabilitation a été réalisé en 1993, suivi en 1996 de travaux de requalification des espaces extérieurs. Aucune intervention n'a été réalisée dans le cadre du PRU.</p> |

| | | |
|--|---|----------------------|
| | <p>Cité jardins (à partir de 1930-1936) hors QPV <i>Le plan d'ensemble de la Cité a été établi en tenant compte de la topographie du site, caractérisée par une forte déclivité en son centre. Ainsi, un cœur pavillonnaire a été implanté dans le creux, entouré par une double ceinture d'immeubles R+4 et R+5 qui remonte les coteaux. Une réhabilitation des logements a été réalisée entre 1991 et 1995.</i> <i>La partie nord de la cité (356 logements) était anciennement occupée par la Garde Républicaine. En 2009 un programme mixte de logement en accession à la propriété et de logements sociaux (SAREPA Filiale du groupe Valophis) a été implanté en lieu et place de cet ancien site. Le réseau d'assainissement du quartier a été rénové dans le cadre du PRU contractualisé en 2006.</i> <i>Entre 2013 et 2014, dans le cadre du PRU, les espaces extérieurs (privés) ont fait l'objet d'une requalification.</i></p> <p>Îlot – Germinal – République 2000 (2012-2017) – Hors QPV – Inclus dans le périmètre du PRU <i>Ce projet prévoit sur une surface d'1,5 hectare dominée par un centre commercial, la réalisation d'un programme mixte de 15000 m² SHON comprenant une résidence étudiante et jeunes actifs en mobilité de 142 chambres (livraison été 2015), un ensemble immobilier de 52 logements locatifs sociaux (livraison été 2015), un bâtiment collectif en accession à la propriété de 70 logements , 4 petits immeubles en accession à la propriété pour un total de 13 logements, et un projet de complément de la résidence étudiant de 94 chambres supplémentaires (horizon 2017).</i></p> <p>Chiffres clés de la rénovation urbaine : Coût TTC : 30 735 817 € 22 Démolitions 189 Logements Garde Républicaine – 263 logements Germinal-République 2000 (Constructions hors PRU). 256 réhabilitations 2374 résidentialisations</p> | QUARTIER DES 4 CITES |
| TRANSPORTS | <p>Le quartier est desservi par le RER E (Gare des Boullereaux). La frange Sud du quartier sera située à proximité de la future gare Champigny Centre (Ligne 15 sud – mise en service à l'horizon 2020). L'accessibilité au nord du quartier (Entrée de Ville Nord) devrait être renforcée par l'arrivée du TVM. La Gare des Boullereaux sera situé à une station de la gare Bry-Villiers-Champigny.</p> | |
| ACTEURS DU QUARTIER Bailleurs Associations | <p>Bailleurs : Valophis, Espacil (2015), Foyers , IDF Habitat Associations : IRO – O, ACP, Citoyennes, Proximité, CNL Cité Jardins, CGL Boullereaux, ADIL, Secours Populaire</p> | |
| EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS Dans le quartier A l'extérieur | <ul style="list-style-type: none"> - Gare RER E - Patinoire - Centre culturel O. Messiaen - PRIJ - Ludothèque - Escale - Equipement jeunesse - Collège Lucie Aubrac (Déplacement site de l'ancienne gare du Plant) - Gymnase Daniel Ferry - Club 11-15 - Mairie Annexe | |

| | |
|---|--|
| <p>SERVICES ET COMMERCES Dans le quartier A l'extérieur</p> | <p>Services : SIMI, La Poste, Commissariat Commerces : Intermarché, etc.</p> |
| Peuplement, attributions et gestion locative | |
| <p>DIAGNOSTIC</p> | <p>La politique d'attribution sur le quartier est issue de la Charte Communale de Peuplement signée en 2004.</p> <p>Les indicateurs d'évaluation retenus dans l'analyse de l'exploitation des enquêtes d'occupation sociale 2014 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La part des ménages disposant de revenus inférieurs aux plafonds PLUS : 62.5% ▪ La part de ménages disposant de revenus inférieurs à 20% aux plafonds PLUS : 17% <ul style="list-style-type: none"> - Sites identifiés comme sensibles : la Cité Prairial et les Boullereaux (Valophis Habitat) - Sur les Boullereaux : amélioration des conditions économiques des ménages. ▪ La part des ménages isolés et des personnes âgées de plus de 65 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Le quartier se caractérise par un fort taux de ménages isolés et de personnes âgées : 38% et 15% - sites identifiés : le Plant (Valophis Habitat) et Germinal (IdF Habitat) ▪ la part de familles monoparentales : 22% <ul style="list-style-type: none"> - Plus d'un ménage sur cinq est une famille monoparentale. - Site identifié comme sensible : les Boullereaux <p>Un des indicateurs retenu est le nombre d'attributions de logements aux de ménages DALO : (à compléter)</p> |
| <p>OBJECTIFS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la mixité sociale et économique ▪ Accompagner et anticiper les problématiques de vieillissement de la population. ▪ Veiller à une répartition équilibrée des catégories familiales en tenant compte des typologies des programmes. ▪ Diminuer le nombre d'attributions sur le quartier aux ménages DALO |
| <p>LEVIERS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier dans les fiches congés les sites sensibles pour tendre vers davantage de mixité économique et sociale et éviter de proposer lors des attributions des ménages fragiles et des familles monoparentales. ▪ Faciliter les mutations. ▪ Harmoniser les critères de classement du patrimoine. ▪ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. ▪ Réaliser des travaux d'adaptation au vieillissement des logements. |
| <p>SUITE A DONNER- (cf - fiche action)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence Communale du Logement prévue en septembre 2015. ▪ Révision de la charte de Peuplement. ▪ Protocoles de partenariat avec les bailleurs. |
| Propreté, entretien | |
| <p>DIAGNOSTIC</p> | <p>Identification des responsabilités de gestion à finaliser (cessions foncières) Un pilotage insuffisamment structuré et lisible</p> |

| | |
|---|---|
| OBJECTIFS | Pérenniser le dispositif mis en place |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation territorialisée |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche-action GUP |
| Vie sociale | |
| DIAGNOSTIC | Un collectif d'associations très actif qui ponctue la vie sociale du quartier : sorties, loto, inaugurations, et au moins un repas de quartier/fête de l'été avec ciné plein air ou autre animation. Des espaces sont occupés de façon détournés et restent fragiles |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le bénévolat, le valoriser, faire connaître, au-delà même du quartier - diversifier les initiatives ? Ou les déplacer, notamment aux Boullereaux pour pérenniser les nouveaux aménagements ville et bailleurs - initier des appels à candidatures / à participation - Impulser une approche environnementale auprès des bailleurs et partenaires |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> - Le collectif d'associations du quartier - les fonds d'initiatives ville et bailleurs - Le collectif de partenaires locaux - Le Service civique - Les jardins maraîchers et autres espaces verts en pied d'immeuble |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Tranquillité publique | |
| DIAGNOSTIC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un trafic de stupéfiants diffus ▪ Des rassemblements gênants : Elysée Reclus, square des impôts ▪ Deux opérations majeures de la police en 2010 et 2011 ont contribué à diminuer les phénomènes de délinquance liés au trafic de stupéfiants |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une vigilance sur le trafic de stupéfiants afin de ne pas retourner à la situation d'il y a quelques années |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vigilance avec le bailleur et les acteurs de proximité |
| SUITE A DONNER – (cf - fiche action) | <ul style="list-style-type: none"> ▪ |
| Projets urbains | |
| DIAGNOSTIC | Un travail de renouvellement urbain à poursuivre notamment aux Boullereaux. Problématique d'enclavement physique du quartier persistante |
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achever le projet de rénovation urbaine ▪ Poursuivre les études sur le désenclavement des Boullereaux, dans le cadre du Plan Stratégique Local (étude entrée de ville), et en lien avec le secteur des Simonettes et la gare GPE ▪ Engager la mutation du site du collège Lucie Aubrac |

| | | |
|--|--|---|
| <p>LEVIERS Etudes urbaines menées (PSL) Projets urbains environnants</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir une stratégie commerciale à l'échelle des 4 Cités, et repenser l'occupation des locaux associatifs ▪ Définir et phaser un projet d'intervention sur Prairial <p>- Etude urbaines</p> <p>Etude entrée de Ville Nord / Entrée de quartier des 4 cités – INTERLAND (2013)</p> <p>Synthèse et propositions programmatiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration viaire favorisant la liaison avec l'Est - Mutation à engager en priorité à l'est du quartier des Boullereaux (îlot L. Aubrac) - Reconversion du collège L. Aubrac, construction d'une offre d'atelier pour jeunes PME/PMI, construction de logements | |
| <p>SUITE A DONNER – (cf - fiche action)</p> | <p>Court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin des travaux sur l'Esplanade Bazin ▪ Engager une réflexion sur l'organisation, l'animation et les usages des espaces extérieurs (publics et/ou privés) <p>Moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager la mutation du Collège L. Aubrac ▪ Définir et phaser un projet d'intervention sur Prairial <p>Long terme (6 ans et +)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre le projet de développement territorial identifiée par l'étude Entrée de Ville Nord / Entrée de quartier des 4 cités (INTERLAND) | <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">QUARTIER DES 4 CITES</p> |

Acteurs invités à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces axes

- Ville : Direction du développement urbain et social ; Direction de l'habitat et de l'hygiène ; Direction du développement économique et de l'emploi ; Direction des politiques éducatives ; Direction des politiques sportives ; Direction des politiques culturelles ; Centre communal d'action sociale ; Service Prévention tranquillité publique et droits des femmes ; Direction de l'environnement et du cadre de vie ; Direction des infrastructures, des transports et de l'espace public
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Maison de l'emploi – Point d'Accueil à la Création d'Entreprise
- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Mairie de Chennevières
- Etablissement public d'aménagement et restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- Amicales de locataires
- Préfecture
- Sous préfecture
- Valophis
- IDF Habitat
- Immobilière 3F
- Paris Habitat
- Toit et joie
- Adef
- Adoma
- Coallia
- RATP

THEMATIQUES TRANSVERSALES

Jeunesse

Egalité Femme - Homme

Lutte contre les discriminations

Jeunesse

T

ant le diagnostic territorial participatif que les groupes de travail d'élaboration du contrat de ville ont fait le constat que si les inégalités sont fortes à l'échelle des quartiers politique de la ville, elles le sont encore plus pour les jeunes de ces quartiers.

L'ensemble des axes du contrat de ville touche le public jeune : de sa formation et sa qualification à l'accès à l'emploi et au logement autonome, de son épanouissement éducatif et culturel à son bien-être physique, mental et social.

ACTEURS

- Ville
- Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Education nationale
- Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Associations

Champs d'actions

➤ Réaffirmer la considération globale du jeune :

La Ville de Champigny travaille dans ce sens depuis 3 ans, en réorientant l'action de ses services et son partenariat avec les acteurs locaux.

Lors des Rencontres citoyennes de la Jeunesse organisées en 2012, la Ville de Champigny sur Marne s'est engagée à mener une démarche au long cours « **Réussir ensemble avec Champigny** », visant à soutenir la réalisation du projet de vie de chacun des jeunes participants.

En 2015, pour la 3^{ème} année consécutive, la Ville organise une série de **rencontres actions** qui sont autant d'espaces de dialogue entre la jeunesse et le « monde des adultes ». Les éléments de bilan des premières éditions sont encourageants : 600 jeunes mobilisés de 16 à 30 ans, dont les 3/5 sont issus des quartiers de la politique de la ville. Les sujets abordés concernent l'accès à l'emploi, les questions d'information et d'orientation, une aide pour un stage, le logement, la recherche d'un réseau ou la création d'activité. En premier lieu, l'accès à l'information, au droit et au réseau est recherché par les jeunes dans le cadre de leur souhait d'accompagnement. Au total, 60 partenaires distincts, publics ou privés, se sont mobilisés dans cette démarche.

➤ **Poursuivre la réorganisation des services en faveur d'un travail décloisonné, coordonné et durable**

La Ville a lancé la **réorganisation de sa Direction de la jeunesse** en favorisant le travail décloisonné et la prise en compte du jeune par chacun des services de droit commun de façon coordonnée et durable. Citons en exemple :

- la coordination mensuelle sur les questions d'accès à l'emploi et de remobilisation avec la Direction du Développement Economique et de l'Emploi ;
- le suivi des demandes de logements des jeunes avec la Direction de l'Habitat ;
- les relations avec les établissements scolaires par le biais de la Direction de l'Enseignement (dispositif SOS rentrée, stage BAFA en lycée, projet de réussite éducative et lutte contre le décrochage scolaire...)
- les projets de vivre ensemble menés avec le comité de jumelage ou le musée national de la résistance ;
- le travail spécifique d'accès au droit des jeunes menés avec le CCAS.

➤ **Poursuivre et développer la politique de mobilisation et l'autonomisation de tous les jeunes**

La ville réfléchit actuellement à un **projet de 'plateforme de la réussite'** d'accompagnement global en direction des 16/25 ans. Cet espace ressource structurant a une vocation généraliste et pluridisciplinaire pour : accueillir, écouter, informer, orienter, remobiliser, accompagner les jeunes dans leurs projets, tout en animant un partenariat local destiné à la jeunesse

Egalité Femme - Homme

L

es inégalités femmes-hommes et les discriminations traversent l'ensemble de la société. Si certains rapports de domination apparaissent plus clairement et plus visiblement dans les territoires fragilisés, c'est avant tout parce que les victimes de ces discriminations ont moins de moyens pour s'y soustraire et **parce que les dominants n'ont pas les ressources suffisantes pour les rendre invisibles comme dans d'autres sphères de la société**. Il est important de tenir compte des spécificités de chaque situation et de chaque quartier **sans pour autant territorialiser le sexisme et l'ensemble des discriminations subies**.

L'étude réalisée par le cabinet Compas à Champigny a révélé des conclusions intéressantes sur les inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires. Contrairement aux chiffres nationaux le taux d'activité des femmes de 25/54 s'est maintenu dans ces quartiers, même s'il est toujours inférieur à celui des hommes. En revanche à formation équivalente, les femmes occupent moins souvent que les hommes des postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Les temps partiels restent encore très féminisés sauf dans le quartier des Mordacs. Enfin les familles en situation de monoparentalité sont majoritairement féminines.

Depuis plusieurs mandats, la ville est porteuse d'une politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien en interne de la collectivité qu'en direction de différents publics. Elle pilote le Réseau local de lutte contre les violences conjugales de Champigny et développe des actions de sensibilisation à l'égalité pour tous les publics.

La chargée de mission « Droits des femmes, égalité et lutte contre les discriminations » pourra accompagner les actrices et acteurs du contrat de ville qui souhaitent intégrer l'égalité femmes-hommes et les discriminations dans leurs actions ou développer des actions spécifiques.

Nous formulons quelques préconisations générales en suivant des axes essentiels pour la prévention et le redressement des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires à Champigny.

ACTEURS

- Ville
- Etat
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Associations

Champs d'actions

- **Poursuivre le diagnostic quantitatif et qualitatif des inégalités femmes-hommes (F-H) et des violences faites aux femmes dans les quartiers prioritaires.** Compléter le diagnostic du cabinet Compas : obtenir des données sexuées sur le volet santé, sur le volet développement économique (F-H par secteurs d'activité, par déplacements domicile-travail), etc.
- **S'attacher à la mixité femmes-hommes**
 - Définir pour chaque action du contrat de ville **la répartition sexuée attendue des bénéficiaires du projet**, en fonction des objectifs fixés (soit 50/50 en principe, soit plus d'hommes ou plus de femmes si les actions visent un rééquilibrage F/H) et prévoir des moyens de récolter ces données sexuées.
 - Favoriser une **orientation scolaire non sexuée** dans les filières du secondaire et du supérieur.
 - Travailler **dès le plus jeune âge sur la mixité dans les offres de loisirs** (art urbain, musiques actuelles et sports collectifs pour les filles par exemple).
- **Poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des publics aux inégalités femmes-hommes**
 - Concevoir des actions de sensibilisation à l'égalité aussi bien **en direction des femmes que des hommes**. Les normes sociales responsables des inégalités femmes-hommes impactent différemment mais tout autant les femmes que les hommes.
 - Sensibiliser **aux stéréotypes sexistes dans tous les outils de l'enfance et la jeunesse** (jouets, littérature jeunesse, télévision, internet, etc.). Pour déconstruire les polémiques sur la « théorie du genre » à l'école, associer les parents et les enseignants.
 - **Diffuser l'histoire des mouvements de luttes** pour les droits des femmes et l'égalité.
 - Communiquer sur les ressources du **Réseau local de lutte contre les violences conjugales de Champigny**.
 - Développer **des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles dès le plus jeune âge** et faire **des jeunes garçons** des acteurs de prévention de ces violences
- **Former les professionnel-le-s aux inégalités femmes-hommes**
 - **Former les actrices et acteurs** des quartiers du contrat de ville aux inégalités femmes-hommes (en particulier les professionnel-le-s socio-éducatifs).
 - **Accompagner l'ensemble des associations** pour intégrer cette problématique de façon transversale dans leurs actions
- **Renforcer les conditions de l'autonomisation des femmes**
 - Améliorer l'information, l'accès aux **moyens de contraception et à l'intervention volontaire de grossesse** pour les femmes mineurs et les majeurs, en lien avec le volet santé du Pilier « cohésion sociale ».
 - Préférer une démarche **d'accompagnement global pour les femmes éloignées du marché du travail** (restauration de l'estime de soi, accompagnement social, recherche de modes de garde, prévention de violences conjugales, etc.).
 - Favoriser **l'entrepreneuriat des femmes**
 - **Améliorer l'offre de garde des enfants**.
 - Faciliter l'accès des femmes travaillant à temps partiel ou titulaires d'emplois précaires à la **formation continue et à la validation des acquis de l'expérience**.
 - Valoriser **l'expertise des associations de femmes dans les quartiers**.
 - Veiller à améliorer l'accès des femmes aux **fonctions décisionnelles** dans les associations.
 - Organiser **des marches exploratoires** dans une démarche de participation citoyenne pour que les femmes réinvestissent l'espace public.

Lutte contre les discriminations

L

Le concept de discrimination renvoie à une inégalité de traitement non justifiée ou réglementée, fondée sur un critère prohibé par la loi (articles 225-1 et 225-2 du Code pénal) et s'exerçant dans un domaine défini par la loi (emploi, logement, éducation et accès aux biens et services). Vingt critères de discrimination sont aujourd'hui reconnus : l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, l'appartenance ou non appartenance, réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race, les opinions politiques, les activités syndicales, les convictions religieuses, l'apparence physique, le nom et le prénom, l'état de santé, le handicap, la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'identité sexuelle et le lieu de résidence.

Depuis la loi du 26 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, la discrimination constitue un délit punissable de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende et de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende dans la fonction publique.

Il est important de bien circonscrire le cadre de la lutte contre les discriminations. Celle-ci doit avant tout s'appuyer sur une politique pénale sanctionnant des actes (en lien avec le Défenseur des droits).

La prévention des idéologies de domination comme le racisme, le sexisme ou l'homophobie est également essentielle afin de déconstruire les facteurs qui légitimeront des comportements discriminatoires.

Dans la lutte contre les discriminations touchant les quartiers prioritaires, une vigilance particulière devra être portée sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en accord avec les recommandations de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra),

Depuis avril 2015, la lutte contre les discriminations a été intégrée aux missions du service municipal Prévention, tranquillité publique et droits des femmes. Un diagnostic va être amorcé sur le territoire et particulièrement sur les quartiers prioritaires en lien étroit avec les associations de la ville.

ACTEURS

- Ville
- Etat
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Associations

Champs d'actions

- **Cibler prioritairement certains des 20 critères de discriminations prohibés par la loi :** l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, à une nation, l'appartenance supposée à une race, l'origine, les convictions religieuses, le lieu de résidence, et l'orientation sexuelle.
- **Garantir la représentation d'une diversité des publics** dans les bénéficiaires des actions. Même si la présence d'une telle diversité ne protège pas contre la production d'actes discriminatoires.
- **Sensibiliser le public sur l'existence du phénomène et sur les droits en matière civile et pénale.**
- **Déconstruire les conditions de perpétuation des discriminations.** Les inégalités en termes de qualification, de déqualification et d'accès à l'emploi dégagées par le cabinet Compas entre les populations immigrés et non immigrés dans les quartiers prioritaires de Champigny, sont en partie seulement le fruit d'actes discriminatoires. Les actions de lutte contre les discriminations s'attacheront à cerner et déconstruire les autres facteurs qui contribuent à la perpétuation des discriminations (phénomène d'autocensure ou idéologies de domination).
- **Porter une attention particulière à certaines discriminations qui s'entrecroisent** (comme le sexe et l'origine, l'origine et l'orientation sexuelle, le sexe, l'origine et la situation familiale, etc.), bien que la loi ne reconnaisse pas le cumul des discriminations.

PARTIE III

GOUVERNANCE



I - PILOTAGE ET ANIMATION TERRITORIALE

II - OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION

III - ENGAGEMENTS

I – PILOTAGE ET ANIMATION TERRITORIALE

1 – Pilotage

Le pilotage du contrat de ville a été défini par le Contrat cadre du contrat de ville signé le 16 février 2015.

Pour rappel

Le comité de pilotage

L'instance décisionnelle du contrat de ville sera le comité de pilotage politique. Il sera le garant de l'ensemble de la démarche de développement social, urbain et économique des quartiers prioritaires de la Ville de Champigny sur marne. Il fixera les orientations et validera les propositions du comité de pilotage technique. Il réunira :

- Le maire ou son représentant
- Le préfet ou son représentant
- Les représentants de l'ensemble des signataires des plans d'actions opérationnels

Le comité technique

Le comité de pilotage technique est le maître d'œuvre du contrat à l'échelle de la commune. Il met en œuvre les orientations du comité de pilotage politique et vérifie la faisabilité technique, juridique et budgétaire des différentes phases d'application du contrat. Il sera constitué de membres de l'administration des pouvoirs publics signataires du contrat.

L'équipe ville et l'équipe projet

Dans sa forme restreinte, elle est composée de la direction du développement urbain et social et de la direction du développement économique et de l'emploi.

Elle prendra une forme élargie pour l'élaboration des plans d'actions opérationnels en intégrant la direction des politiques éducatives, le centre communal d'action sociale, la direction de la santé, le service prévention tranquillité et droits des femmes, la direction de l'habitat, la direction de la jeunesse, les directions des politiques sportives et culturelles, la direction de l'environnement et du cadre de vie, la direction des infrastructures-transports-espaces publics.

Elle s'attache à obtenir toutes les validations nécessaires de la direction générale et des élus.

La participation citoyenne

La Ville a mis en place des Conseils de Quartier, dont les bureaux sont d'ores et déjà composés d'habitants tirés au sort, qui participent à l'élaboration de l'ordre du jour et des propositions.

Ces conseils de quartier se rapprocheront progressivement de la forme des conseils citoyens grâce à des actions d'accompagnement des habitants sur la participation citoyenne mises en place dès 2015 et sur la durée du contrat de ville, afin de mettre en place cette participation conformément à l'article 7 de la loi du 21 février 2014 et en tenant compte de l'organisation des compétences et des conseils des territoires selon la loi MAPTAM.

Les groupes de travail

Les groupes de travail ont été identifiés dans le cadre de la préparation du contrat cadre et se mettront en place de façon interinstitutionnelle à compter de février 2015 pour élaborer les plans d'actions opérationnels du contrat de ville.

2 – Animation territoriale

L'animation du contrat de ville permettra de le faire vivre sur toute la durée 2015/2020.

La mobilisation des acteurs a été remarquable pendant la période d'élaboration du contrat, du diagnostic territorial partagé jusqu'à la définition des champs d'action opérationnels.

Les défis à relever sur cette période 2015/2020 sont :

- De maintenir cette mobilisation en animant le partenariat local et en fédérant les acteurs autour d'actions communes répondant aux orientations du contrat de ville
- D'avoir une dynamique d'ensemble cohérente des dispositifs de la politique de la ville
- De mettre en place et pérenniser des réseaux territoriaux de partenaires par quartier et/ou par thématique.

Les acteurs ayant contribué à l'élaboration du contrat ont validé le principe de rencontres régulières pour suivre l'avancée des champs d'action, se ré identifier les uns et les autres, s'interroger sur leurs pratiques, articuler leurs actions et coproduire des projets.

Sont ainsi actés les réseaux suivants :

- Pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :
 - Ville et bailleurs par quartier sur les sept thématiques suivantes : peuplement, propreté, vie sociale, tranquillité publique et aménagement, locaux commerciaux et d'activité, place des habitants.
- Pour le pilier cohésion sociale :
 - Les acteurs réunis en plénière sur chacun des 6 axes puis en groupes de travail selon les actions à mettre en place
 - Les acteurs réunis par quartier dans le cadre des rencontres inter partenaires déjà existantes
- Pour le pilier développement économique et emploi :
 - Les acteurs réunis en plénière sur chacun des 3 axes puis en groupe de travail selon les actions à mettre en place.

L'animation revient à la Direction du développement urbain et social, appuyée par l'équipe projet Ville.

II – OBSERVATION, SUIVI ET EVALUATION

1 – Observation

L'observation de l'évolution des caractéristiques sociodémographiques des quartiers politique de la ville doit être régulière tout au long du contrat. C'est un outil de connaissance, de débat et d'aide à la décision décisif pour les acteurs du territoire. L'observation permet au comité technique et au comité de pilotage d'avoir une vision globale des quartiers et de leur évolution : les indicateurs évoluent-ils dans le sens d'une amélioration ou à nouveau d'une dégradation de la situation économique et sociale de leurs habitants ?

L'observation a débuté en 2014 par un diagnostic complet des quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale de Champigny sur Marne ; cette étude a été confiée à un prestataire, le Compas.

Des données complémentaires ont été communiquées par les partenaires.

Le comité technique devra se doter des moyens de suivre à nouveau l'ensemble de ces indicateurs, en adaptant toutefois les périmètres aux nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville tels qu'ils sont définis par le décret du 31/12/2014. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires s'est engagé à fournir des données à l'échelle de ces nouveaux périmètres.

2 – Suivi des actions et évaluation

Le suivi de l'avancée des objectifs du contrat et l'évaluation des actions sont des outils indissociables de la conduite de projet pour apprécier l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs pour effectuer les réajustements nécessaires.

Le suivi : il s'agit d'apprécier collectivement l'avancée et la réalisation des objectifs ; un tableau de bord de bilan est à élaborer pour suivre l'ensemble des objectifs opérationnels et champs d'action du contrat.

L'évaluation : un premier travail de recherche d'indicateurs a été amené pour chaque axe du contrat de ville. Il est à enrichir et à compléter par le comité technique du contrat de ville. Un appui méthodologique du Contrat de ville peut être nécessaire pour disposer d'éléments fiables et comparables à l'échelle de toutes les villes signataires de contrats de ville dans le Val de Marne.

A l'échelle des porteurs de projets eux-mêmes, des actions de sensibilisation à l'évaluation ont déjà été menées sur la durée du contrat urbain de cohésion sociale 2007/2014. Elles ont permis de faire évoluer les fiches projets en amenant les porteurs à questionner et à observer leurs actions différemment par le biais de question du type « à la fin de l'action, les bénéficiaires seront en capacité de ? », « quelles sont les indicateurs qui permettront de le vérifier ? ». Cette démarche est à relancer et à approfondir.

III – ENGAGEMENTS

1 – Engagements de l'Etat

Etat



Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

COHESION SOCIALE

Education et parentalité :

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle
- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

Jeunesse :

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

Sport :

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

Egalité femmes / hommes :

- Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes)
- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits

Culture :

Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

Discrimination :

Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

Intégration :

En complémentarité de l'action de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

Accès aux droits :

Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (Conseil départemental de l'accès au droit et ses antennes).

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI***Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :***

- Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la Caisse des dépôts et consignation.
- Mettre en œuvre la charte « entreprises et quartiers »

Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :

- Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
- Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques

Favoriser l'accession des résidents des QPV :

Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :

- Contrats d'avenir
- CUI secteur marchand et non marchand
- Contrats Starter
- Adultes relais

Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :

Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH

Education nationale



L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'École de la République, l'Éducation nationale répond à une double ambition :

- Améliorer les performances de notre système éducatif ;
- Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'éducation nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite. C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'Éducation nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent contrat de ville.

Institution judiciaire



En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'État dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes

- la gratuité du dispositif
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques
- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

S'agissant plus particulièrement du contrat de ville de Champigny-sur-Marne, l'institution judiciaire souhaite soutenir et pérenniser la Maison de Justice et du Droit de Champigny-sur-Marne, qui constitue une plateforme d'information juridique dans tous les domaines du droit accueillant tout public, sans condition de domiciliation ni de revenus.

Le lien élu / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public (article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales)
- participer au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre
- assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire (article 40 du Code de procédure pénale)
- assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur:
 - les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune (article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure)
 - les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale
 - les décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire à la mise en œuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale (article L 2211-2 du CGCT).
- préparer les mesures de rappel à l'ordre (article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales) dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République

- préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune (article L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction
- assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général (TIG)

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

Office français de l'immigration et de l'intégration



L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

Agence régionale de santé



Renforcer la territorialisation des politiques de santé.

S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.

Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).

Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.

Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

2 – Engagements des collectivités territoriales

Ville



La ville s'engage à animer, mettre en œuvre et cofinancer les dispositifs et projets politiques de la ville, dont le projet de réussite éducative, l'atelier santé ville, le nouveau plan national de renouvellement urbain, la convention de gestion urbaine de proximité, la zone de sécurité prioritaire.

Garantir la cohérence entre les dispositifs locaux de la politique de la ville et ceux du droit commun, tels le projet éducatif de territoire, le projet éducatif local, le programme local de l'habitat et la charte de peuplement, le futur schéma local pour tranquillité publique, le contrat de développement territorial et le plan local d'urbanisme.

Activer et animer les réseaux territoriaux de partenaires par quartier et/ou par thématique sur toute la durée du contrat.

Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Mobiliser les moyens humains pour la mise en place des conseils citoyens.

Mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens.

Conseil départemental



Le Département adoptera fin juin un rapport spécifique sur ses axes prioritaires d'intervention dans les Contrats de ville. Dès que ces axes prioritaires seront validés, ils seront intégrés au présent Contrat de ville par le biais d'un avenant.

Conseil régional



La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi
- amélioration du cadre de vie et mobilités

- cohésion sociale et citoyenneté

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

3 – Engagements des bailleurs

IDF Habitat



IDF Habitat, dans le cadre de son partenariat historique avec la ville de Champigny sur Marne, souhaite s'engager activement sur les différentes thématiques du contrat de ville sur les quartiers des Mordacs et du Plateau.

IDF Habitat souhaite redynamiser ses quartiers en accueillant les différentes associations, en étant associés aux événements organisés sur ces sites, en valorisant le travail des amicales de locataires et en développant de nouvelles initiatives.

IDF Habitat souhaite améliorer la qualité résidentielle en veillant aux équilibres de peuplement, en favorisant le parcours résidentiel de ses habitants et en s'adaptant au vieillissement de la population.

IDF Habitat souhaite réactiver les dispositifs partenariaux pour garantir la tranquillité et le bien vivre de ses quartiers : CLSPD, GUP..., développer des réunions d'information entre la ville, les bailleurs et la Police pour expliquer le rôle de chacun auprès des habitants du quartier.

IDF Habitat sera porteur de projets d'envergure pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et sera mobilisé sur les projets d'amélioration de ces quartiers. IDF Habitat a notamment prévu de requalifier les espaces extérieures (notamment dans le cadre de l'arrivée de la VDO), d'aménager les halls, d'améliorer les aires de jeux, et d'effectuer des ravalements.

Immobilière 3F



I3F dans le cadre du NPNRU et de son quartier du Bois l'Abbé qui s'inscrit dans les contrats des villes de Champigny et de Chennevières, réitère son engagement à s'inscrire dans une dynamique de mobilisation, permettant de répondre aux multiples enjeux à venir.

Immobilière 3F Face à la détérioration du climat social général et à l'aggravation de la précarité socio-économique de nos locataires, Immobilière 3F activera l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire pleinement ses actions dans la démarche du Contrat de Ville.

Pour I3F, cette contribution se veut le reflet de la cohésion et de l'esprit de partenariat qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de collaborations quotidiennes notamment sur les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, d'équilibre social des quartiers, de gestion urbaine de proximité, de projets urbains.

Paris Habitat



Les contrats de ville nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. Partenaire constant de la politique de la ville et en particulier de la commune de Champigny avec un patrimoine de près de 3000 logements, Paris Habitat s'engagera à vos côtés dans ce nouvel élan en faveur de nos quartiers.

A travers ce nouveau contrat de ville, Paris Habitat s'engagera tout d'abord à poursuivre les projets de renouvellement urbain dans le cadre du PRU du quartier Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne (convention ANRU signée en décembre 2009), et du Programme de rénovation urbaine du quartier des Mordacs à Champigny-sur-Marne (convention ANRU signée en mai 2006).

Paris Habitat poursuivra également son soutien aux dispositifs d'insertion par l'Activité économique, à travers l'animation de chantiers éducatifs et d'insertion, l'embauche d'emplois d'avenir en tant qu'agent d'accueil, le recours à des entreprises d'insertion pour les travaux et prestations d'entretien, notamment par l'inclusion de 6% des heures réalisées en insertion dans les marchés de construction et de réhabilitation, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.

L'amélioration du cadre de vie et à la gestion urbaine de proximité, élément essentiel du bien vivre, est animée par la cellule GUP mise en place par la Ville, à laquelle Paris Habitat participera, en concertation avec les instances représentatives des locataires dans le cadre renouvelé de son plan de concertation locative.

Par ailleurs, Paris Habitat collaborera avec les services de la préfecture et en particulier du commissariat sur les problématiques de sûreté et de tranquillité résidentielle, s'appuyant notamment sur les coopérations mises en place dans le cadre des cellules de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) et du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), dans les limites du domaine d'intervention de nos agents.

Enfin, sur un plan plus individuel, Paris Habitat consolidera son action sociale de proximité et d'accompagnement des locataires en difficulté, menée en partenariat avec les services sociaux de la ville et du département, en visant des actions préventives.

Cette diversité d'actions, tant urbaines que sociales, est le reflet de notre plein engagement sur le territoire de Champigny-sur-Marne dans la mise en œuvre de ce nouveau contrat de ville, visant l'amélioration du bien vivre pour nos locataires, en totale coopération avec vos services.

Valophis



Le Groupe Valophis se positionne comme partenaire de la Ville de Champigny dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions qui seront inscrites dans son contrat de Ville et formalisera son engagement par la signature de ce contrat.

Le Groupe Valophis souhaite voir inscrire la mixité sociale comme l'un des principaux engagements du Contrat de Ville. Pour la mise en œuvre de cet objectif le Groupe Valophis s'engagera au côté de la Ville dans sa politique de diversification de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire communal, comme dans la mise en place d'une politique d'attribution adaptée et partagée. Le Groupe Valophis souhaite être étroitement associé à l'élaboration de la future Convention de Mixité Sociale.

Le Groupe Valophis a l'ambition de concrétiser au cours du Contrat de Ville, en coordination avec les partenaires, les projets de requalification des quartiers de Prairial et des Peupliers, incluant une politique de renouvellement de l'habitat et de diversification.

Le Groupe Valophis privilégiera en contrepartie de l'abattement de TFPB, des actions de sur-entretien, un soutien aux initiatives locales et à l'animation de la vie de quartier, et des actions en matière d'insertion par l'activité économique.

Compte tenu des enjeux autour de la sécurité pour les habitants des 4 Cités et des Peupliers, le Groupe Valophis restera mobilisé au côté de la Ville et rappelle l'importance de l'implication de la Police et de la Justice sur ces questions.

Afin d'assurer la pérennité des investissements effectués dans le quartier des 4 Cités et de favoriser le mieux vivre ensemble, le Groupe Valophis s'engage à poursuivre et à développer des actions de Gestion Urbaine de Proximité. La formalisation d'engagements des différentes parties pourrait être l'une des conditions requises à la réussite de ce dispositif.

Le Groupe Valophis demande à ce que la Cité Jardins, exclue de la géographie prioritaire, continue à faire l'objet d'une attention particulière de la part de la Ville et des différents partenaires.

Toit et joie



Dans l'objectif de rechercher un meilleur équilibre social dans les quartiers, Toit et Joie se porte volontaire pour participer à la définition d'une politique conjointe d'attribution des logements. L'entreprise participera à l'observatoire de l'occupation sociale et siègera à la conférence communale du logement.

L'accompagnement social, notamment des locataires les plus vulnérables, pourra être développé. Sur l'ensemble du Patrimoine de Toit et Joie, les locataires en situation de fragilité psychiques et psychiatriques sont actuellement suivis par le Pôle social.

La Ville de Champigny sur Marne souhaite augmenter le rythme de construction de logements, tous statuts confondus, afin de mettre en œuvre une politique d'habitat diversifiée à l'échelle de la Ville. Toit et Joie réalise un logement supplémentaire dans sa résidence du quartier des Mordacs (logement adapté aux Personnes à Mobilité Réduite).

Afin d'améliorer de façon pérenne le cadre de vie des habitants et de poursuivre la dynamique partenariale de la Gestion Urbaine de Proximité, Toit et Joie souhaite être associée à la nouvelle convention de gestion urbaine de proximité (GUP). Dans le cadre de l'actuelle réhabilitation de la résidence, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est redéfini. Par ailleurs, la résidentialisation déjà réalisée sera renforcée.

Concernant la poursuite du travail partenarial engagé en matière de tranquillité publique, Toit et Joie souhaite siéger en Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et peut participer à un observatoire des incivilités.

4 – Engagements des autres partenaires

Caisse des dépôts et consignations



La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Champigny-sur-Marne. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements

du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Caisse d'allocations familiales



La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val de Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val de Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val de Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val de Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Pôle emploi



- Mobiliser et territorialiser l'offre des services des opérateurs du service public de l'emploi, et les dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi et du développement économique
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les QPV
- Assurer l'intégration des quartiers prioritaires dans les politiques des acteurs territoriaux

Pôle Emploi s'inscrit par son offre de service généraliste dans :

La qualification/formation de ses Demandeurs d'emploi avec le service public de l'emploi, la période de mise en situation milieu professionnelle (PMSMP) la promotion de l'alternance, en faisant le lien entre les prescriptions de formation et les besoins en recrutement du marché du travail local. Nous travaillons dans ce sens avec l'Education Nationale pour les décrocheurs scolaires (Zone de Sécurité Prioritaire de Champigny), avec les acteurs locaux de l'Orientation : Cité des métiers du Val de Marne, Centre de Formation d'Apprentis...

Les actions pour lever les freins connexes à l'emploi, avec des partenariats : People baby (crèche associative), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, RATP....

Notre engagement concernant la délivrance de nos services aux Demandeurs d'emploi qui se traduit par la personnalisation des accompagnements des habitants QPV à la recherche d'un emploi, l'accompagnement renforcé, la mise en place de l'accompagnement global, de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) et la mobilisation des prestations.

Nous travaillons dans ce sens avec le Conseil du département, les Missions locales, Cap emploi, Plan local d'insertion par l'économie (PLIE). Nous favorisons les rencontres entre les demandeurs d'emploi des QPV et les entreprises (PMSMP, parrainages, événementiels emploi, Webdating, jobdating, promotion de profils par les conseillers à dominante entreprise, salon en ligne, Insertion par l'activité économique (IAE), Méthode de Recrutement par Simulation (MRS). Nous travaillons avec les entreprises signataires de la Charte « Entreprises et Quartiers », Fondation agir contre l'exclusion (FACE) et ses entreprises adhérentes.

Nous mobilisons bien sûr la Politique de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi des QPV avec nos partenaires du service public de l'emploi

Nous travaillons au développement économique territorial (accompagnement des porteurs de projet de création, accompagnement des besoins en recrutement et particulièrement pour les Très petites entreprises, Petites et moyennes entreprises. Nos Partenaires sont : Conseil du département (Réseau « Entreprendre en Val de Marne »), Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre de métier et de l'artisanat, Etablissement public de coopération intercommunale...

Concernant le Pilier Développement économique et emploi

Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements Pôle emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
 - SPO : délivrer les Offre de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail)
 - ateliers validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - formations individuelles ou collectives
 - action de formation préalable au recrutement (AFPR)
 - préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
 - périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)

- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
 - Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des Demandeurs d'emploi QPV
 - Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les demandeurs d'emploi des QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV les plus éloignés de l'emploi.
- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de Pôle emploi
- Renouveler nos partenariats avec les Missions locales, les Cap emploi et les Plans locaux d'insertion par l'économie

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

- Sur les contrats aidés (Contrat unique d'insertion, emplois d'avenir), Pôle emploi s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral Ile de France du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de PE sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des Demandeurs d'emploi habitant les QPV :

- Tenir compte des besoins spécifiques des demandeurs d'emploi du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, Marchés d'intérêt national, sanitaire et social)
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, Travailleurs Handicapés, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating (Travailleurs Handicapés, Insertion par l'activité économique, généralistes, jeunes,...)
- Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, mini site mobile jeune, ...
- Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi
- Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi
- Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH

Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des Très petites entreprises et Petites et moyennes entreprises

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des Demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pole-emploi.fr – CV en ligne –
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations

- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils.
- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés,...
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités
- Promouvoir l'alternance

Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé
- Valoriser l'insertion (Structures d'Insertion par l'activité économique, Plan local d'insertion par l'économique)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, Centre de Formation des Apprentis...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre de métier et de l'artisanat, Association pour le droit à l'initiative économique, Micro crédit...)
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Etablissement public géré par 35 membres élus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne représente et défend les intérêts généraux de l'artisanat val-de-marnais et accompagne le chef d'entreprise artisanale dans les différentes étapes de sa vie professionnelle : apprentissage, création, développement, formation continue, transmission...

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Val de Marne

Au service des territoires et des entreprises artisanales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne s'engage au côté de la Ville de Champigny-sur-Marne dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de Ville qui entrent dans son champ de compétences.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat interviendra notamment dans les domaines suivants :

- Accompagner la ville dans l'émergence d'un immobilier adapté aux entreprises artisanales en complémentarité avec les structures déjà existantes ;
- Accompagner les porteurs de projet issus des quartiers à la création d'entreprise ;
- Favoriser la transmission/reprise des entreprises artisanales dans les QPV ;
- Sensibiliser et informer les collégiens pour promouvoir les métiers de l'artisanat et l'apprentissage ;

Et de manière plus générale, mettre à la disposition des entreprises artisanales implantées dans les QPV son offre de services (conseils, formations et prestation d'accompagnement)

Chambre de Commerce et d'Industrie



La CCI94 se retrouve très largement dans les objectifs de développement économique poursuivis par le contrat de ville dont les actions sont inscrites dans une approche pragmatique garantissant leur réalisation effective. La CCI94 salue le partenariat élargi organisé autour de ce contrat de ville et l'investissement des bailleurs sociaux dans les lieux d'accueil des entreprises et créateurs des quartiers qui sera un élément déterminant de l'activité économique. La participation de l'EPARECA favorisera la prise en compte de la dynamique commerce essentiel à l'équilibre des quartiers.

La CCIR est investie depuis l'origine dans la démarche politique de la ville pour laquelle elle a développé une expertise en ingénierie du développement économique.

Son expérience auprès des entreprises de quartier pourra être mise à disposition des différentes actions à engager dans le contrat de ville, dans l'accompagnement des porteurs de projet, la robustesse de l'économie, comme dans l'organisation des réseaux et du parrainage de ces territoires.

Plus précisément concernant les freins à l'emploi, la CCI94 sera centre d'accueil du Test d'Évaluation du Français pour le certificat de langue française souvent nécessaire à l'intégration dans une entreprise (action 1.1 axe 1), elle développe des produits de formation et de diagnostic numérique pour les chefs entreprises qui pourront être mis à disposition des créateurs des quartiers permettant ainsi de réduire la fracture numérique. Elle réalise des diagnostics RH avec le soutien des OPCA.

Sur l'axe 2 l'ingénierie (immobilier d'entreprise, gestion et animation de pépinière) et l'expérience (Cité Cap) de la cci94 sur les questions d'accès à l'immobilier, de réseau et de parrainage pourront être utiles à la réalisation de cette action.

Sur le commerce dans les quartiers la CCI 94 a porté ses contributions sur les dossiers EPARECA et poursuivra ses réflexions aux côtés des opérateurs économiques et immobiliers.

La CCI 94 a développé une méthodologie spécifique "marché public" pour garantir aux TPE leur participation aux offres publiques. Cette démarche qui permet de préparer l'entreprise y compris via le groupement d'entreprises, organise la mise en relation et l'accompagnement à la réponse à un appel d'offre précis.

A ce titre la CCI94 pourrait organiser une rencontre d'affaires pour les entreprises de SIAE.

L'ensemble des actions restent cependant dans l'attente des décisions sur leur financement.

RATP



Le groupe RATP contribue au développement économique et social des territoires, veille à rendre les réseaux accessibles à tous et s'engage pour une ville plus humaine. Que ce soit par la création d'emplois, le renforcement du maillage des territoires et le développement du lien social, ou encore par des partenariats visant à l'insertion des personnes fragilisées, le groupe RATP est un acteur économique conscient de ses responsabilités au plan local, et fortement engagé dans les territoires, au plus près des acteurs de proximité identifiés. Acteur de la mobilité durable, en apportant la mobilité au plus grand nombre, il participe à façonner la ville et à la rendre plus intelligente, vivable et soutenable.

Par ailleurs, la RATP intervient déjà dans son périmètre d'intervention et à la demande de la ville ou des acteurs institutionnels du territoire, sur différents domaines ayant trait à quatre orientations reprises dans le contrat de

ville de Champigny-sur-Marne :

- Des actions de prévention via ces Centres Bus (exemples : mise en place avec les habitants du Bois l'Abbé d'un Comité Local Social suite évènements sécuritaires de début 2014, intervention de nos « ambassadeurs Bus » dans les collèges et lycées desservis par nos lignes sur les thèmes de la mobilité – de l'emploi – de la lutte contre les incivilités – de la sécurité routière, participation aux Forums métiers, rencontres des habitants des QPV via Bailleurs sociaux) ;
- Des actions liées à l'égalité Femme/Homme et à la féminisation de certains métiers (intervention avec le Centre Hubertine Auclert - Mercredis du Handball Féminin) ;
- Des actions qui contribuent à lever les freins à l'accès à l'emploi (accompagnement de jeunes Champinois dans le cadre des rencontres « Réussir ensemble à champigny ») ;
- Des actions dans le cadre du comité d'Axe Social 308 (« Bus Itinéraire vers l'Emploi », concours autour du mieux vivre ensemble « Talents du 308 », visite du Mac Val avec « Mac Val dans tous ses quartiers » et l'association Femmes Relais du Bois l'Abbé). Ce comité constituant un formidable outil de mutualisation autour du mieux vivre ensemble, il reprend dans sa quasi-totalité, l'ensemble des sujets évoqués dans ce contrat de ville.

EPARECA



Eléments pour bilan et perspectives de la redynamisation du tissu commercial du quartier des Mordacs à Champigny-sur-Marne en vue du contrat de ville

Epareca intervient à la demande des collectivités, pour redynamiser les espaces commerciaux des quartiers de la politique de la ville. A ce titre, l'établissement a été saisi en mars 2001 par la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'accompagner dans ses réflexions sur la redynamisation de l'offre commerciale du quartier des Mordacs.

Le centre commercial éponyme, implanté au cœur du quartier et datant des années 70, était composé d'un niveau de commerces (dont une moyenne surface alimentaire) et locaux associatifs sur dalle, et d'un niveau de parkings et locaux techniques en sous-sol. En dépit d'une réhabilitation menée en 1994-95, cette centralité restait pénalisée par une conception obsolète et une morphologie introvertie, engendrant de nombreux dysfonctionnements : faible visibilité depuis les axes de circulation, accès aux commerces peu lisibles, parties communes coûteuses en termes d'entretien, et insécurité favorisée par l'existence de recoins.

Menée concomitamment à la requalification urbaine du quartier, la recomposition complète de l'offre commerciale s'est appuyée sur une emprise foncière libérée par la démolition d'une tour de logements (tour M) et d'une partie du centre commercial originel, et a permis de créer trois rez-de-chaussée distincts, permettant d'accueillir une dizaine de boutiques (issues principalement des transferts), des activités de santé et un supermarché sous enseigne Franprix de 580 m², tous disposés autour d'une place publique intégrant environ 50 places de stationnements.

Il s'est agi d'une rénovation longue, depuis la saisine d'Epareca en 2001, le conventionnement ANRU ainsi que la mise en chantier en 2006, et la mise à disposition progressive des cellules commerciales : novembre 2011 (ilot 1), novembre 2012 (ilot 2) et fin 2016 (livraison prévue de l'ilot 3).

Bilan de l'action menée sur le site des Mordacs jusqu'en 2015

La mise en études, puis en investissement et en exploitation progressive du site, a permis :

- la suppression des locaux devenus inadaptés et anxiogènes par la création de locaux neufs en accès direct sur le domaine public a participé au changement d'image du quartier ;
- une dynamique associative existe désormais parmi les commerçants, appuyée par la Ville et Epareca

La mise en place d'un dispositif de vidéo protection depuis septembre 2014 et l'extension du dispositif sécuritaire (ZSP) du quartier voisin du Bois-L'Abbé au quartier des Mordacs ont apaisé la situation et l'image encore insécure des lieux ;

Axes d'amélioration

La situation demeure encore fragile en raison :

- d'une zone d'attraction très courte ;
- d'une visibilité qui reste limitée depuis les voiries ;
- de la faible rotation du stationnement face aux commerces ;
- d'animations commerciales n'ayant pas encore eu l'effet d'attractivité escompté.

Perspectives pour les années à venir :

Le maintien de la gestion du site par Epareca pendant plusieurs années devra permettre la stabilisation des activités commerciales, puis la montée en puissance du centre commercial, notamment grâce à :

- l'achèvement de la phase 3, fin 2015, permettant de compléter le schéma commercial considéré comme optimal ;
- la recommercialisation du bar-tabac-PMU ;
- la mise en place d'un totem informatif et de signalétique commerciale depuis les axes principaux du quartier ;
- la mise en place d'une zone bleue ou règlement de stationnement équivalent ;
- l'appui renforcé vis-à-vis de l'association des commerçants, notamment sur l'animation et la communication commerciale.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Cadre général :

Bilan du CUCS 2007 – 2014 réalisé par le bureau d'études COMPAS

Diagnostic des quartiers – Etude réalisée par le bureau d'études COMPAS

Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale

Circulaire sur les QPV

Circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération

Circulaire ministérielle du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains

Egalité et citoyenneté : la République en actes. Réunion interministérielle du 6 mars 2015

Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Pilier Cohésion sociale :

Circulaire N° SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville

Lettre du Préfet du Val de Marne aux présidents d'EPCI et maires des contrats de ville du 10 avril 2015

Circulaire N° DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des contrats de ville

Instruction ministérielle du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014 pour la refondation de l'éducation prioritaire

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013 – 2015 (convention du 7 octobre 2013)

Bilan du PRE 2007 – 2014 réalisé par le bureau d'étude ASDO

Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013 - 2017

Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la Culture et de la Communication - 5 mars 2014

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère délégué à la Ville - 7 octobre 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens combattants) - 15 juillet 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative – 4 avril 2013

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice - 11 juillet 2013

Pilier Développement économique et emploi :

Circulaire interministérielle N°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement économique

Plan stratégique départemental d'insertion adopté le 25 juin 2012

Contrat de développement territorial des Boucles de la Marne

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville - Janvier 2014

Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013

Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville - 25 avril 2013

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :

Plan local d'urbanisme de Champigny-sur-Marne approuvé en 2007

Programme local de l'habitat de Champigny-sur-Marne approuvé le 10 octobre 2012

Contribution des organismes HLM aux contrats de ville en Ile de France par l'AORIF Union sociale pour l'habitat en Ile de France – octobre 2014

Cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine

Schéma Directeur de la Région Ile de France

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Convention de rénovation urbaine – Ville de Champigny –sur – Marne – Quartier du Bois l'Abbé du 7 décembre 2009

Convention de rénovation urbaine – Ville de Champigny –sur – Marne – Quartier des Mordacs du 5 mai 2006

Convention de rénovation urbaine – Ville de Champigny –sur – Marne – Quartier des 4 Cités du 5 novembre 2006

Contrat de développement territorial des Boucles de la Marne

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche - 7 juin 2013

Axes transversaux

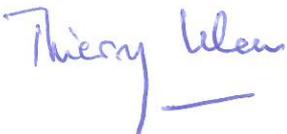
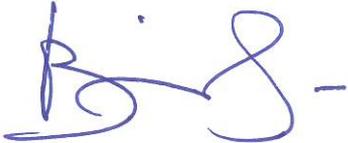
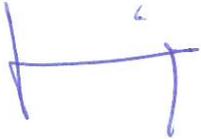
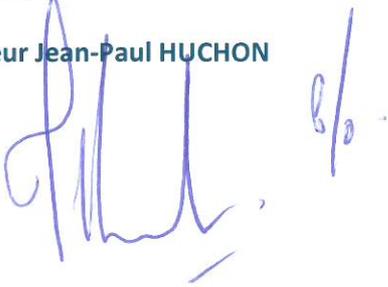
Cadre de référence « Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération » septembre 2014

Nouveau cadre de référence de la lutte contre les discriminations au sein de la politique de la ville : les enjeux de la nouvelle contractualisation – 2014

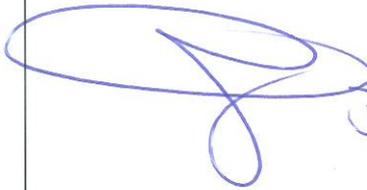
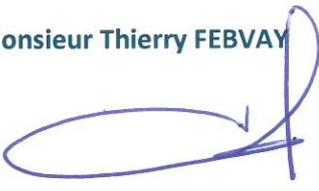
Cadre de référence « Conseils citoyens »

Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville - mai 2013

**Les signataires suivants approuvent le Contrat de Ville de la ville de Champigny sur
Marne pour la période 2015 – 2020 :**

| | |
|--|---|
| <p>L'Etat, représenté par le Préfet du Val de Marne,</p> <p>Monsieur Thierry LELEU</p>  | <p>La Ville de Champigny-sur-Marne, représentée par le Maire,</p> <p>Monsieur Dominique ADENOT</p>  |
| <p>La Justice représentée par la Procureure de la République,</p> <p>Madame Nathalie BECACHE</p>  | <p>L'Education nationale, représentée par la Directrice Académique,</p> <p>Madame Elisabeth LAPORTE</p>  |
| <p><i>Mo</i> L'Agence régionale de santé, représentée par le Directeur territorial,</p> <p>Monsieur Eric VECHARD</p> <p><i>M - Bouhaine</i></p>  | <p>Le Conseil régional d'Ile de France, représenté par le Président,</p> <p>Monsieur Jean-Paul HUCHON</p>  |
| <p>Le Conseil départemental du Val de Marne, représenté par le Président,</p> <p>Monsieur Christian FAVIER</p> | <p>L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, représenté par la Directrice territoriale,</p> <p>Madame Isabelle BELEAU-BRIARD</p>  |

| | |
|--|--|
| <p>Paris Habitat, représenté par le Directeur général,</p> <p>Monsieur Stéphane DAMBRINE <i>par délégation</i></p>  | <p>Valophis Habitat, représenté par le Directeur général,</p> <p>Monsieur Patrice BERGOUIGNOUX</p>  |
| <p>IDF Habitat, représenté par le Directeur,</p> <p>Monsieur Claude HUET</p>  | <p>Immobilière 3F, représentée par le Directeur départemental du Val de Marne,</p> <p>Monsieur Daniel BOURGEOIS</p>  |
| <p>Toit et Joie, représenté par le Directeur général,</p> <p>Madame Michèle ATTAR</p>  | <p>Adoma, représenté par le Directeur d'établissement Ile de France,</p> <p>Monsieur Thierry BERGEREAU <i>p/b le Directeur territorial Donatien Kivouyou</i></p>  |
| <p>Adef, représentée par la Directrice du secteur Val de Marne,</p> <p>Madame Bouchra SOUIDINE</p>  | <p>Coallia, représenté par le Directeur de l'Unité territoriale,</p> <p>Monsieur Gaye CAMARA</p>  |

| | |
|--|--|
| <p>Pôle emploi représenté par le Directeur territorial,</p> <p>Monsieur Bruno PERON</p>  | <p>La Caisse d'Allocations familiales, représentée par le Directeur,</p> <p>Monsieur Robert LIGIER</p>  <p><i>Jacqueline Paris</i></p> |
| <p>L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, représenté par le Directeur général,</p> <p>Monsieur Thierry FEBVAY</p>  | <p>La Caisse des dépôts et consignations, représentée par le Président,</p> <p>Monsieur Pierre-René LEMAS</p>  |
| <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par le Président,</p> <p>Monsieur Gérard DELMAS</p>  | <p>La Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Val de Marne, représentée par le Président,</p> <p>Monsieur Jean-Louis MAÎTRE</p>  |
| <p>Le Syndicat de transports d'Ile de France, représenté par</p> | <p>Etablissements culturels</p> |

L'entreprise ERDF, représentée par le Directeur territorial Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne,

Monsieur Pascal DASSONVILLE

